Approche pour la définition d'une politique industrielle en région d'Ile-de-France

Patrick Buffet, Jean Cazalet

▶ **To cite this version:**

Patrick Buffet, Jean Cazalet. Approche pour la définition d'une politique industrielle en région d'Ile-de-France. Sciences de l'ingénieur [physics]. 1978. hal-01909953

HAL Id: hal-01909953

https://minesparis-psl.hal.science/hal-01909953

Submitted on 31 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Consultation
sur place

APPROCHE POUR LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EN REGION D'ILE DE FRANCE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS

DOSSIER LONG 1977 - 1978

JUIN 1978

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Approche pour la définition d'une politique industrielle en région d'Ile de France

[81]

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS
Bibliothèque
N°
I.E.1

Patrick BUFFET
Jean CAZALET

Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris

Dossier long I977-I978

Service de l'Industrie et des Mines d'Ile de France

Direction Régionale de l'Equipement d'Ile de France

Juin I978

PRESENTATION

C'est dans le cadre du travail de 3ème année de la formation des Corps Techniques de l'Etat à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris que nous avons mené l'étude dont vous allez lire le rapport.

M. Jourdan, Chef du Service de l'Industrie et des Mines d'Ile de France et M. Maillard, Ingénieur des Mines, chargé de mission à la Préfecture de Région, ont bien voulu accepter d'en assurer le patronage. Nous leur sommes particulièrement reconnaissants de nous avoir orientés malgré leurs occupations très prenantes.

Nous devons remercier également les personnes et les organismes qui, par les entrevues et les informations qu'ils nous ont fournies, ont alimenté notre recherche. Qu'ils sachent que nous avons été sensibles à la bienveillance de leur accueil et à la franchise de leur propos.

Nous voudrions enfin manifester notre gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à la présentation matérielle de ce dossier.

S O M M A I R E

I - INTRODUCTION p. 1

II - L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN REGION D'ILE DE FRANCE : SON POIDS DANS L'ENSEMBLE NATIONAL, SON EVOLUTION p. 4

II - 1. La croissance démographique p. 4
II - 2. La concentration économique p. 6
II - 3. L'emploi p. 6
II - 4. L'industrie p. 7
II - 5. La décentralisation industrielle p. 9
II - 6. Le desserrement p. 13
II - 7. La décroissance de l'emploi industriel p. 14

III - POLITIQUE ECONOMIQUE REGIONALE p. 17

III - 1. Analyse des documents de planification p. 17

III-1.1. Le programme duodécennal de la Région de Paris 1964-1975 p. 18
III-1.2. Le schéma directeur régional de 1965 p. 18
III-1.3. Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1975 p. 21
III-1.4. Les travaux régionaux du 6ème Plan (1970) p. 21
III-1.5. Les travaux préparatoires du 7ème Plan (1975) p. 21

III - 2. Les moyens de la politique industrielle des pouvoirs publics p. 23

III-2.1. Les mesures à caractère dissuasif p. 23
III-2.1.1. Le permis de construire p. 23
III-2.1.2. L'agrément p. 24
III-2.1.3. La redevance p. 26
III-2.1.4. La taxe locale d'équipement p. 26
III-2.1.5. Le versement transport p. 27
III-2.1.6. La taxe professionnelle p. 27

.../...

III-2.2. Les mesures incitatives p. 27

III-2.2.1. Les primes p. 28

III-2.2.1.1. La prime de développement régional p. 28

III-2.2.1.2. La prime de localisation d'activités tertiaires p. 28

III-2.2.1.3. La prime de localisation d'activités de recherche p. 28

III-2.2.2. L'indemnité de décentralisation p. 28

III-2.2.3. Les allègements fiscaux p. 28

III-2.2.4. Les aides en faveur de la main d'oeuvre p. 31

III-2.2.5. Les aides aux entreprises artisanales p. 31

III-2.2.6. L'aide spéciale rurale p. 31

III-2.2.7. Les autres concours publics p. 31

III-2.2.8. Les prêts à long terme p. 31

III-2.2.8.1. Les prêts directs de l'Etat p. 31

III-2.2.8.2. Les prêts des grands établissements de crédit p. 32

III-2.2.9. La prime régionale à la création d'entreprises industrielles p. 32

III - 3. Les études actuellement mises en oeuvre p. 33

III-3.1. L'approche horizontale p. 33

III-3.2. L'approche verticale p. 33

III-3.3. L'approche ponctuelle p. 33

IV - SPECIFICITE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE EN MATIERE INDUSTRIELLE p. 34

IV - 1. Atouts et handicaps de la Région en matière industrielle p. 34

IV -1.1. Atouts pour l'industrie p. 34

IV-1.1.1. Un complexe industriel riche en efficacité p. 34

IV-1.1.2. Equipements et infrastructures, Paris carrefour international p. 35

IV-1.1.3. La concentration des organes de décision politiques, administratifs et financiers p. 36

.../...

IV-1.1.3.1. La décentralisation des bureaux des entreprises industrielles et commerciales p. 38

IV-1.1.3.2. La décentralisation des banques et établissements financiers p. 43

IV-1.1.3.3. La décentralisation des sociétés de services aux entreprises p. 48

IV-1.1.4. Enseignement et recherche p. 50

IV-1.1.5. Richesse et diversité de l'emploi p. 50

IV -1.2. Contraintes imposées à l'industrie p. 52

IV-1.2.1. Problèmes liés à l'emploi

IV-1.2.2. Problèmes liés à l'environnement urbain p. 54

IV-1.2.3. Coûts de production élevés p. 55

IV-1.2.4. Contraintes administratives régionales p. 56

IV - 2. Analyse d'un secteur particulier : l'instrumentation scientifique et médicale p. 57

IV -2.1. Présentation générale du secteur p. 57

IV -2.2. Aspects régionaux ; chiffres caractéristiques p. 67

IV-2.2.1. L'industrie électrique et électronique p. 67

IV-2.2.2. Le secteur de l'instrumentation scientifique et médicale p. 67

IV -2.3. Examen plus détaillé de quelques thèmes p. 68

IV-2.3.1. Recherche et innovation p. 68

IV-2.3.2. Financement p. 70

IV-2.3.3. Emploi et qualifications p. 70

IV-2.3.4. Organisation interne des entreprises - Sous traitance - p. 72

IV-2.3.5. Exportation p. 73

V - ELEMENTS POUR LA DEFINITION D'UNE VOCATION INDUSTRIELLE REGIONALE p. 75

V - 1. Quelles entreprises ? Quelles industries ? p. 75

V - 2. Réflexion sur les moyens de politique industrielle régionale p. 82

.../...

V-2.1. Les moyens d'aménagement p. 82

V-2.1.1. Un agrément plus sélectif p. 82
V-2.1.2. Une redevance aménagée p. 83
V-2.1.3. Une programmation plus stricte p. 83
V-2.1.4. Moyens nouveaux p. 83

V-2.2. Les moyens de développement p. 84

V-2.2.1. Pour une politique horizontale p. 85
V-2.2.1.1. Moyens directs p. 85
V-2.2.1.2. Moyens indirects p. 85

V-2.2.2. Pour une politique verticale p. 85
V-2.2.2.1. Moyens directs p. 85
V-2.2.2.2. Moyens indirects p. 86

V-2.3. Conclusion p. 86

ANNEXES

. Annexe 1 Statistiques sur les travaux récents du Comité de Décentralisation p. 87

. Annexe 2 Données statistiques sur les demandes d'emplois p. 89

. Annexe 3 Branches employant les plus forts effectifs de travailleurs immigrés p. 90

. Annexe 4 Classement des secteurs industriels suivant différents critères p. 91

. Annexe 5 Questionnaire à l'usage des industriels p. 109

. Annexe 6 Quelques chiffres sur la recherche en France p. 115

. Annexe 7 Note sur le contenu actuel des opérations INDUSTRIE 85, dans les Régions Rhône-Alpes et Nord-Pas de Calais p. 116

. Annexe 8 Analyse des branches les plus touchées après décentralisation p. 127

. Annexe 9 Liste des personnalités rencontrées au cours de ce travail p. 129

BIBLIOGRAPHIE p. 132

I INTRODUCTION

Le poids économique de la région d'Ile de France reste prépondérant dans de nombreux domaines de l'activité industrielle du pays malgré les baisses d'effectifs enregistrées dans le secteur secondaire au cours des années passées.

Si la politique d'aménagement industriel a pu être progressivement structurée à l'issue de plus de vingt années d'expérience pratique, il n'en est pas de même pour la politique de développement industriel qui en est à ses débuts. De plus, les principes d'aménagement de la Région (villes nouvelles, pôles d'activités) privilégient l'aspect topographique du développement industriel, en faisant passer au second plan l'aspect purement économique.

Alors que la nécessaire politique de décentralisation industrielle s'affirmait au niveau national, la volonté de limiter la diminution du potentiel industriel régional se fondait en général sur les arguments suivants :

- pour que l'industrie régionale puisse continuer à alimenter le processus de décentralisation industrielle, il est nécessaire qu'il n'y ait pas une trop grande régression du secteur secondaire d'Ile de France.

- il convient d'éviter qu'une trop forte croissance relative du secteur tertiaire dans l'agglomération parisienne ne mette en cause la qualité urbaine de celle-ci.

Quelle que soit l'évolution dans les prochaines années de la politique nationale de décentralisation industrielle - peut-être est-elle en voie d'atteindre ses limites - la question du développement industriel régional parait aujourd'hui devoir être posée. Une demande de plus en plus forte se fait jour, tant de la part de l'administration que des élus régionaux, pour la définition d'une vocation et d'une politique industrielle assurant l'équilibre économique de la Région.

../..

De vaines polémiques entre Paris et la Province pourront sans doute être évitées au prix d'un approfondissement de la problématique du développement industriel français et, au sein de celui-ci, du rôle que l'Ile de France doit jouer.

En quel sens la Région d'Ile de France et l'agglomération parisienne occupent-elles dans l'industrie française une position singulière ? Dans quelle mesure sont-elles un foyer d'innovation, de création d'activités et un centre essentiel de développement de nouvelles activités pour le pays ? Peut-on définir des critères permettant de sélectionner les types d'industries qui se développent préférentiellement dans la proximité de la capitale et de déterminer au contraire ceux qui ont des chances de succès égales ou supérieures dans d'autres régions françaises ?

On voit qu'il s'agit d'étudier le problème du développement industriel régional sur un plan plus qualitatif que quantitatif. Le but poursuivi est moins de vouloir produire davantage de biens en l'état actuel de la conjoncture économique que de sélectionner des modes de production particulièrement adaptés aux caractéristiques du milieu industriel régional. Il est clair en effet que toute diminution du dynamisme de la Région concernant des activités dont la croissance est difficile en Province constitue finalement un handicap pour l'économie nationale dans son ensemble.

Une réflexion a donc été entreprise au plan régional; des travaux sont conduits sous la direction d'un Comité large de politique industrielle qui rassemble divers organismes (Préfecture de Région, Direction Régionale de l'Equipement, Service de l'Industrie et des Mines, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Commissariat Général au Plan, I.N.S.E.E., Direction Régionale du Travail, Secrétariat Général des Villes Nouvelles).

Se situant dans le cadre des études ainsi entreprises, le présent travail a principalement consisté en une analyse des atouts et des handicaps spécifiques à la Région d'Ile de France en matière industrielle, ainsi qu'en un essai de réflexion sur les moyens d'intervention de politique industrielle - existants ou dont la création pourrait être envisagée -à l'échelon régional.

Démarche adoptée

Dans un premier temps, nous nous sommes consacrés à une série d'entretiens avec différentes personnes appartenant surtout au

../..

monde administratif, intéressées, sur un plan national ou régional, par le devenir industriel de la Région d'Ile de France. Ces personnes dont la liste figure en annexe, et les organismes qu'elles représentent, ne sauraient évidemment être considérées comme engagées par les conclusions du présent rapport.

x x

x

Par la suite, il est apparu nécessaire de confronter les idées recueillies à l'opinion des industriels eux-mêmes, qu'ils soient implantés en région d'Ile de France ou ailleurs. Dans cette perspective, une bonne méthode d'investigation nous a semblé être de faire l'étude détaillée d'un secteur industriel précis.

Le choix du secteur devant faire l'objet d'un approfondissement a été effectué à partir du recoupement de quelques critères simples réflétant bien l'idée que l'on pouvait se faire à priori de la spécificité industrielle régionale (secteur mettant en oeuvre une haute technicité, peu concentré, possédant une forte part du marché à l'exportation.).

C'est le secteur de l'instrumentation scientifique et médicale " qui a été retenu, caractérisé par une demande mondiale en forte expansion et ayant une part très importante de ses activités en région d'Ile de France.

L'enquête que nous avons menée auprès des industriels nous a permis de mieux définir la spécificité industrielle de la Région dans le cadre de ce secteur. En outre, l'étude plus détaillée des problèmes qui se posent aux entreprises, regroupés par thèmes (recherche et innovation, financement, emploi et qualifications, organisation interne et sous-traitance, exportation) nous a amené à nuancer certaines idées émises lors de l'analyse plus globale que nous avions faite des atouts et des handicaps de la Région en matière industrielle.

II - L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN REGION D'ILE DE FRANCE : SON POIDS DANS L'ENSEMBLE NATIONAL, SON EVOLUTION

L'industrialisation de la France au dix-neuvième siècle, l'expansion économique qui a suivi la seconde guerre mondiale, se sont largement localisées en région parisienne.

II - 1. La croissance démographique

Aussi la population régionale a-t-elle rapidement augmenté, et il y a même eu accélération après 1945.

Année	Population de la région parisienne	Population de la Province	Population française
1851	2 500 000	34 200 000	36 700 000
1954	7 600 000	35 400 000	43 000 000
1962	8 500 000	38 200 000	46 700 000

Entre 1851 et 1954, l'accroissement de la population régionale représente 80 % de l'augmentation de la population nationale. En 1975, avec 9 880 000 habitants, la région parisienne compte 18,8 % de la population française (52 660 000 habitants), pour seulement 2,2 % du territoire national (12 000 km2) ; la densité moyenne est de 821 habitants au km2, contre 93 habitants au km2 en France entière. La ville de Paris compte 2 300 000 habitants. L'évolution dans le temps de ces chiffres est la suivante (variation relative au rythme annuel) :

Période de référence	Population régionale	Population ville de Paris
1962 - 1968	+ 1,5 %	- 1,2 %
1968 - 1975	+ 0,9 %	- 1,7 %

.../...

On observe un phénomène classique pour une grande agglomération : le centre se vide de ses habitants au profit de la périphérie. Pour l'ensemble de la région, la population semble appelée, dans les prochaines années, à se stabiliser au niveau actuel : pour l'année 1977, on prévoit les évolutions suivantes :

accroissement naturel	+ 65 000
solde migratoire interne	- 40 000
solde migratoire externe (hors métropole)	- 10 000
variation globale	+ 15 000

soit 0,15 %

La répartition géographique est la suivante (populations en milliers d'habitants, chiffres 1975) :

	Population	Pourcentage
75 PARIS	2 300	23,2
92 HAUTS DE SEINE	1 439	14,6
93 SEINE SAINT-DENIS	1 322	13,4
94 VAL DE MARNE	1 216	12,3
Petite Couronne	3 977	40,3
78 YVELINES	1 082	11,0
91 ESSONNE	923	9,3
95 VAL D'OISE	841	8,5
77 SEINE ET MARNE	756	7,6
Grande Couronne	3 602	36,5
Total Région	9 879	100

.../...

II - 2. La concentration économique (cf. référence bibliographique 7)

Une masse de population aussi importante a une capacité de consommation très élevée : en 1969, la consommation des ménages de la Région d'Ile de France représentait 26 % de la consommation des ménages français ; la Région était à l'origine de 38 % des sommes collectées au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le réseau convergent des voies de communication transporte des flux de produits énergétiques, de matières premières, de denrées alimentaires, impressionnants par leur volume, et encore plus par leur valeur. Les importations régionales en valeur représentent presque le tiers des importations françaises ; la valeur de la tonne importée est environ égale à 5 fois la moyenne nationale. La valeur de la tonne exportée est égale à 4,3 fois la moyenne nationale. Mais la valeur de la tonne exportée ne représente que 52,5 % de la valeur de la tonne importée en Région d'Ile de France. Les produits industriels représentent 94 % des ventes. Le taux de couverture n'est que de 78 %, ce qui montre l'importance de l'activité de transformation et la forte consommation propre du marché parisien.

Les transports routiers de marchandises à longue distance se font à 80 % entre la Région d'Ile de France et le reste du territoire. La consommation régionale de fruits et légumes (1 500 000 tonnes en 1970) est le quart de la consommation française.

Grand foyer de consommation et pôle actif dans les échanges internationaux, la Région d'Ile de France est le siège d'une forte concentration commerciale (33 % du chiffre d'affaires du commerce français).

Enfin, avec 38 % des membres des professions libérales et cadres supérieurs, 38 % des sièges sociaux d'entreprises à établissements multiples, 70 % des sièges sociaux des assurances, 96 % des sièges sociaux des banques, la Région d'Ile de France apparaît comme un centre vital pour le pays.

II - 3. L'emploi

Avec 4 900 000 personnes, la Région d'Ile de France regroupe 22 % de la population active du pays. Le nombre d'actifs devrait se stabiliser comme le nombre d'habitants, sinon régresser, dans les années à venir.

Environ 90 % des actifs de la Région sont salariés :

- secteur primaire 10 000
- secteur secondaire 1 600 000 dont : - industrie 1 240 000
  - bâtiment et travaux publics 360 000
- secteur tertiaire 2 840 000

.../...

La féminisation de la population active (39,6 % de la population active contre 35 % en France entière) marque une avance sur l'évolution constatée du phénomène dans le reste de la France. Le nombre des demandeurs d'emploi à la fin de l'année 1977 s'élève à 235 000 ; 45 % sont des femmes.

II - 4. L'industrie

La Région d'Ile de France est un pôle industriel important (22 % des travailleurs de l'industrie sont dans la Région d'Ile de France). Les effectifs du secteur secondaire ont varié de la façon suivante :

Année	1973	1975	1976	1977
Industrie	1 433 000	1 279 000	1 268 000	1 243 000
Bâtiment et Travaux Publ.	417 000	382 000	373 000	358 000
Total	1 850 000	1 661 000	1 641 000	1 601 000

Entre 1973 et 1976, la Région d'Ile de France a perdu 210 000 emplois secondaires ; dans la même période, elle a gagné 200 000 emplois tertiaires.

La répartition géographique des emplois secondaires est la suivante (en pourcentage, chiffre 1974) :

75 PARIS	30,6
92 HAUTS DE SEINE	23,4
93 SEINE SAINT-DENIS	12,2
94 VAL DE MARNE	8,6
Petite Couronne	44,2
78 YVELINES	9,3
91 ESSONNE	5,5
95 VAL D'OISE	4,5
77 SEINE ET MARNE	5,9
Grande Couronne	25,2
Total Région	100

.../...

Les emplois sont plus nombreux dans l'ouest de l'agglomération.

La répartition de l'industrie régionale est la suivante (en pourcentages, chiffres 1975) :

Industries agro-alimentaires		5,0	
Energie		3,7	
- dont : pétrôle			(0,8)
Industries biens intermédiaires	métaux	7,5	
	autres industries	8,6	
Industries biens d'équipement		33,9	
- dont : construction électrique			(12,7)
construction automobile			(9,8)
Industries biens de consommation courante		19,1	
- dont : parachimie, industrie pharmaceutique			(3,8)
textile - habillement			(5,0)
presse			(6,1)
Bâtiment et Génie Civil		22,2	
Total		100	

Si l'on exclut le Bâtiment et les Travaux Publics, les secteurs importants en effectifs sont l'industrie automobile (162 000 personnes), la construction électrique et électronique (177 000 personnes), l'industrie mécanique (150 000 personnes).

La concentration est très forte pour certains domaines d'activités ; la part de la Région d'Ile de France dans les effectifs nationaux est de 56 % dans les industries polygraphiques, 49 % dans l'aéronautique, 43 % dans la construction électrique, 36 % dans l'industrie automobile. A l'opposé, des secteurs comme la construction navale (3 %), la sidérurgie et la production des métaux (3,3 %), l'extraction de minerais (6,8 %) le pétrole et les combustibles minéraux solides (7,7 %), sont sous-représentés en Région d'Ile de France.

.../...

II - 5. La décentralisation industrielle

Le dynamisme industriel s'étant traduit par un déséquilibre de plus en plus grand entre l'agglomération parisienne et le reste du territoire, la nécessité d'une politique correctrice s'est progressivement affirmée. La décentralisation industrielle (transfert d'établissements en province) remonte à 1955, date de publication des décrets sur lesquels elle s'appuie. On distingue différents modes de décentralisation :

- décentralisation totale (siège et ateliers) ;
- décentralisation totale des fabrications ;
- décentralisation partielle des fabrications ;
- extension décentralisée (création d'un établissement en Province sans transfert d'activité).

On trouvera plus loin le cadre administratif qui a permis cette action d'aménagement du territoire.

La décentralisation s'est largement appliquée aux grandes entreprises (Renault, Thomson CSF, Aérospatiale). Elle a concerné presque toutes les branches industrielles :

Mécanique générale	18 %
Construction électrique et électronique	16 %
Chimie	15 %
Textile - habillement	14 %
Métallurgie lourde	9 %
Industrie Automobile	6 %
Divers	22 %

Les transferts ont été particulièrement importants dans l'aéronautique (où 17 % des établissements situés dans la Région ont été décentralisés), la chimie et le plastique (11 %), la construction électrique et électronique (8 %), la mécanique (6 %) ; à l'opposé, il y a eu peu de transferts dans l'industrie alimentaire (1 %), le textile et l'habillement (1 %), le bois et l'ameublement (2 %), le papier-carton et l'édition (2 %).

Entre 1955 et 1975, 462 000 emplois secondaires ont été créés en Province à l'issue de 3126 opérations de décentralisation (en moyenne, une opération crée 148 emplois en Province). Le rythme s'est accéléré de 1955 à 1961 ; après 1961, le mouvement s'est affaibli. En 1963 était créée la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. On compte actuellement une cinquantaine d'opérations par an, à comparer aux 289 décentralisations de 1961.

.../...

Le transfert de personnel en Province est toujours une opération difficile : le Français est réticent à changer d'habitudes et de cadre de vie. Une enquête d'opinion réalisée par l'IFOP, à la demande de l'Association Bureaux-Provinces (DATAR) en novembre 1975 auprès de salariés du secteur tertiaire de la Région parisienne, a montré que ceux-ci considèrent comme importants les arguments suivants :

- motivations à suivre l'entreprise	%
. se rapprocher de la nature	82
. mener une vie moins trépidante	80
. agrément de la vie provinciale	75
. meilleures conditions de logement	64
. davantage de temps libre	62
. avoir une maison individuelle	61
. attachement à l'entreprise	61
. bonnes relations avec les autres	57
. difficultés du marché de l'emploi	54
. meilleures conditions de travail	52
. la famille a envie de partir	46
. possibilité d'avoir plus de responsabilités en Province	41
. avoir un salaire plus élevé	37
. nouvelles perspectives de carrière	35
. coût de la vie moins élevé en Province	33

- freins à suivre l'entreprise	%
. moindre liberté à changer d'employeur en raison de l'étroitesse du marché du travail	81
. salaires moins élevés en Province	57
. perspectives de carrière moins intéressantes	57
. attachement au logement actuel	49
. travail du conjoint en région parisienne	41
. études des enfants meilleures à Paris	38
. peu de goût du conjoint pour la Province	31
. propriété du logement actuel	30
. attrait de Paris	30

Les principales motivations au départ en Province touchent à l'environnement et au rythme de vie, alors que les principaux freins à la décentralisation sont de caractère professionnel. Les incitations auxquelles les salariés du tertiaire se montrent sensibles sont, par ordre décroissant :

- l'aide apportée par l'entreprise pour trouver un logement ;
- la garantie d'une possibilité de retour dans un établissement parisien de l'entreprise ;
- une augmentation du coefficient hiérarchique ;
- une augmentation de salaire ;
- l'aide apportée par l'entreprise pour trouver un emploi au conjoint.

.../...

Les indemnités de transfert n'ont qu'une faible valeur incitative.

Si leur entreprise décidait de transférer ses bureaux en Province, 36 % des employés déclarent qu'ils la suivraient, 30 % affirment qu'ils refuseraient, 34 % hésitent.

Pour revenir au monde industriel, on constate que seulement 20 % du personnel suit un établissement qui se décentralise ; la distance par rapport à l'ancienne localisation a peu d'influence sur ce taux.

La décentralisation a connu quelques échecs graves : entre 1955 et 1975, 370 établissements décentralisés ont disparu, entraînant la suppression de 30 000 postes de travail (moyenne : 81 emplois par établissement touché ; la survie des petits établissements est plus problématique que celle des grands établissements). Le taux annuel de défaillance (faillites, règlements judiciaires, liquidations de biens), calculé sur la période 1968-1974, passe de 0,43 % pour les entreprises industrielles à 0,63 % pour les entreprises industrielles décentralisées.

Dans d'autres cas, on observe la reprise par une autre entreprise de l'établissement disparu, ou bien un nouveau transfert (dans une autre province, ou parfois retour en Région d'Ile de France). Le taux de défaillance à la décentralisation est particulièrement élevé dans certaines branches : les industries alimentaires, le textile et l'habillement, la petite métallurgie, la construction électrique et électronique, le bois et l'ameublement. Le Bassin Parisien et les petites communes rurales sont des zones particulièrement fragiles. Cette observation est à relier au fait que c'est le Bassin Parisien qui a accueilli la majeure partie des petites unités industrielles décentralisées (les échecs de décentralisations sont plus nombreux lorsqu'il s'agit de petits établissements).

La décentralisation a cessé d'être l'élément moteur de la croissance industrielle provinciale. Entre 1954 et 1968, 415 000 emplois industriels ont été créés en Province, dont 372 000 (soit 90 %) sont dus à des décentralisations ; entre 1968 et 1975, 500 000 emplois industriels ont été créés en Province, mais 90 000 seulement (soit 18 %) étaient des emplois décentralisés. Dans la même période (1954-1975), le nombre d'emplois industriels en Région d'Ile de France a baissé de 15 000.

Enfin il semble que les opportunités de décentralisation industrielle deviennent aujourd'hui moins nombreuses. Aussi entend-on de plus en plus fréquemment exprimer l'opinion suivant laquelle on est en voie d'atteindre les limites de la décentralisation industrielle, l'effort devant désormais être tourné vers la décentralisation tertiaire.

.../...

OPERATIONS DE DECENTRALISATION INDUSTRIELLES REALISEES ENTRE 1954 ET 1975

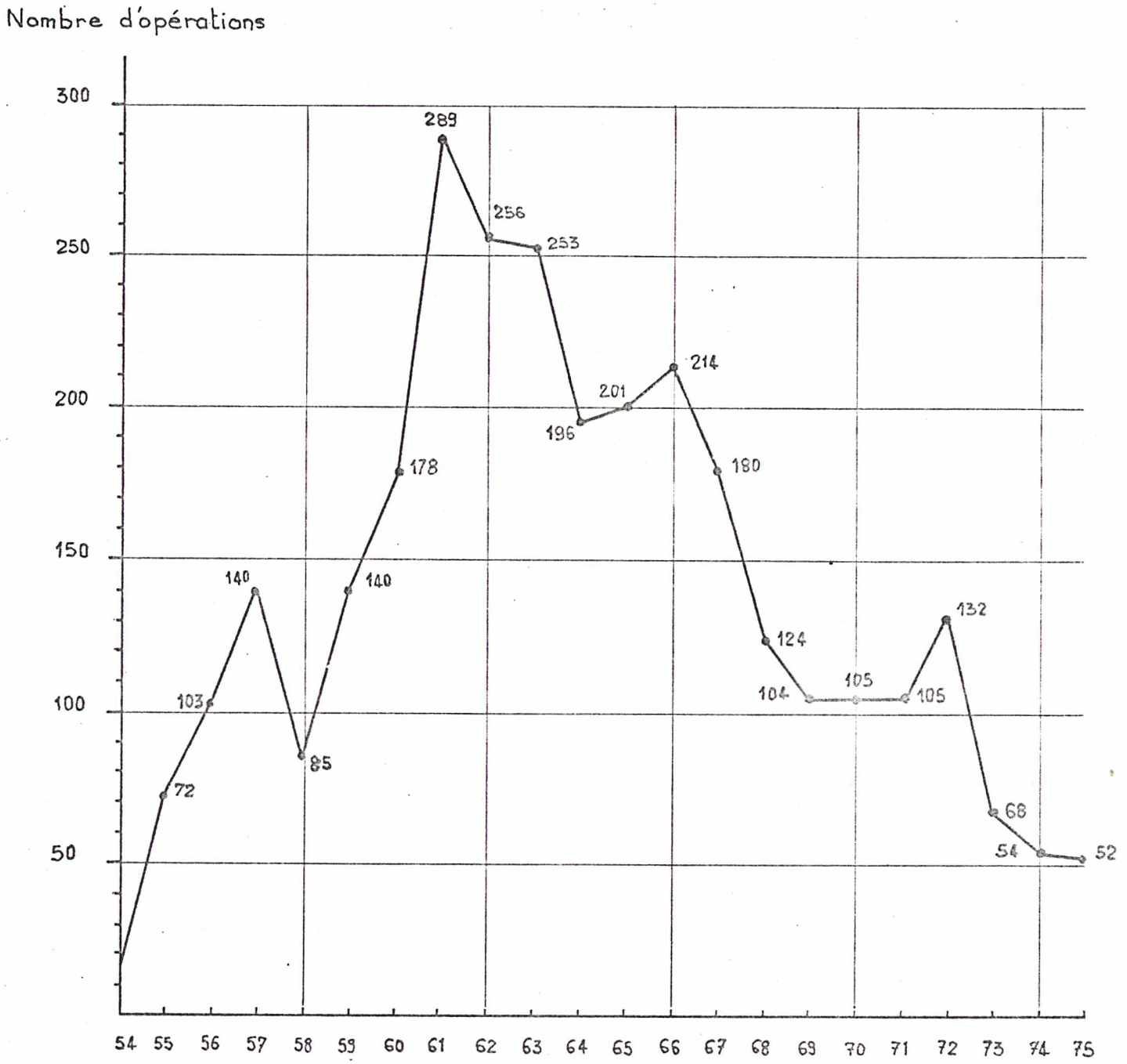

II - 6. Le desserrement

On désigne sous le nom de desserrement un transfert d'établissement à l'intérieur de la Région d'Ile de France, généralement du centre vers la périphérie. Depuis une vingtaine d'années, l'évolution rapide du paysage industriel, les grandes opérations d'urbanisme, la montée des prix fonciers, le manque de place disponible pour se moderniser et s'étendre, ont incité les entreprises à quitter l'agglomération. Des zones d'activités ont été créées près du centre (Le Petit-Clamart, Colombes, Bagnolet), ou plus loin (Sarcelles, Antony, Massy-Palaiseau). Le desserrement respecte souvent la règle de la "fidélité directionnelle" (on reste dans le même secteur cardinal). Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (voir III-1.) a structuré le desserrement (grands axes de développement, villes nouvelles). Les zones d'activités se sont développées beaucoup plus vite que la demande ; il en est résulté un "stock" de zones aménagées, qui devrait rendre moins facile l'effort de programmation régionale de l'espace (nombre important des "coups partis").

II.7 La décroissance de l'emploi industriel

Les effectifs de l'industrie sont aujourd'hui moins nombreux en Région d'Ile de France qu'ils ne l'étaient en 1954. Depuis le début des années 1960, ils ont subi une décroissance régulière. Actuellement, l'industrie ne représente plus que 28,7 % de l'emploi régional (à comparer à 29,3 % pour l'ensemble du pays). Parmi les autres régions françaises, seuls le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine voient également leurs effectifs décroître en valeur absolue.

Il ne semble pas que la régression des emplois industriels en Ile de France ait eu la décentralisation pour cause première. Depuis vingt ans, la décentralisation est à l'origine de la suppression de 167 000 postes de travail dans l'industrie parisienne. Ceci autorisa la Province à accueillir environ trois fois plus d'emplois nouveaux, les entreprises profitant généralement du transfert pour s'agrandir. Or, lorsque le mouvement de décentralisation atteignait sa plus forte amplitude (entre 1962 et 1968), la diminution annuelle du nombre d'emplois industriels de la Région d'Ile de France ne dépassait pas 7 000 emplois alors que de 1968 à 1975 où les décentralisations étaient beaucoup moins nombreuses cette même diminution s'élevait à 8 000/an.

L'une des causes essentielles de la baisse des effectifs industriels en Région d'Ile de France est sans doute à rechercher dans l'ancienneté d'une grande partie du tissu industriel parisien. Les conditions actuelles de fonctionnement des entreprises dans l'agglomération centrale suffisent à expliquer de nombreux départs en Province ou en grande banlieue.

Les zones les plus touchées par les pertes d'emplois secondaires se caractérisent par la présence de locaux industriels souvent vétustes et exigüs ; nous citerons la Ville de Paris (notamment ses arrondissements du Nord-Est), le département des Hauts-de-Seine, et, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, les communes dont l'urbanisation est la plus ancienne.

Considérons les chiffres suivants qui donnent les effectifs de l'industrie (BTP exclus) en 1973 et leur variation annuelle calculée sur 1969-1973

	Effectif 73	Variation annuelle
Paris	460 000	- 23 000
Petite Couronne	630 000	+ 2 000
Grande Couronne	340 000	+ 16 000
Total	1 430 000	- 5 000

.../...

La croissance de l'emploi en grande couronne ne compense pas la diminution de l'agglomération centrale.

La diminution annuelle de 21 000 emplois industriels à Paris et en Petite Couronne s'explique ainsi :

Décentralisation	- 4 000
Desserrement	- 12 000
Disparitions d'emplois	- 15 000
Créations d'emplois	+ 10 000
Total	- 21 000

Les industries les plus touchées sont le textile et l'habillement, les cuirs et peaux, la mécanique, l'industrie du bois et l'ameublement.

Un tissu industriel nouveau est en train de se créer en Ile-de-France, dans les zones d'activités des Villes Nouvelles, certains pôles de banlieue, ainsi qu'autour des aéroports et des noeuds autoroutiers où des espaces entiers sont conçus pour l'industrie. Cette évolution s'effectue en partie au détriment des installations industrielles de l'agglomération centrale dont les pertes d'effectifs constituent un élément très préoccupant.

Notons qu'à partir de 1974, les effets de la crise économique se sont manifestés par une diminution du nombre de desserrements, du nombre des créations et par une augmentation du nombre des disparitions.

Les effectifs secondaires de la Région d'Ile de France ont subi en 1974 et 1975 des baisses brutales : 3,5 % et 3,6 % (à comparer aux valeurs nationales : 1,2 % et 3,3 %).

De même on a pu noter un fléchissement considérable des investissements industriels pendant cette période (le taux de vente des terrains industriels équipésa connu une décroissance de l'ordre de 40 %).

La Région offre aujourd'hui 1 538 ha de terrains industriels équipés, soit un stock suffisant pour de nombreuses années de commercialisation.

Enfin, concluons en remarquant que :

.../...

. malgré son poids relatif en diminution au sein de l'économie régionale, l'appareil industriel de l'Ile de France reste très puissant. Il contribuait pour 27,7 % au produit intérieur brut industriel du pays en I97I.

. Cette décroissance de l'emploi industriel dans l'agglomération centrale est compensée, à Paris et en banlieue Ouest, mais non en banlieue Est, par une augmentation importante des effectifs du secteur tertiaire. Le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest s'aggrave.

. l'analyse de l'évolution des demandes d'emplois de I973 à I977 (données observées) montre que la région d'Ile de France résiste mieux aux difficultés économiques actuelles que le reste du pays : alors que le nombre dedemandes d'emplois triplait dans la France toute entière, on n'enregistrait qu'un doublement dans la Région. Ceci s'explique par l'ampleur et la variété du marché de l'emploi, conséquence de l'extrême diversité des activités aconomiques de la Région; il suffit néanmoins d'observer que les demandeurs d'emplois étaient 233 000 en février I977 pour comprendre les graves problèmes posés par le chômage dans la Région.

	mars 1973	mars 1974	mars 1975	mars 1976	février 77
Région d'Ile de France	101 117	108 772	185 859	223 712	233 452
France	377 735	438 932	754 810	938 235	1 055 000
%	26,8	24,8	24,6	23,8	22,1

(demandes d'emplois observées en fin de mois)

III - POLITIQUE ECONOMIQUE REGIONALE

III - 1. Analyse des documents de planification

Le réaménagement de la région parisienne nécessitait la mise en place de structures administratives nouvelles, destinées à coordonner l'action des collectivités locales.

Le District de la région de Paris (devenu en 1966 district de la région parisienne), créé par la loi du 2 août 1961 constitue la première expérience française de régionalisation. Peu après (1964), intervient une réforme départementale qui remplace les trois départements issus de la Révolution par huit nouveaux départements (Paris, Hauts de Seine, Seine Saint-Denis, Val de Marne, Val d'Oise, Yvelines, Essonne, Seine et Marne), avec une période transitoire jusqu'en 1968. La mission du District est d'assurer l'unité de la politique d'aménagement et d'équipement de la région parisienne. Il a compétence d'une part pour étudier les problèmes d'aménagement et d'équipement, d'autre part pour aider les collectivités locales (aides financières, placement d'emprunts), et non pour se substituer à elles. Il n'assure aucune gestion et ne réalise en principe pas d'équipements (sauf dans des cas exceptionnels). Sa forme juridique est celle d'un établissement public doté de l'autonomie financière. Il se compose d'un conseil d'administration comprenant des membres des assemblées départementales et des représentants des communes, et d'un délégué général nommé par le gouvernement. Le délégué général sollicite l'avis du conseil sur les options d'aménagement et sur les programmes pluriannuels d'équipement ; il propose au gouvernement et coordonne la politique d'aménagement de la région. La création en 1963 d'un comité consultatif économique et social associé à ces travaux est institutionnalisée par décret en 1967. Un décret de 1966 adapte les services extérieurs de l'Etat à la nouvelle institution régionale, en créant, sur le modèle des régions de province (où il existait un préfet depuis 1964) un préfet de la région parisienne cumulant ses fonctions avec celles de délégué général au district : il est chargé de mettre en oeuvre la politique gouvernementale concernant le développement économique et l'aménagement du territoire de la région ; il prépare le plan régional et en suit l'exécution, il répartit les crédits annuels d'équipement entre les départements. Il dispose d'attributions particulières en ce qui concerne l'urbanisme et la politique des transports. (Il préside notamment l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, et le Syndicat des Transports Parisiens). Il a des services propres, notamment une mission des affaires financières, une mission de l'aménagement, des équipements et des transports, et une direction régionale de l'équipement particulièrement développée. Il participe aux comités interministériels et aux conseils restreints compétents pour l'aménagement du territoire.

La réforme de 1976 remplace le District par un autre établissement public, la Région d'Ile de France. A la différence du Conseil d'administration du District, auquel il se substitue, le Conseil régional

.../...

ne comporte aucune personnalité nommée par le gouvernement ; ses missions et ses moyens sont étendus. Au Comité consultatif économique et social succède le Comité économique et social de la Région d'Ile de France, aux attributions plus étendues.

Le district a instauré une politique de grands travaux très active : il ne s'est pas contenté de subventionner la réalisation d'équipements, et a eu un rôle d'incitation sur les collectivités locales. Son budget a rapidement progressé : en 1976, 1,8 milliards de francs d'autorisations de programme ; 1,5 milliards de francs de crédits de paiement. En outre, ce budget a un fort effet multiplicateur (incitations sur les budgets de l'Etat, des collectivités locales, des organismes publics). 80 % des crédits sont consacrés aux transports et à la circulation. Le District, en insérant son action dans une doctrine globale d'aménagement, lui a assuré une grande cohérence d'ensemble.

III.1.1. Le programme duodécennal de la région de Paris 1964 - 1975

Premier document global élaboré par le District, le programme duodécennal 1964-1975 est un programme d'équipements collectifs publics. Il se réfère à la politique nationale de décentralisation industrielle, mais ne contient aucun élément de politique industrielle régionale. (Il n'y a aucune programmation de zones industrielles). On forme seulement le voeu que Paris devienne un "pôle de croissance" (centre d'innovation) national et européen, susceptible d'exercer un effet d'entraînement sur les régions moins favorisées de l'ouest et du sud-ouest. Les moyens à employer pour atteindre ces objectifs ne sont pas précisés.

III.1.2. Le schéma directeur régional de 1965

Constatant le déséquilibre de l'emploi en région parisienne (localisations trop centrales), le schéma directeur de 1965 définit une politique d'aménagement industriel. On y affirme la nécessité du desserrement industriel pour permettre à l'industrie parisienne de se développer et pour rapprocher l'emploi de l'habitat. Ce desserrement, qui devra rompre avec le développement en "tâche d'huile", est orienté sur des axes d'urbanisation, en particulier autour des villes nouvelles, principale nouveauté du schéma directeur : initialement égal à huit, le nombre de villes nouvelles est ramené à cinq (Cergy-Pontoise, Evry, Marne la Vallée, Melun-Sénart, Saint-Quentin en Yvelines). D'autre part, on préconise le développement de la banlieue autour de centres restructurateurs (Saint-Denis, Bobigny, Rosny, Créteil, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Rungis, La Défense), de dimensions plus modestes que les villes nouvelles. Des zones d'extension destinées à accueillir les industries sont prévues. Le schéma directeur affirme que le dispositif (agrément, redevance) servant à faciliter la décentralisation industrielle est à l'origine en région parisienne d'un immobilisme industriel qui gêne le desserrement, mais ne fait pas de propositions précises sur les moyens devant permettre la mise en oeuvre de la politique qu'il définit.

.../...

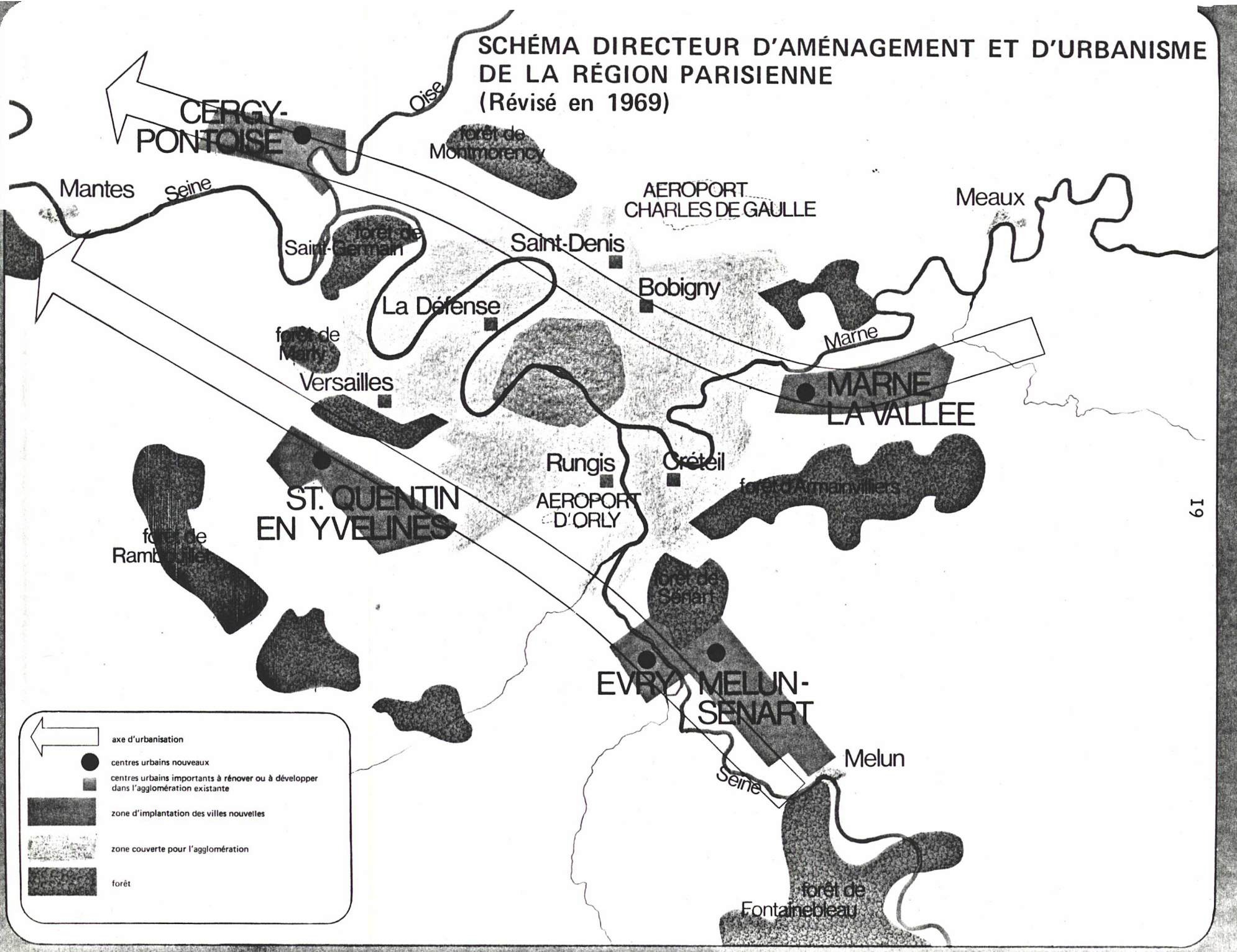
SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA RÉGION PARISIENNE
(Révisé en 1969)
CERGY-
PONTOISE
Oise
forêt de
Montmorency
Mantes
Seine
AEROPORT
CHARLES DE GAULLE
Meaux
forêt de
Saint-Germain
Saint-Denis
Bobigny
La Défense
Marne
forêt de
Marly
Versailles
MARNE
LA VALLEE
Rungis
Créteil
ST. QUENTIN
EN YVELINES
AEROPORT
D'ORLY
forêt d'Armainvilliers
forêt de
Rambouillet
forêt de
Sénart
EVRY
MELUN-
SENART
Melun
Seine
forêt de
Fontainebleau
axe d'urbanisation
centres urbains nouveaux
centres urbains importants à rénover ou à développer
dans l'agglomération existante
zone d'implantation des villes nouvelles
zone couverte pour l'agglomération
forêt

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

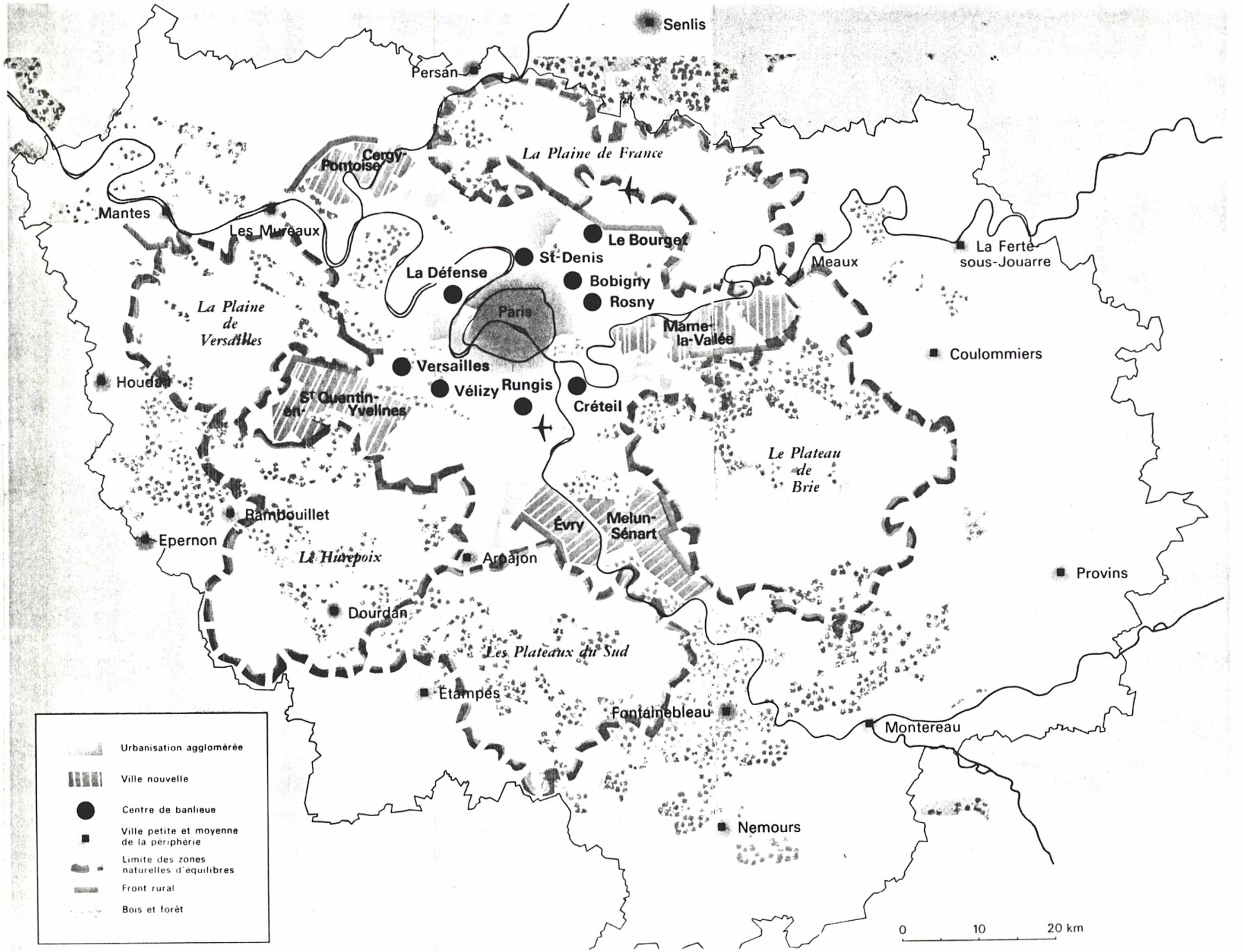

III.1.3. Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1975

Il constitue une mise à jour du schéma de 1965. Il insiste une nouvelle fois sur la nécessité d'un meilleur équilibre emploi-habitat et d'un desserrement des activités. Il constate le déséquilibre est-ouest de l'agglomération, et pose l'objectif nouveau du maintien d'une certaine activité industrielle dans la zone centrale, de façon un peu contradictoire avec la volonté de desserrement.

Il préconise le développement du potentiel scientifique et technique de la région, et met l'accent sur les problèmes de formation, de recherche et d'innovation. Aucune réflexion sur les moyens de mise en oeuvre n'est entreprise.

III.1.4. Les travaux régionaux de 6ème Plan (1970)

Les rapports concernant l'industrie, d'inspiration nettement libérale, reflètent l'opinion des chefs d'entreprises qui composaient la majeure partie du groupe de travail "Activités secondaires et tertiaires". Ils constatent que les décentralisations se passent plutôt bien pour les établissements des grandes firmes, très mal pour les petites et moyennes industries ; le dispositif administratif est jugé inadapté à ces dernières. On pense que la décentralisation a contribué à affaiblir le potentiel industriel de la Région d'Ile de France. On propose de relever le seuil de l'agrément, et de moduler la redevance en la supprimant dans les villes nouvelles. Les experts régionaux affirment la nécessité d'un rééquilibrage vers l'est de la Région, d'un desserrement vers les villes nouvelles, et donnent la priorité à la ville nouvelle de Marne la Vallée. L'idée de contrats de desserrement entre industriels, aménageurs de zones industrielles et Pouvoirs Publics fait son apparition.

Les autres moyens d'intervention s'appuient sur la réalisation des infrastructures (voies de communication et de télécommunication). On mentionne deux objectifs de développement industriel : développer les petites et moyennes industries, renforcer la formation professionnelle.

III.1.5. Les travaux préparatoires du 7ème Plan (1975)

Le rapport préliminaire au 7ème Plan pour la Région d'Ile de France met l'accent sur l'effet d'entraînement qu'a Paris sur l'ensemble du pays : il faut mettre à profit cet effet en favorisant le développement d'activités nouvelles qui ne peuvent s'épanouir en Province : techniques de pointe innovatrices, productions de qualité réalisées dans de petits établissements, construction de prototypes et de petites séries. On propose l'affichage de secteurs prioritaires, et la constitution d'un comité chargé de se prononcer sur les projets nouveaux. On admet que cette politique, si elle traite d'un aspect stratégique du développement industriel, ne couvre qu'un secteur très partiel de l'activité industrielle.

.../...

Le rapport général du groupe "Développement économique" confirme les orientations définies lors de la préparation du 6ème Plan. La "crise" rend nécessaire une pause de la politique de décentralisation, qui gêne les petites et moyennes entreprises ; une délégation de certains pouvoirs de la DATAR aux Préfectures, en matière d'agrément, est souhaitée, ainsi que la suppression de la redevance pour l'industrie. Il faut poursuivre une politique énergique d'équipement des infrastructures (transports) et étudier des contrats de desserrement. Des objectifs nationaux (réhabiliter le travail manuel, réduire le nombre de travailleurs immigrés, aider l'artisanat, économiser l'énergie et les matières premières, améliorer les conditions de travail) sont rappelés.

III.2. Les moyens de la politique industrielle des pouvoirs publics.

Les pouvoirs publics disposent d'un certain nombre d'instruments pour mettre en oeuvre une politique industrielle en Région d'Ile de France. Jusqu'à présent, sous l'influence de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, ces instruments ont essentiellement revêtu un aspect géographique, en s'inscrivant dans une politique de localisation des activités sur le territoire national. On s'est moins servi d'outils à caractère économique liés à une politique de développement industriel.

Comparée à la Province, la Région d'Ile de France fait l'objet de dispositions spécifiques, plus contraignantes pour les entreprises. On distingue, d'une part, des mesures de dissuasion à l'égard des entreprises qui souhaitent rester en région parisienne, d'autre part, des mesures d'incitation à la décentralisation.

III.2.1. Les mesures à caractère dissuasif.

III.2.1.1. Le permis de construire.

C'est l'autorisation requise pour toute construction ainsi que pour les modifications extérieures apportées aux constructions existantes. Il a pour objet de vérifier la conformité du projet avec les règlements d'urbanisme et les règles particulières aux installations industrielles classées. Il peut être refusé ou accordé sous certaines réserves pour les constructions qui contrarieraient l'action d'aménagement du territoire et d'urbanisme poursuivie par le Gouvernement. A ce titre, les demandes de permis de construire des locaux industriels de plus de 2.000 m2 sont soumises à l'avis du Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

III.2.1.2. L'agrément.

C'est la plus connue et la plus contraignante des réglementations particulières à la région d'Ile de France. Elle s'applique à une zone comprenant la Région proprement dite et cinq cantons du Sud de l'Oise. Dans cette zone, la création ou l'extension de toute implantation industrielle conduisant l'entreprise à disposer d'une surface développée de plancher de plus de 1.500 m2 est soumise à une autorisation administrative, l'agrément. L'agrément est également nécessaire pour toute construction ou extension de locaux à usage de bureaux conduisant l'utilisateur à disposer d'une superficie de plancher supérieure à 1.000 m2. Enfin, en ce qui concerne les entrepôts, l'agrément doit être demandé à partir d'un seuil de 5.000 m2.

.../...

INDUSTRIES
agréments et redevances

- limite de la zone d'agrément
- Zone sans redevance
- Zone à 25 F/m²
- Zone à 75 F/m²
- Zone à 150 F/m²
- 25 F/m² Périmètre Z.I. à taux réduits
- Périmètre Z.I. sans redevance (MEAUX MELUN)

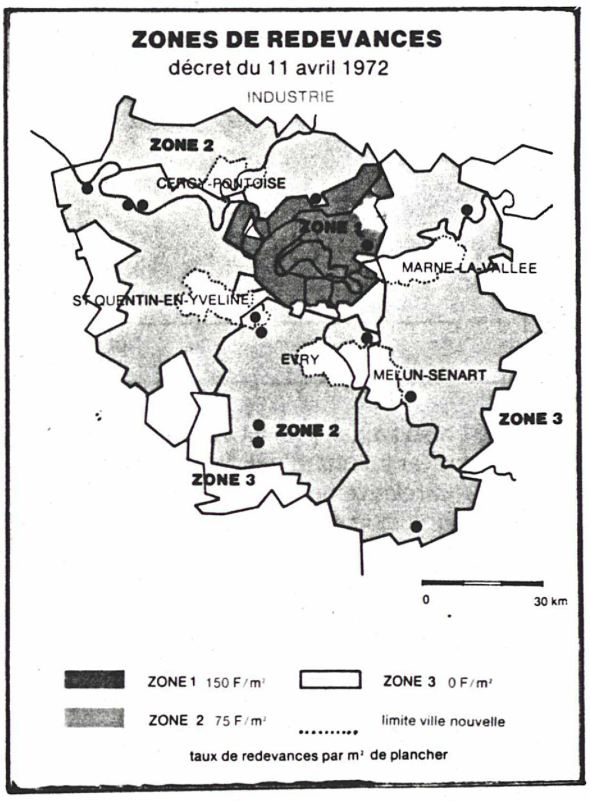
ZONES DE REDEVANCES
décret du 11 avril 1972
INDUSTRIE
ZONE 2
CERGY-PONTOISE
ZONE 1
MARNE-LA-VALLEE
ST QUENTIN-EN-YVELINES
EVRY
MELUN-SENART
ZONE 2
ZONE 3
ZONE 3
0
30 km
ZONE 1 150 F/m²
ZONE 3 0 F/m²
ZONE 2 75 F/m²
limite ville nouvelle
taux de redevances par m² de plancher

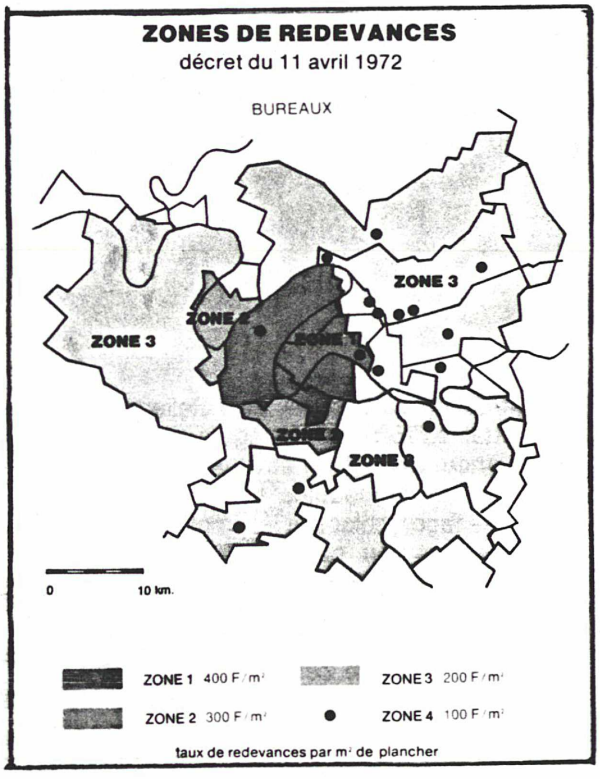
ZONES DE REDEVANCES
décret du 11 avril 1972
BUREAUX
ZONE 3
ZONE 3
ZONE 2
0
10 km.
ZONE 1 400 F/m²
ZONE 3 200 F/m²
ZONE 2 300 F/m²
ZONE 4 100 F/m²
taux de redevances par m² de plancher

La décision accordant l'agrément est prise par le Ministre de l'Equipement sur avis du Comité de Décentralisation. Le Comité de Décentralisation comprend 15 à 24 membres, nommés par arrêté du Premier Ministre ; les deux tiers des membres au moins appartiennent à la fonction publique. La décision d'agrément ne se limite pas à l'autorisation de s'implanter en région d'Ile de France; elle concerne une opération précise, géographiquement localisée. Elle fixe un délai de validité pendant lequel doit intervenir le dépôt de la demande de permis de construire (l'agrément ne dispense pas du permis de construire).

L'attribution de l'agrément est entièrement discrétionnaire. L'administration dispose ainsi d'une possibilité de négociation avec les entreprises : octroi de l'agrément en échange de la décentralisation d'un autre établissement, par exemple. Historiquement, on observe que les activités employant une main-d'oeuvre peu qualifiée ou produisant en grande série obtiennent plus difficilement des agréments. Après avoir été un instrument de politique nationale d'aménagement, destiné à inciter les entreprises à se décentraliser, l'agrément a également été utilisé comme moyen d'aménagement régional (agrément subordonné à une localisation recommandée par le Préfet de la Région d'Ile de France). On trouve, en Annexe 1 , des statistiques sur les décisions récentes du Comité de Décentralisation.

III.2.1.3. La redevance.

La loi du 2 août 1960, modifiée par la loi du 7 juillet 1971, a institué, dans certaines zones de la région d'Ile de France, une redevance pour la construction de bureaux et d'ateliers. (La loi du 7 juillet 1971 a abrogé les anciennes primes de démolition).

Le montant de la redevance varie selon les zones et la nature des constructions : de 25 à 150 francs par mètre carré de plancher pour les locaux à usage industriel ; de 100 à 400 francs par mètre carré de plancher pour les locaux à usage de bureaux. Dans les villes nouvelles, aucune redevance n'est perçue sur les bureaux ; la redevance n'est que de 25 F/m2 pour les locaux industriels. La redevance pour les locaux industriels est nulle à Meaux et à Melun. Sous certaines conditions, les petites extensions sur place de locaux industriels peuvent être exonérées.

La redevance est un moyen d'aménagement, à la fois, sur le plan national (incitation à la décentralisation) et sur le plan régional (incitation au desserrement et à l'implantation en ville nouvelle).

III.2.1.4. La taxe locale d'équipement.

Elle n'est pas spécifique à la région d'Ile de France. Perçue au profit des communes et établissements publics intercommunaux, la taxe locale d'équipement s'applique de plein droit dans les communes de plus de 10.000 habitants, et dans la quasi-totalité des communes de la Région d'Ile de France.

.../...

Elle est établie sur la construction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature. Certaines zones sont exonérées, telles les zones d'aménagement concerté (en particulier, la plupart des zones d'activités en villes nouvelles sont exonérées). Le taux varie selon les communes. En région d'Ile de France, une taxe complémentaire au taux de 1 % est perçue au profit de l'établissement public régional.

III.2.1.5. Le versement transport.

Les entreprises employant plus de 9 salariés à Paris ou en petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) ou dans certaines communes de la grande couronne (Essonne, Yvelines, Val-d'Oise, Seine-et-Marne) sont assujetties à un versement transport assis sur la masse salariale (au taux de 1,9 % dans le premier cas, de 1 % dans le second).

Dans les villes nouvelles, le versement transport est intégralement remboursé aux entreprises. La taxe de transport défavorise donc les établissements situés au centre de l'agglomération.

III.2.1.6. La taxe professionnelle.

La taxe professionnelle est citée pour mémoire. Bien que n'étant pas un moyen de politique économique, la patente pouvait jouer un rôle important parmi les facteurs déterminant une nouvelle localisation ; ce rôle semble appelé à diminuer après la réforme remplaçant la patente par la taxe professionnelle, grâce à des mécanismes de péréquation.

Enfin, on doit signaler un autre instrument d'intervention possible pour orienter l'implantation des activités industrielles : la programmation des zones d'activités. Il s'agit de fixer, pour la durée de chaque plan quinquennal, un contingent de zones d'activité à créer, ainsi que leur localisation. (Une zone d'activités est un terrain équipé, découpé en lots, permettant la construction immédiate de locaux industriels). Dans ce cadre s'inscrivent les zones d'accueil en villes nouvelles. La superficie des zones d'activités à créer au cours du VIIème Plan est de 1.500 hectares, dont les deux tiers devront être situés dans les villes nouvelles. Contrairement à ce qui se passe en Province, les zones d'activités de la Région d'Ile de France ne peuvent bénéficier de prêts bonifiés du Fonds National de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme.

III.2.2. Les mesures incitatives.

Les mesures incitatives ne s'appliquent généralement pas en Région d'Ile de France : ce sont les primes, prêts et autres avantages consentis aux entreprises qui s'installent en province. On fera donc une présentation plus succincte de ces procédures ; il convient toutefois de considérer qu'elles influencent le choix des industriels à la recherche d'une implantation en France.

.../...

III.2.2.1. Les primes.

L'enveloppe des primes inscrite au budget de 1976 s'élevait à 450 millions de francs.

III.2.2.1.1. La prime de développement régional.

Elle peut être accordée, dans certaines zones (la Région d'Ile de France est évidemment exclue) aux entreprises industrielles procédant à une création d'activités (éventuellement par décentralisation), à une extension ou à une conversion interne, au-delà d'un certain seuil en ce qui concerne le nombre d'emplois créés et le montant des investissements prévus. La prime peut atteindre 25.000 F. par emploi créé, dans la limite de 25 % des investissements à réaliser.

III.2.2.1.2. La prime de localisation d'activités tertiaires.

Peuvent en bénéficier, en dehors du bassin parisien, les entreprises procédant à une création ou une extension (éventuellement par décentralisation) de certaines activités tertiaires, au-delà d'un nombre minimum d'emplois créés ; aucune condition d'investissement n'est exigée. La prime peut atteindre 20.000 F. par emploi créé.

III.2.2.1.3. La prime de localisation d'activités de recherche

Elle peut être accordée, en dehors du bassin parisien, aux entreprises du secteur privé créant ou développant des services de recherche, au-delà d'un nombre minimum d'emplois créés. Elle peut atteindre 25.000 F par emploi, mais n'est pas cumulable avec la prime de développement régional ou la prime de localisation d'activités tertiaires.

III.2.2.2. L'indemnité de décentralisation.

Les entreprises industrielles libérant au moins 500 m2 de plancher à usage industriel en Région d'Ile de France pour s'installer en dehors du bassin parisien ("zone blanche") peuvent se voir rembourser, dans la limite de 500.000 F., 60 % des frais de transfert de leur matériel de production.

III.2.2.3. Les allégements fiscaux.

Des avantages portant sur la taxe professionnelle (jusqu'à 5 ans d'exonération), le droit de mutation, l'impôt sur les plus-values à long terme et l'amortissement des nouvelles constructions peuvent être accordés aux entreprises réalisant des opérations intéressant le développement régional, en dehors du bassin parisien, sous certaines conditions de création d'emplois.

.../...

PRIMES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL 1976

- INDUSTRIES -

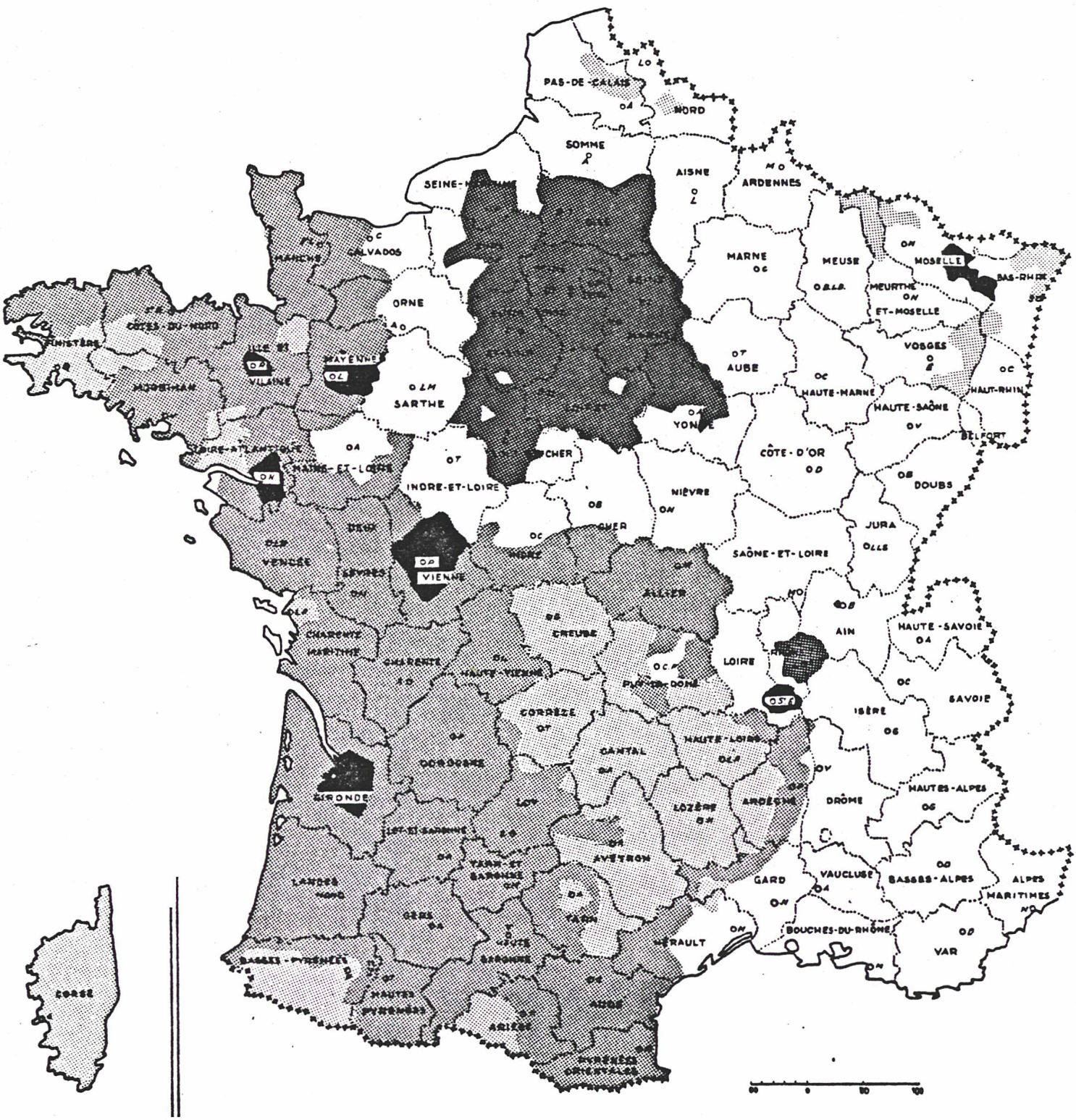

Zone 1

Zone 2

Zone 3

Grands programmes

Aucune prime

Carte
Primes de localisation d'activités tertiaires et d'activités de recherche.

ZONES D'ACTIVITÉS TERTIAIRES

Zone à 20000 F par emploi

Zone à 10000 F par emploi

Zone lyonnaise

ZONES D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Caen Pôles de recherche à taux majoré

III.2.2.4. Les aides en faveur de la main-d'oeuvre.

Il s'agit d'aides aux entreprises pour des frais exceptionnels de formation professionnelle et d'aides au personnel devant déménager, à l'occasion de programmes intéressant le développement régional.

III.2.2.5. Les aides aux entreprises artisanales.

Elles sont prévues pour faciliter la création, le développement ou le transfert des entreprises artisanales : ce sont l'indemnité particulière de décentralisation, la prime à l'installation d'entreprises artisanales, et la prime de développement artisanal (dans certaines zones, excluant la région parisienne).

III.2.2.6. L'aide spéciale rurale.

Elle est destinée aux entreprises ayant une activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique ou hôtelière, qui crée des emplois salariés permanents dans certains cantons, situés principalement dans le Massif Central, le Sud-Est et le Sud-Ouest. Elle peut atteindre 20.000 F. par emploi créé.

III.2.2.7. Les autres concours publics.

La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale peut intervenir directement en matière de logements, en liaison avec le Ministère chargé du Logement. L'administration des P.T.T. peut accorder des priorités pour les équipements de télécommunication (téléphone, télex). Il existe des aides de divers organismes (municipalités, chambres de commerce et d'industrie, sociétés d'économie mixte, Société Centrale pour l'Equipement du Territoire) aux terrains ou aux bâtiments, le plus souvent réservées à des entreprises bénéficiant de la prime de développement régional Enfin, les industries agricoles et alimentaires peuvent recevoir des aides spécifiques (primes d'orientation agricole, aides du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole).

III.2.2.8. Les prêts à long terme.

III.2.2.8.1. Les prêts directs de l'Etat (Fonds de Développement Economique et Social) interviennent à titre exceptionnel.

.../....

III.2.2.8.2. Les prêts des grands établissements de crédit :

Crédit National, Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Industriel et Commercial, Sociétés de Développement Régional. Constituées par des groupements de banques et des personnalités de l'activité économique régionale, les Sociétés de Développement Régional sont principalement appelées à effectuer des prises de participation dans les petites et les moyennes entreprises, et à leur accorder des prêts à 5 ans et plus (prêts sur fonds propres ou prêts sur emprunts collectifs). La création d'une Société de Développement en Région d'Ile de France est récente : la SOFIPARIL ne peut que procéder à des prises de participation.

III.2.2.9. La prime régionale à la création d'entreprises industrielles.

Deux décrets du 27 juillet 1977 autorisent les établissements publics régionaux à accorder une prime régionale à la création d'entreprises industrielles d'une part, à faciliter le cautionnement de prêts consentis à certaines entreprises industrielles d'autre part. Le Conseil Régional d'Ile de France a décidé de mettre en application le premier texte; il ne s'est pas encore prononcé sur le second. La prime, dont le montant peut atteindre 50.000 F., est accordée aux entreprises créées depuis moins de trois mois qui s'engagent à créer au moins six emplois dans un délai maximum de trois ans.

Un dernier élément dont les industriels déclarent tenir compte lorsqu'ils ont à choisir une implantation est le découpage des circonscriptions téléphoniques, qui avantage Paris (communication téléphonique à 0,47 F. sans limitation de durée) par rapport à la banlieue et à la Province.

III - 3. Les études actuellement mises en oeuvre

(cf. référence bibliographique [4])

Depuis 1977, des études de politique industrielle régionale ont été entreprises conjointement par la Division d'Etudes et Programmes de la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile de France, la Division Prévision et Implantation des Activités de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France, et le Service de l'Industrie et des Mines d'Ile de France. Les grandes orientations sont définies par le Comité large de politique industrielle, présidé par le Préfet, Directeur régional de l'Equipement, Directeur général de l'IAURIF. Les travaux sont coordonnés par le Comité restreint de politique industrielle, présidé par le Chef du service de l'Industrie et des Mines. Les études s'organisent suivant trois modes d'approche.

III.3.1. L'approche horizontale

Elle prend en compte l'industrie régionale considérée comme un tout. Les problèmes suivants sont étudiés :

- résultats économiques,
- évolution des localisations industrielles,
- connaissance de la démographie industrielle,
- l'emploi industriel,
- connaissance de l'environnement industriel,
- recherche et innovation,
- relations inter-industrielles et sous-traitance,
- connaissance des structures industrielles,
- perspective de l'industrie.

III.3.2. L'approche verticale

Elle s'intéresse aux secteurs industriels. Elle comprend d'une part une analyse multicritères devant permettre de déterminer les secteurs à développer en fonction de trois scénarios (développement économique, bon emploi du capital humain, décentralisation de la politique nationale de redéploiement industriel), d'autre part des monographies de secteurs industriels.

III.3.3. L'approche ponctuelle

Elle vise à la connaissance de l'entreprise ; elle comprend d'une part une étude sur le fonctionnement interne des entreprises, d'autre part une enquête d'opinion auprès des responsables sur le développement des secteurs industriels.

IV. SPECIFICITE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE EN MATIERE INDUSTRIELLE

IV.1. Atouts et handicaps de la Région en matière industrielle.

IV.1.1. Atouts pour l'industrie.

D'une façon générale, on trouve en R.I.F., tous les éléments liés à une région de fort tissu industriel et urbain. De plus, il faut souligner le rôle de Paris, place internationale.

IV.1.1.1. Un complexe industriel riche en efficacité.

Un réseau dense d'activités en bouillonnement permanent, caractérisé par la multiplicité des liens inter-entreprises, l'abondance des clients potentiels et des fournisseurs, la facilité des liaisons commerciales (on souligne à ce propos l'importance du téléphone : communications bon marché et sans limitation de durée dans l'agglomération parisienne) favorisent des relations de sous-traitance actives (sous-traitance de spécialité, nécessitant des contacts étroits entre le donneur d'ordre et le client).

Il faut noter, à ce sujet, comme le souligne Madame Beaujeu-Garnier dans son rapport "Place, Vocation et Avenir de Paris et de sa région", l'existence d'intercommunications indéniables entre les activités des différents quadrants des quartiers périphériques de Paris et de leurs prolongements dans les secteurs de banlieue correspondants : ainsi la petite métallurgie, la construction électrique et électronique, ... dans tout le nord-est de Paris et dans les banlieues est, avec passage à la métallurgie lourde au nord-est ; les sous-traitants de l'industrie automobile et de la construction électrique au Nord-Ouest et au Sud-Ouest avec la grande industrie automobile de la Vallée de la Seine, en aval de Paris ; l'expansion des sièges sociaux depuis le centre des affaires traditionnel en direction de la Défense .....

Et l'on remarque que les desserrements industriels se font de préférence en tenant compte de ces orientations cardinales ce qui a, en outre, le mérite de favoriser les communications entre les sièges sociaux ou les établissements centraux et les établissements desserrés puisque toutes les communications jusqu'à maintenant étaient essentiellement radiales à partir du centre de Paris, lui-même parfaitement congestionné et très difficile à traverser rapidement.

x

x x

N.B. Le domaine de la sous-traitance est, avant tout, celui des industries mécaniques et transformatrices des métaux en Ile de France comme pour la France entière.

.../...

Les activités de la sous-traitance concernent pour 84 % les industries mécaniques et transformatrices des métaux suivies par :

- l'industrie du bâtiment 7 %
- l'industrie électrique et électronique 4 %
- l'industrie textile 2 %
- les industries diverses 3 %

(Ces pourcentages sont ceux de 1970).

Les industries électrique et électronique sont en nette progression avec les secteurs de transformation des matières plastiques et du caoutchouc.

Il existe de nombreuses lacunes dans beaucoup de secteurs quant à la connaissance statistique de la sous-traitance.

x

x x

IV.1.1.2. Equipements et infrastructures, Paris carrefour international.

L'infrastructure de transports (routes, voies ferrées, aéroports internationaux), les équipements structurants (téléphone, télex), l'hôtellerie, les possibilités d'organiser expositions et congrès, viennent s'ajouter aux traditions artistiques et aux raisons géographiques, pour faire de Paris un lieu de rencontres renommé, de vocation européenne et même mondiale, où les étrangers viennent plus facilement. Ainsi que le souligne le rapport du VIIème Plan, groupe II "Développement économique" : "Les aéroports d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle, moyennant une politique appropriée peuvent s'affirmer comme pôles internationaux hautement attractifs propres à orienter vers la France une partie des entreprises et de la clientèle hôtelière d'affaires dont les choix balancent entre Francfort, Amsterdam, Londres et Paris. Les Halles de Rungis, grâce à la qualité de leurs services techniques et leur position relativement centrale dans l'Europe de l'Ouest sont à même d'élargir leur rayon d'action vers l'étranger et de devenir un important centre international de commerce pour les produits agro-alimentaires".

Grâce à son renom dans le domaine culturel, artistique et en matière de loisirs, Paris s'affirme comme le centre essentiel de répartition du tourisme international pour l'ensemble de la France.

.../...

IV.1.1.3. La concentration des organes de décision : politiques, administratifs et financiers.

(De nombreux éléments et chiffres proviennent du rapport de Madame Beaujeu-Garnier "Place, Vocation et Avenir de Paris et de sa région", Déc. 74).

La proximité de services de toutes sortes (ministères et grandes administrations, banques, assurances, organes de presse, ...) est à relier à l'abondance des sièges sociaux en R.I.F.

Comme le rappelle Madame Beaujeu-Garnier, "Non seulement, les ministères avec les services nationaux constituent une masse de fonctionnaires exerçant en majorité leur activité dans la ville même de Paris, mais chacun de ces organismes a autour de lui toute une clientèle publique ou para-publique, prolonge son pouvoir par une série de Commissions, de groupes professionnels ou techniques dont les avis ou les décisions tendent à peser considérablement sur tout ce qui s'entreprend ou se fait en France".

La concentration des organes de décision des entreprises répond à la concentration de la décision publique ou financière. Une étude faite par Jean Hautreux et Michel Rochefort avait montré que sur les sièges sociaux atteignant un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de francs en 1962, les 4/5e se trouvaient implantés dans la région parisienne, concentrant 82 % du chiffre d'affaires des moyennes et grandes entreprises françaises (dont 72 % pour la seule ville de Paris). Lyon se classait alors au deuxième rang avec 2,9 %. Des statistiques plus récentes font état d'une régression puisque, en 1965, 54,8 % de l'ensemble des sièges sociaux d'un certain niveau se trouvaient dans la région parisienne alors que la proportion aurait diminué à 47,8 % en 1974 (projet de loi de Finances pour 1974). Mais il faut savoir se défier de la statistique : les nombreuses transformations de structure subies par les entreprises françaises au cours des vingt dernières années, notamment la concentration, la fusion, ont fait disparaître un grand nombre de sièges de tailles diverses et rendent les comparaisons générales aléatoires.

Rappelons également la localisation des banques et des assurances dans ce quartier de Paris qui a reçu le nom de "cité financière" et qu'une enquête du BERU publiée en 1970, délimitait de la manière suivante : "autour de la rue Glück, derrière l'Opéra, on trouve dans un rayon de 500 m, 35 % des sièges sociaux bancaires, 50 % des emplois, 69 % du montant global des bilans parisiens et 60% du montant global des bilans du système bancaire français".

Une enquête récente faite par l'APUR confirme ces soucis de proximité de relations : "plus les exportations (d'une firme) sont importantes, plus l'entreprise se soucie de rester à proximité des ambassades et consulats avec lesquels elle est en relation. Ceci implique une localisation dans Paris même et proche de quartiers déjà engorgés" ; toujours dans le rapport suivant la même enquête : "les avantages les plus souvent cités sont essentiellement les facilités d'accès pour les clients et les employés et la proximité de services : services de l'Etat (ministères, douanes, services publics, tribunaux) ou services privés (informations, publicité, services financiers, ...)".

.../...

Quel meilleur moyen d'obtenir une autorisation, de régler une question délicate, de conclure un marché, de se tenir au courant des activités du concurrent et de surprendre ses initiatives, de rivaliser auprès de la clientèle, que d'être " sur place ". Les rencontres personnelles sont bien souvent très favorables tandis que le voisinage des entreprises ayant des activités similaires est le plus souvent recherché (parfois le fait de pouvoir surveiller le concurrent, mais donc également d'être surveillé par lui, est plutôt considéré comme une gêne, mais l'unicité de lieu vis-à-vis de la clientèle joue toujours de façon positive). Le mécanisme des relations vient donc aggraver la suprématie décisionnelle de Paris mais il s'y super_pose encore ce sans quoi rien n'est possible : la capacité financière. Or, jusqu'à un passé récent, la décision d'investissement était dans une large mesure concentrée sur Paris.

En effet, sans parler des investissements publics, la structure des réseaux et des directions de la puissance bancaire était telle que tout, finalement, remontait au siège social. Les Directeurs régionaux des grands secteurs provinciaux eux-mêmes habitaient la capitale. Et si l'on peut constater d'après les statistiques officielles, que les dépôts bancaires faits dans la région d'Ile de France représentaient en 1974 40 % du total national, d'après certaines estimations, c'est bien en deçà de ce que représentait véritablement la capitalisation bancaire régionale, qui peut se mesurer par le volume des compensations de paiement atteignant en France presque 92 % en valeur (et 51 % en nombre) à Paris (situation analogue à celle du Royaume Uni). Il apparait que s'esquisse un changement dans cette conception.

Les grandes banques ont comme projet, dans le domaine d'exploitation, de " coller " de plus en plus aux différents marchés, de libérer à tous les niveaux, le dynamisme commercial et la capacité d'innovation. Mais l'ampleur de cet effort de décentralisation est limité par le maintien à Paris de toutes les autorités monétaires et financières dont les banques dépendent pour l'accomplissement d'actes quotidiens et par la présence dans la capitale de la plupart des sièges des grandes entreprises avec lesquels elles ont de constantes relations. (En tout état de cause, les opérations financières de montant très élevé ou à caractère international transitent encore le plus souvent par Paris). Comme le souligne Madame Beaujeu Garnier à ce sujet, " toutes les réflexions aboutissent au même noeud gordien, la puissance à Paris se combine avec la puissance pour donner une nouvelle puissance. La solution est-elle de briser les maillons de la chaine ou bien de construire ailleurs une ou deux autres chaines sinon aussi puissantes, en tout cas aussi efficaces ? ".

../..

IV.I.I.3.I. La décentralisation des bureaux des entreprises industrielles et commerciales.

Rédaction effectuée à partir du document édité par l'Association Bureaux-Provinces : La décentralisation des bureaux " (I975).

A la suite de la vigoureuse politique d'aménagement du territoire menée depuis plus de vingt ans, l'effort de décentralisation industrielle a atteint des résultats importants. Lancé beaucoup plus récemment il est vrai, le mouvement de transfert en province des activités de bureaux est resté très faible jusqu'ici : sans tenir compte des opérations concernant les services commerciaux, une vingtaine de décentralisations entrainant la création de quelques deux mille emplois, pouvaient être dénombrées en I975.

Pourtant la concentration en région Ile de France de ce type d'emplois pourrait laisser croire qu'un effort important est possible: en I973, près de 40 % des emplois de bureau de l'ensemble des activités industrielles pour la France entière, étaient concentrés en région Ile de France. Cette proportion dépassait 50 % dans certaines branches, comme les industries électriques et de l'électronique ou les industries chimiques. Aujourd'hui, les effets du ralentissement économique actuel incitent évidemment à une certaine circonspection et modifient quelque peu l'horizon des décentralisations possibles. Celles-ci doivent surtout être recherchées là où se manifeste actuellement une certaine croissance ou, à tout le moins, une reprise assez nette.

L'analyse des fonctions décentralisées et décentralisables permet de dégager les tendances générales suivantes :

- les délégations régionales et le réseau commercial

C'est au niveau de l'animation des réseaux commerciaux que les actions les plus nombreuses ont été menées. Depuis, plusieurs années, des raisons évidentes d'une meilleure connaissance du marché et d'un meilleur service à la clientèle impliquent en effet un rapprochement géographique par rapport à ces deux éléments.

S'est ainsi créé sur le territoire un réseau de plus en plus serré de représentations d'antennes, ou de directions régionales chargées d'administrer la distribution locale des produits.

../..

- les services de recherche et d'étude et les laboratoires.

Ces unités relativement autonomes peuvent être rapprochées des lieux de production, mais en fait les critères de localisation concernent essentiellement la qualité de l'environnement scientifique et des conditions de travail.

Sur le premier point, le poids de la capitale reste lourd malgré le développement important des universités régionales et sur le deuxième, la province apparait mieux placé.

En 1960, la Société IBM a installé des laboratoires de recherche à La Gaude près de Nice. De son côté, le Centre National d'Etudes des Télécommunications a transféré une partie de ses activités à Lannion, point de départ d'un développement important de l'électronique dans l'Ouest où Thomson CSF, SLE Citerel ou CIT-ALCATEL ont implanté des Centres d'Etudes et Laboratoires de recherche; cette concentration, comme celle de l'industrie aérospatiale dans la région de Toulouse fut, il est vrai, fortement encouragée par l'action des Pouvoirs Publics.

Dans la pétrochimie, ELF-ERAP a implanté un centre de recherche à Solaize près de Lyon tandis que FRANLAB, filiale de l'IFP créait à Valbonne un laboratoire d'études et d'analyses.

Pour l'industrie pharmaceutique, des centres de recherche furent installés à Strasbourg par Merrel-Torande et à Montpellier par Clin-Midy. De telles implantations apparaissent de plus en plus plausibles avec le développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement supérieur en province, notamment dans les disciplines scientifiques et techniques.

- les services généraux.

Si ces services restent hyperconcentrés en région Ile de France, de nouvelles perspectives apparaissent néanmoins.

../..

C'est ainsi que commence à se faire jour une tendance à rapprocher du lieu de production le tertiaire dit d'accompagnement. C'est à dire les services de gestion administrative de l'unité concernée (quelques dizaines de personnes) ou même à installer à proximité de ce lieu de production une fonction à vocation nationale. Quelques exemples - encore rares - illustrent cette évolution, comme l'installation des services de comptabilité de Creusot-Loire au Creusot, celle des services généraux d'Airbus Industrie à Toulouse et des compteurs Schlumberger à Poitiers ou encore le transfert à Nancy de certains services administratifs de Pont à Mousson.

On commence donc à séparer la direction centrale ou générale d'un groupe et la gestion décentralisée de fonctions ou d'unités homogènes de plus en plus nombreuses et différenciées.

Cette évolution des méthodes de gestion s'accompagne de larges délégations de pouvoirs aux départements et a fortiori aux filiales dotées de leurs services fonctionnels. Mais elle ne semble pas encore être allée jusqu'au transfert géographique de ces pouvoirs délégués; directions de filiales et de départements, chefs de services fonctionnels restent fortement groupés à Paris autour de leur direction générale.

La dispersion géographique des fonctions de direction et de gestion des grands groupes constitue sans aucun doute une étape supérieure de la gestion décentralisée des entreprises; c'est en tout cas une des clefs d'une véritable décentralisation tertiaire et d'un rééquilibrage des pouvoirs entre Paris et les provinces.

- <u>les sièges sociaux.</u>

A cette conception du " dégonflement " des sièges sociaux, peut se substituer celle du transfert pur et simple des organes de direction générale et du siège légal de l'entreprise. Cette formule offre, entre autres avantages celui de faciliter en période de croissance, le développement des activités et des services. Sont ainsi évités le morcellement et le déménagement périodique des sièges sociaux en région Ile de France. Quoi qu'il en soit, les cas de transfert en province de sièges sociaux restent l'exception, tels ceux de Bauknecht à Metz (80 personnes), Molnlycke à Boulogne sur Mer (60 personnes) et Boehringer à Reims (250 personnes).

../..

- les entreprises étrangères.

Après une période où seules les créations d'usines intéressaient les entreprises étrangères, il semble se dessiner une tendance à l'implantation de quartiers généraux, notamment européens. L'analyse de cette tendance est prématurée compte tenu de son caractère très récent. On peut seulement constater que les projets sont de tailles très diverses (I0 à 600 personnes) mais réclament très souvent un aéroport international et un équipement scolaire dispensant un enseignement en langue étrangère. Si Paris retient tout naturellement l'attention des responsables, certaines villes de province ne sont pas sans exercer un attrait certain, notamment dans le Sud de la France.

Tendances à long terme.

Les activités tertiaires, bien après l'industrie et même l'agriculture viennent, depuis quelques années, d'entrer dans l'ère de la machine. La logistique du tertiaire est en complet bouleversement avec l'apparition, la généralisation et la sophistication de nouveaux moyens techniques de communiquer, mémoriser, reproduire, comparer, calculer, préparer les décisions.

Dès lors apparait un phénomène dont il va bien falloir tenir compte : le rétrécissement, voire la suppression des distances qui entraine une diversification beaucoup plus grande des possibilités de localisation géographique. Raccourcissement des distances : pour les personnes, du fait des avions des lignes intérieures et des trains ultra-rapides d'aujourd'hui, on peut estimer que le territoire français est trois fois moins étendu qu'il y a quarante ans. Pour les télécommunications, au cours des années 73 à 75 (et la tendance s'est confirmée depuis), le rythme d'accroissement des lignes téléphoniques a été de 62 % pour la province contre 4I % pour la région Ile de France, celui des installations télex a atteint 652 % pour la province et 357 % pour la région Ile de France.

Le réseau TRANSPAC devrait permettre la communication de données " par paquets " et la visiophonie offrira dans les années à venir une possibilité de transmission de documents entièrement nouvelle. Il faut bien admettre que pour ceux qui les recherchent, des possibilités toutes nouvelles existeront de plus en plus pour la localisation des services tertiaires.

../..

L'accroissement de la productivité du secteur tertiaire laquelle est, on le sait, nettement en retard par rapport à la productivité du secondaire apparait en effet liée au développement de l'informatique, des télécommunications et de la téléinformatique. Si donc la technique qui au départ est centralisatrice, a d'abord défavorisé la province, son développement même lui redonne une autre chance.

IV. I. I. 3. 2. La décentralisation des banques et établissements financiers.

(voir référence bibliographique 5)

Vingt décentralisations effectuées pour l'essentiel par par les grandes banques nationalisées

- il n'est pas question ici des ouvertures de nouveaux guichets - ont permi la création en province, depuis une dizaine d'années, de I0500 emplois.

Les premiers mouvements concernent des effectifs souvent importants attachés aux services d'exécution, sans contact direct avec la clientèle et dont les activités sont internes à l'organisme. Il peut s'agir d'établissements dont les activités couvrent l'ensemble du territoire et qui sont spécialisés dans une fonction déterminée (gestion des titres, conservation des archives, etc.....). Il peut s'agir également d'établissements à vocation régionale qui travaillent également " sur papier " (chèques, traites, effets, etc...) et déchargent les agences des tâches administratives.

Depuis peu, un nouveau courant se dessine qui tend à favoriser une décentralisation de l'autorité par la création de délégations régionales. Celles-ci, génératrices de peu d'emplois, entrainent l'installation sur place des organes de décision implantés jusqu'ici à Paris.

Deux institutions bancaires ne suivent pas cette évolution puisque leur structure est au départ largement décentralisée : le groupe du Crédit Industriel et Commercial avec ses quatorze banques régionales et celui des Banques Populaires qui dispose de trente sept banques régionales.

. Les établissements à vocation nationale.

La décentralisation des services techniques s'est avérée la plus facile à mettre en oeuvre, puisque leur fonctionnement n'exigeait ni contacts avec l'extérieur, ni prise de décision. Elle dut aussi la plus spectaculaire, en aboutissant à la création de nombreux emplois locaux - de quelques centaines à plus de mille par établissement - relativement peu qualifiés et souvent féminins, les transferts à partir de Paris se limitant par contre à quelques équipes d'encadrement. Appartiennent à cette catégorie, les opérations concernant les services des Titres du Crédit Lyonnais à Bayeux et de la Société Générale à Nantes, le Centre d'Archives et l'Economat de la Banque Nationale de Paris à Orléans-Saran, ainsi que

../..

les Services des retraites et des pensions de la Caisse des Dépôts et Consignations à Angers et à Bordeaux ou le centre administratif du Crédit Commercial de France à Reims.

Le bilan de ces opérations, sans doute inspirées par les pressions exercées par les Pouvoirs Publics, apparait pourtant positif aux yeux des utilisateurs qui notent une amélioration de la productivité corrélative à celle des conditions de travail. Les responsables n'ont en particulier éprouvé aucune difficulté pour recruter sur place les personnels d'éxécution, tout en prenantconscience des problèmes susceptibles de se poser peu à peu dans ces établissements nouveaux où une pyramide des âges très " écrasée "pourrait rendre difficile les perspectives d'avancement.

Par ailleurs, l'expérience montre qu'une certaine proportionnalité doit être respectée entre l'importance de l'établissement et le potentiel de main d'oeuvre de la région, sous peine d'aboutir à des déséquilibres préjudiciables à l'entreprise comme à la localité d'accueil.

Les centres régionaux.

La création de centres administratifs régionaux permet d'alléger les travaux de gestion assumés par les agences sans pour autant encombrer inutilement le siège. Employant de 300 à 700 personnes, ils desservent les agences de tout un secteur géographique. La B..N.P., notamment, a installé six établissements de ce type et le Crédit Lyonnais quatre.

A côté de ces centres dont certains ont été mis en place il y a quelques années et prenant même parfois leur relais, des banques ont créé en province des centres informatiques qui assurent la mise à jour des comptes des guichets et d'autres tâches de gestion et emploient plusieurs centaines de personnes. C'est le cas du Crédit Lyonnais à Rilleux et à Tours Saint Avertin ou de la Société Générale à Aix en Provence.

Il est à noter d'ailleurs que, dans le domaine de l'informatique, les solutions adoptées varient d'une banque à l'autre et sont davantage le résultat d'une décision politique que de considérations techniques C'est ainsi que le groupe du Crédit Industriel et Commercial, où chaque banque régionale dispose d'une large autonomie, juge nécessaire de mettre en place un réseau de transmission centralisé qui reliera les quatorze centres

../..

informatiques existants au siège du groupe. Pour sa part, la B. N. P. a décidé de doter ses agences de terminaux reliés électroniquement aux centres administratifs et aux centres d'ordinateurs. Une organisation comparable est étudiée au Crédit Lyonnais.

Les délégations régionales et le pouvoir financier.

La création de délégations régionales, tout en concourant à une amélioration de la qualité des services offerts répond en outre à une préoccupation actuelle des responsables de l'aménagement du territoire, à savoir le renforcement des pouvoirs locaux de décision. Cette dimension qualitative propre à la décentralisation des activités tertiaires revêt une importance capitale dans le secteur bancaire. Moins spectaculaire puisqu'elle entraîne la création de quelques dizaines d'emplois au maximum par délégation, la mise en place d'un tel échelon disposant d'un pouvoir élevé en matière d'octroi de crédit permet à un grand nombre d'opérations d'être autorisées au niveau local, sans recours aux instances parisiennes, puisque seuls les engagements d'un montant exceptionnel continuent d'être du ressort de la direction générale. Le directeur régional dispose d'une équipe de spécialistes susceptibles d'instruire sur place la plupart des dossiers relatifs aux différents domaines de l'activité bancaire : investissements industriels, opérations financières, crédits immobiliers, financement du Commerce extérieur.....

Sans doute, les orientations et les politiques continuent-elles d'être fixées par le siège et le contrôle effectué par celui-ci. Un rapprochement de l'organe décisionnel du lieu d'application n'en constitue pas moins un facteur de raccourcissement des délais et d'animation de la vie locale des affaires, très favorable au développement de cette dernière.

La B. N. P. a ouvert ses premières directions de réseau décentralisées à Lille puis à Lyon, tandis que la Société Générale tentait l'expérience à Lyon.

Les Etablissements Spécialisés se sont également engagés dans le même processus : le Crédit National a maintenant sept délégations régionales, la Caisse Centrale du Crédit Hôtelier et Commercial dix, et la Caisse des Marchés six. Enfin, le Crédit Foncier vient d'ouvrir sa première délégation et en créera plusieurs autres à bref délai.

../..

.Une action s'amorce également qui vise à une décentralisation du pouvoir financier dans son ensemble, action illustrée par la campagne " Lyon, place bancaire ".

La localisation presque simultanée à Lyon d'un échelon régional de deux grandes banques nationales n'est pas l'effet du hasard. Elle s'inscrit en effet dans le sens d'une démarche globale visant à rendre plus rapide, plus simple et moins coûteuse l'accès des industriels de la région Rhône Alpes aux différentes formes de crédit. Telle est la signification de la campagne " Lyon, place bancaire ", lancée par la DATAR et mise en oeuvre par le Ministère del'Economie et des Finances. Son importance ne saurait être sous-estimée, car il s'agit du seul moyen de faire contrepoids à Paris, dans le secteur-clef du pouvoir financier.

D'ores et déjà, des réalisations intéressantes ont été obtenues en matière de Commerce extérieur avec la délégation de pouvoirs de décision aux échelons lyonnais des organismes spécialisés (D.R.E.E., C.O.F.A.C.E., B.F.C.E., Douanes) qui permettra d'accélérer et de faciliter les procédures de financement d'opérations avec l'étranger. Des mesures seront prises en ce qui concerne les crédits internes; la mise en place, annoncée à Lyon, d'un ordinateur de compensation de la Banque de France, le premier après celui de Paris, permettra en particulier de réduire notablement les délais de traitement.

. Les perspectives.

L'expérience lyonnaise suscite sans doute certaines réserves dans d'autres villes de la région qui redoutent de voir se constituer ainsi un échelon hierarchique supplémentaire. En fait, l'objectif poursuivi consiste à déplacer de Paris à Lyon une partie des pouvoirs de décision. Il est bien certain que le bénéfice de ce déplacement doit s'étendre au delà de la seule agglomération concernée. Aussi cette expérience parait-elle susceptible d'être reconduite, mais au profit d'autres grandes métropoles seulement, afin d'éviter toute dispersion. Ceci n'exclut d'ailleurs pas un renforcement des pouvoirs bancaires de villes moins importantes, à condition de définir un niveau de responsabilité adapté. Par ailleurs, ces villes peuvent parfaitement accueillir des centres nationaux ou régionaux, comme cela a souvent été le cas jusqu'ici car l'implantation de ces services techniques et administratifs répond surtout à des critères d'espace, de coût, de main d'oeuvre et de situation au sein du dispositif régional propre à chaque société.

../..

Les contrats de localisation, signés à la fin de 1974 entre la DATAR et les principaux organismes bancaires, prévoient la création en dehors de la région Ile de France de près de 6000 emplois dans les sept années suivantes : au total, ce chiffre représente près des deux tiers de la croissance des effectifs prévue dans ce secteur d'ici 1980.

Néanmoins, les informations recueillies quant aux projets et aux besoins actuels semblent indiquer que la première vague des grandes décentralisations touche à sa fin. Un nouveau mouvement d'éclatement de grande ampleur supposerait en effet un accroissement important des effectifs que les milieux bancaires ne paraissent pas envisager à court terme.

A l'exception de quelques cas particuliers, les perspectives de décentralisation semblent donc confirmer une tendance récente, en concernant surtout des transferts limités en importance quantitative et davantage orientés vers une extension des pouvoirs locaux de décision.

IV..I.I.3.3. La décentralisation des sociétés de services aux entreprises.

On a déjà remarqué la concentration à Paris des centres de décision et de contrôle politiques et administratifs au niveau national, le rôle de la capitale comme place financière internationale et comme lieu privilégié d'implantation pour les sièges sociaux des sociétés étrangères et multinationales de même que pour les organismes publics internationaux.

Il convient de noter également la très nette prééminence accordée jusqu'à présent à la région d'Ile de France par des activités comme les Sociétés d'Etudes et de Conception de haut niveau, l'Ingénierie et les Sociétés de services et de conseil en informatique. D'une façon plus générale, les sociétés de services aux entreprises (qu'il s'agisse des services liés aux activités administratives et financières, à la gestion du personnel, aux activités commerciales et aux activités techniques et de recherche) ont connu un mouvement de concentration important en raison de l'âpreté de la concurrence, de l'importance des contrats (notamment à l'étranger) et de la complexité des technologies. Ce mouvement ne semble pas devoir favoriser un éclatement désormais nécessaire vers la province. Or il apparait que de nombreuses entreprises de province - surtout de taille importante et pour certains services comme la publicité ou le marketing - s'adressent à des prestataires parisiens, soit parce qu'il n'existe pas l'équivalent localement, soit parce que ce qui existe peut paraître insuffisant.

Aujourd'hui, la proximité d'un marché croissant et susceptible d'être desservi par des unités régionales de taille raisonnable mais pouvant faire appel aux moyens plus sophistiqués du siège, semble donc constituer une incitation suffisamment attractive à s'implanter en dehors de la région Ile de France. Essayons d'étudier avec un peu plus de précision les deux exemples de l'ingénierie et de l'informatique.

../..

. l'ingénierie : La tâche du personnel des sociétés d'ingénierie parait évidemment grandement facilitée quand, comme c'est le cas en région Ile de France, celui-ci peut établir des contacts directs avec les bureaux d'études et les entreprises sous-traitantes qui travaillent en amont et en aval. Mais la concentration en région Ile de France est tout de même loin d'être aussi favorable qu'on pourrait ainsi le supposer car il est vraisemblable que beaucoup d'entreprises industrielles de province négligent de recourir aux services d'un bureau d'études ou d'une société d'ingénierie pour le simple motif que ces services ne sont pas sur place. Une telle constatation jointe aux récents développements qu'a connu la profession - sur le marché intérieur et plus encore à l'exportation - a conduit un certain nombre de sociétés à mettre en oeuvre des programmes d'extension. Dans le cas de TECHNIP, de l'activité d'engineering spécialisé de Creusot Loire Entreprises, de la Compagnie Générale d'Automatisme de Secommet Cercellet Sibille, de la Seri-Renault ou de la SODETEG, un effort progressif mais substanciel de déploiement en province est apparu compatible avec la croissance et la vitalité des entreprises dont les nouvelles implantations sont généralement greffées sur de grands pôles industriels.

. l'informatique : Les trois quarts des sociétés de service et de conseil en informatique réalisant plus de 5 millions de chiffre d'affaires, ont leur siège à Paris où se réalisent 80 % du chiffre d'affaires total de l'activité de service informatique.

Mais ici également une évolution se dessine. Quelques unes de ces sociétés - et parmi les plus importantes - ont mis en place un réseau d'implantations régionales (CAP - SOGETI, NATIO - Informatique, C C.M.C. etc....).

A côté de l'extension décentralisée des grands groupes nationaux on assiste à la création d'entreprises locales pratiquant le plus souvent du traitement à façon, voire de la saisie de données.

Mais plus encore qu'un problème technique, la décentralisation de l'informatique - pour les sociétés de services et de conseils sur lesquelles a porté cette analyse, comme pour toutes les sociétés - entraine un choix politique des entreprises, selon qu'elles optent pour une conception centralisée ou décentralisée de la gestion. Le transfert des ordinateurs en effet ne règle pas tout, si les informations continuent de remonter vers Paris et que les décisions continuent à y être prises.

IV. I. I. 4. Enseignement et recherche

En matière d'enseignement et de recherche, la proximité de nombreuses universités explique la forte concentration régionale en équipes de recherche; on observe des effets de synergie, l'environnement intellectuel de haut niveau, influençant favorablement la créativité scientifique et induisant un climat d'innovation. Les conséquences en sont le grand nombre de bureaux d'études, l'importance d'activités tertiaires de haut niveau (ingénierie). Les deux tiers des moyens de calcul ou des effectifs de l'informatique française sont en région d'Ile de France.

Que l'on considère le financement ou les effectifs des chercheurs, la région d'Ile de France représente la moitié de la recherche française. Cependant, la politique d'Aménagement du Territoire tend à augmenter la part de la province. En 1975, bien que l'Ile de France ait utilisé la moitié des crédits de l'enveloppe-recherche de la France entière, on constate que ceci est dû surtout aux dépenses de personnel et de fonctionnement, alors que les autres postes, qui conditionnent l'avenir, ont été moins favorisés. Lors de la préparation du 7ème plan on a estimé à 1700 personnes le volume de la décentralisation nécessaire en recherche compte non tenu du renouvellement du personnel de recherche et de la croissance de certains secteurs.

L'une des craintes formulées par certains responsables en région Ile de France est que dans les domaines où celle-ci possède une primauté incontestable, des décentralisations hâtives amène le potentiel de la région en dessous d'une certaine masse critique, sans pour autant recréer celle-ci en province.

IV. I. I. 5. Richesse et diversité de l'emploi

Les huit départements concernés regroupent une population active totale comparable à celle de la Suède. L'un des avantages considérés comme les plus importants pour une implantation industrielle en région Ile de France est la richesse exceptionnelle du bassin de l'emploi dans toutes les qualifications. Le Chef d'entreprise a généralement (nous reviendrons sur les secteurs qui font exception) peu de problèmes pour recruter une main d'oeuvre professionnelle de haute qualification. Par ailleurs, certains types de main d'oeuvre ne se trouvent qu'en région Ile de France.

../..

Cette quasi-universalité du marché du travail tient d'une part à l'appareil éducatif (écoles techniques, cours de tous niveaux), d'autre part au fait que la main d'oeuvre acquiert souvent son savoir-faire en travaillant successivement dans plusieurs entreprises différentes (notamment en débu de carrière). La tâche des créateurs d'entreprise est de ce fait, en régior Ile de France, généralement falicitée. (en particulier en ce qui concerne les relations des techniciens avec les bureaux d'études). Les caractéristiques du personnel parisien font que la fabrication de prototypes et de petites séries trouve plus facilement sa place que la fabrication de grandes séries. Enfin, il faut souligner l'importance de la fluidité théorique du marché du travail. On estime que pour les années antérieures à I974, quelques 700 000/800 000 postes de travail changeaient chaque année de titulaire en région Ile de France, ce qui affectait environ I/6ème de la population active Ce mouvement s'est cependant continué en I974, I975 de façon très atténuée (ordre de grandeur = 300/350 000 par an).

IV. I. 2. Contraintes imposées à l'industrie.

IV. 1. 2. 1. Problèmes liés à l'emploi.

Malgré l'existence d'un bassin de main d'oeuvre large et diversifié, il semble que le climat socio-économique ce cette grande agglomération qu'est la région Ile de France soit moins favorable à la réhabilitation des métiers manuels que celui des agglomérations de moindre importance, encore proche des milieux ruraux. La comparaison en région Ile de France des demandes et des offres d'emplois non satisfaites classées par métiers montrait en I975 que les demandes avaient porté sur les emplois du type tertiaire alors que les employeurs offraient surtout des emplois de type industriel (bâtiments, métaux). Les difficultés de recrutement étaient les plus fortes dans les métiers peu qualifiés de l'industrie et des services, ainsi que dans certains métiers qualifiés mais peu attractifs : gros oeuvre du bâtiment, chaudronnerie-tôlerie, alimentation, chauffeurs routiers, conducteurs d'engins..... Ces problèmes communs à la région Ile de France et à l'ensemble de la France, présentent toutefois en région Ile de France des caractères spécifiques en raison de la grande hétérogénéité de la population, de la mobilité de la main d'oeuvre, et des difficultés à faire passer l'information auprès de certains milieux cloisonnés (immigrés notamment).

La concentration de la main d'oeuvre étrangère
Source bib n°7

Plus du tiers des travailleurs étrangers de la France entière sont en région d'Ile de France. (600 000 travailleurs étrangers - I 472 000 étrangers au total, soit I5 % de la population régionale). Le poids de cette main d'oeuvre étrangère, particulièrement important dans l'industrie (industries de transformation I4, 6 % des salariés) et le bâtiment (autour de 40 % des salariés) en général, ou l'automobile en particulier, est également notable dans certaines activités tertiaires (commerce→8 % des salariés). Car tous les étrangers ne sont pas ouvriers : on en trouve 36 % dans le tertiaire, 34 % dans l'industrie, 28 % dans le bâtiment et les travaux publics et 2 % dans le primaire.

../..

Dans les secteurs où ils sont principalement employés, les étrangers occupent généralement les postes de production les moins qualifiés. En effet, 90 % d'entre eux sont ouvriers (65,4 % sans qualification : manoeuvres ou OS), 6,I % sont employés, 3, 7 % seulement sont agents de maîtrise ou cadres. Le ralentissement des courants d'immigration risque, lorsque la reprise prendra du tonus, de poser des problèmes de recrutement à celles des entreprises qui font le plus largement appel à cette main d'oeuvre.

Certains responsables pensent qu'il serait préférable de transférer les usines employant beaucoup de travailleurs immigrés en province afin d'occuper les jeunes français. Or plusieurs enquêtes provinciales ont montré que, dans les départements situés autour de la région d'Ile de France, le manque de main d'oeuvre dans les petites villes notamment, obligeait souvent à faire appel à de nombreux étrangers (les jeunes français n'étant ou bien pas assez nombreux sur place, ou bien répugnant à travailler dans l'industrie, ou bien étant attirés par le secteur tertiaire de la région Ile de France et se livrant à des migrations compliquées). Dans beaucoup d'autres régions françaises, (vallée de la Loire par exemple) les usines, où le travail est pénible ou sale, sont également obligées de faire appel à un large volant de main d'oeuvre étrangère.

Il s'agit donc tout autant d'un fait de civilisation et de la répugnance des jeunes français à s'engager dans certains travaux industriels que d'un problème spécifique d'insuffisance de main d'oeuvre, en nombre absolu, dans l'agglomération. D'aucuns ajoutent également que certaines entreprises seraient certainement poussées à mécaniser davantage leur production si elles n'étaient assurées de trouver un volant de main d'oeuvre disponible dans des conditions particulièrement avantageuses pour elles en puisant jusqu'à maintenant dans le réservoir des étrangers nouvellement arrivés.

Il n'en reste pas moins que l'accumulation des étrangers dans certains quartiers de Paris crée des difficultés de tous ordres (maintien de conditions pitoyables de logements, misérables équipements sanitaires, réactions xénophobes....).

../..

IV. I. 2. 2. Problèmes liés à l'environnement urbain.

L'environnement urbain est lui-même source de difficultés :

- la congestion des communications occasionne un temps de trajet élevé entre résidence et lieu de travail; les migrations quotidiennes, redoutables par leur ampleur, faisaient chaque jour déferler en 1975 sur Paris environ 900 000 banlieusards (dont 500 000 vers les seuls Ier, 2ème, 8ème et 9ème arrondissements), tandis que dans le sens contraire, un peu moins de 200 000 parisiens allaient travailler vers l'extérieur surtout dans les Hauts de Seine, en Seine Saint Denis et en Val de Marne. On a déjà beaucoup décrit les difficultés et les coûts de cet afflux qui pose de manière angoissante le problème des transports et de la circulation, du temps perdu, de la santé... et s'accompagne d'autres manifestations (évasion du pouvoir d'achat, déséquilibre de la vie familiale....)

La volonté de combattre ce déséquilibre spatial justifie que l'on accepte, dans une certaine mesure, la diminution du nombre absolu des emplois dans la ville de Paris, lorsque ces emplois se transportent vers la banlieue et surtout vers la couronne extérieure où le déséquilibre est particulièrement grave. A cet égard, la restructuration des villes nouvelles devrait apporter dans les prochaines années un remède énergique.

- les nuisances de certains établissements sont aujourd'hui mal acceptées en milieu urbain.

- enfin, l'espace est une contrainte physique qui pèse lourdement sur le développement des entreprises de l'agglomération centrale.

../..

IV..I. 2.3. Coûts d'exploitation élevés.

.) les salaires sont plus élevés en région d'Ile de France que dans les autres régions françaises et dépassent parfois de 20 % la moyenne nationale à travail et qualification égale. Ceci contribue en grande partie à expliquer le faible poids en région d'Ile de France de certaines activités comme les fabrications dans le secteur du textile. La haute qualité de la main d'oeuvre professionnelle qualifiée - très recherchée par les entreprises - lui permet de faire jouer en matière salariale une réelle loi de l'offre et et de la demande (le bon ouvrier professionnel retrouve un emploi assez rapidement en cas de besoin).

.) dans la zone centrale, le prix des terrains est prohibitif pour l'industriel et la fiscalité parfois pesante. De même, le niveau des loyers peut contribuer à abaisser la compétitivité d'une entreprise consommatrice d'espace.

../..

IV. I. 2. 4. Contraintes administratives régionales.

Nous ne ferons que rappeler l'existence de certaines contraintes administratives (agrément-redevance) dont la description figure dans la partie III. 2 " moyens d'intervention " et sur l'analyse desquels nous reviendrons dans la partie V. 2. " Réflexion sur les moyens de politique industrielle régionale ".

IV.2. Analyse d'un secteur particulier : l'instrumentation scientifique et médicale.

IV.2.I. Présentation générale du secteur.

Le secteur de l'instrumentation électronique comprend :

- l'instrumentation scientifique,
- l'instrumentation médicale,
- l'instrumentation de mesure pour télécommunications,
- l'instrumentation de contrôle industriel et de régulation.

Le champ couvert par cette étude se limite à l'instrumentation scientifique et médicale.

L'instrumentation scientifique

Le marché français (720 MF en 1976, soit 10 % du marché mondial) connaît une croissance annuelle de 12 % en volume. Il se répartit de la façon suivante :

- instrumentation de recherche = 50 %
- analyse industrielle = 35 %
- contrôle non destructif = 15 %

L'évolution récente du secteur est marquée par l'introduction de l'informatique dans l'instrumentation, qui permet de traiter les données en temps réel (le calculateur devenant partie intégrante de l'instrumentation).

La production française couvre 80 % du marché. Elle était jusqu'ici assurée par un ensemble de petites entreprises de dimension trop modeste pour attaquer le marché international. La constitution d'Instruments S.A. (116 MF de chiffre d'affaire en 1976) a permis de fédérer plusieurs sociétés françaises du secteur. Dans le domaine du contrôle non destructif, le principal industriel est CGR-Industrie. L'activité d'informatisation de l'instrumentation est dominée par l'industrie américaine ; la firme fraçaise Intertechnique y joue un rôle important (instrumentation nucléaire).

Le secteur est en déficit commercial, avec un taux de couverture du marché français par la production nationale de 83%.

Trois créneaux semblent porteurs d'avenir :

- l'instrumentation d'analyse (matériel d'analyse chimique et physico-chimique, détecteurs physiques, matériels à prix unitaire élevé, appareils d'analyse biochimique ou médicale (voir plus loin),

.../...

- l'informatisation de l'instrumentation (effort d'Intertechnique pour introduire sa propre informatique),

- le contrôle non destructif (domaine exigeant une haute spécialisation par créneau technologique : rayons X, magnétoscopie, ultrasons, gammagraphie, neutrographie, courants de Foucault, émission thermique, ...).

L'instrumentation médicale

Le marché français (1 000 MF en 1976, soit 8 % du marché mondial) est en très forte croissance = + 10 % par an en volume. Il comprend :

- la radiologie : 46 %
- les autres équipements de diagnostic : 17 %
- l'analyse biochimique et physicochimique : 9 %
- la surveillance du malade : 8 %
- la thérapeutique : 20 %.

La croissance s'explique par la forte augmentation des dépenses de santé, et par le recours accru à l'instrumentation médicale. Le secteur hospitalier public représente plus de la moitié du marché. 85 % des effectifs du secteur sont employés en Région d'Ile de France. On observe une forte concentration autour de l'appareillage de radiologie. Les principales entreprises du secteur sont la Compagnie Générale de Radiologie (CGR), filiale du groupe Thomson ; Massiot-Philips, filiale du groupe Philips ; Rhône-Poulenc (hémodialyse).

Bien qu'une partie importante de la production soit exportée, le commerce extérieur est déficitaire (solde négatif 115 MF en 1976). Certains créneaux sont même totalement dépendants de l'étranger (audioprothèses, stimulateurs cardiaques, analyse biochimique). D'autre part, on constate que, ces dernières années, la production française a augmenté moins vite que le marché. Une raison en est l'insuffisance de l'effort des sociétés françaises dans le développement de techniques nouvelles faisant appel à l'informatique. Les domaines à encourager sont :

- les ultrasons (marché en croissance très rapide),
- les lasers médicaux (recherche et applications industrielles),
- l'analyse (industrie française jusqu'ici absente),
- l'ophtalmologie.

Les deux secteurs étudiés se caractérisent par un marché important, en forte croissance, et relativement bien couvert. Ils se prêtent bien à une action de politique industrielle offensive (dynamisme des industriels concernés). En outre, la Direction Générale de l'Industrie considère comme souhaitable et possible que la France soit fortement compétitive à moyen et long terme dans ces secteurs. Pour atteindre l'équilibre du commerce extérieur vers 1980, il faudrait réaliser une croissance annuelle de la production de 16 % sur des marchés en croissance annuelle de 10 %.

.../...

LA NOMENCLATURE NAP

On se réfère aux nomenclatures d'activités et de produits (NAP) établies par l'INSEE, approuvées par décret du 9 Novembre 1973. Celles-ci comportent deux niveaux de finesse : découpage de l'activité en 100, ou 600 secteurs. On a utilisé le découpage le plus fin = NAP 600. Le champ de l'étude couvre les deux secteurs suivants :

2912. Fabrication d'appareils de radiologie et d'électronique médicale

3404. Fabrication d'instruments d'optique et de précision.

.../...

LES PRODUITS DU SECTEUR DE L'INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE

On peut les classer suivant les principes physico-chimiques qu'ils mettent en oeuvre :

1. Instrumentation optoélectronique

   Spectométrie d'émission
   Spectométrie d'absorption
   Sources et accessoires (lasers notamment)

2. Instrumentation utilisant les rayonnements durs ou les particules

   Instrumentation nucléaire
   Appareils d'analyse des surfaces par excitation
   Résonance magnétique nucléaire
   Spectométrie de masse
   Microscopie électronique
   Instrumentation X

3. Instrumentation d'analyse chimique et physico-chimique

   Chromatographie
   Analyseurs chimiques divers (pollution)
   PH-métrie
   Divers

4. Instrumentation purement optique, mécanique ou thermique

   Microscopie optique
   Centrifugeuses
   Matériel divers de laboratoire

.../...

LE SECTEUR DE L'INSTRUMENTATION ELECTRONIQUE MEDICALE

Les produits de ce secteur sont notamment :

- Appareils à rayons X
- Appareils de cobaltothérapie
- Accélérateur de particules à usage médical
- Electrocardiographes, électroencéphalographes
- Hémodialyseurs et oxygénateurs du sang
- Matériel d'acquisition et de surveillance des paramètres physiologiques
- Appareils de radiothérapie
- Appareil de diagnostic à ultrasons
- Appareils de médecine nucléaire
- Audiomètres

.../...

IV.2.2. Aspects régionaux ; chiffres caractéristiques

IV.2.2.1 L'industrie électrique et électronique

La Région d'Ile de France est sur-représentée dans le secteur de l'industrie électrique et électronique ; avec 188.000 personnes (dont construction électrique : 67.000 ; industrie électronique : 121.000) elle regroupe 40 % des effectifs du secteur. Cette situation paraît évoluer, puisque l'année 1976 marque par rapport à 1975 un recul de 1,1 % en R.I.F. contre une progression de 1,4 % en France entière. En ce qui concerne les industries électroniques, 55 % des effectifs nationaux, les 2/3 des ingénieurs et cadres du secteur sont en R.I.F. Malgré une décentralisation importante (notamment en électronique médicale), les effectifs des industries électroniques n'ont cessé d'augmenter en R.I.F.

La répartition départementale pour la construction électronique est la suivante :

. Paris	27.100
. Seine et Marne	1.900
. Yvelines	13.500
. Essonne	8.600
. Hauts-de-Seine	46.300
. Seine Saint-Denis	10.700
. Val de Marne	8.500
. Val d'Oise	4.900

Les déplacements d'établissements (desserrements) profitent plus à l'Ouest de la R.I.F. et aux zones d'activité du Sud-Ouest : la désindustrialisation du centre de l'agglomération s'accompagne d'un desserrement important vers les Hauts-de-Seine et vers le secteur de Villacoublay.

IV.2.2.2. Le secteur de l'instrumentation scientifique et médicale

Quelques idées fournissent des éléments d'explication à l'importante présence du secteur près de Paris. En effet, Paris est un marché important et, compte tenu de la dépendance du secteur par rapport à l'Etat (forte demande des administrations), il est nécessaire pour la profession de garder un contact permanent avec les sièges et les administrations. S'agissant de matériel professionnel, la séparation entre activités de recherche et fabrication est plus difficile. Dans cette activité, la recherche s'appuie souvent sur la proximité d'une ou de plusieurs universités. A partir du moment où siège et services de recherche sont à Paris, le désir des cadres de pouvoir faire tenir leurs déplacements dans une même journée conditionne des implantations proches de la capitale.

On note ensuite la forte part des ventes à l'exportation, qui se fait souvent par voie aérienne : la présence d'un aéroport international est alors recherchée pour le fret. La qualité de la main-d'oeuvre souhaitée est encore une condition qui vient favoriser la R.I.F. La faiblesse des immobilisations en terrains et bâtiments, l'absence de pollution engendrée peuvent même rendre souhaitable la présence d'activités de ce type à Paris même ou en proche banlieue.

.../..

En ce qui concerne l'instrumentation médicale, environ 60 % du secteur se trouve en R.I.F. Le gros atout est l'existence de l'Assistance Publique, qui assure l'équipement des hôpitaux de la région. On notera, en outre, que, du fait de l'implantation à Paris des ministères de la Santé et de l'Industrie, c'est à Paris que sont élaborées les normes de sécurité des appareillages ; c'est à Paris que se tiennent les commissions techniques du Ministère de la Santé, de l'Union Technique de l'Electricité, de l'AFNOR ; c'est à Paris qu'ont lieu les expositions professionnelles (Semaine de la Radiologie). Les prototypes des appareils complexes de forte valeur unitaire sont expérimentés dans les grands hôpitaux, donc à Paris ou dans les grandes métropoles.

De fait, le secteur de l'instrumentation médicale a été assez peu touché par la DATAR. On observe toutefois une certaine décentralisation des écoles formant des ingénieurs biomédicaux (Clichy, Compiègne, Lyon, Nancy).

Pour l'instrumentation scientifique, la R.I.F. vient en tête devant la région Rhône-Alpes et la région Nord-Pas-de-Calais. Cette activité emploie du personnel qualifié que l'on ne trouve souvent qu'en R.I.F. L'exportation se fait surtout par avion, ce qui avantage Paris, où l'on peut trouver des lignes régulières d'avions cargos, avec de grands dépôts douaniers. Par contre, certaines petites entreprises sont localisées en Province, où elles bénéficient des aides des sociétés de développement régional et de la complaisance de certaines municipalités qui peuvent mettre facilement, parfois gratuitement, à leur disposition des locaux. (Plus particulièrement, les entreprises fabriquant des instruments de mesure de pollution commencent leur activité avec un marché très localisé).

Ainsi, les mouvements naturels portent peu les entreprises des secteurs étudiés à décentraliser leurs unités parisiennes.

On trouvera ci-après quelques chiffres caractérisant l'instrumentation scientifique et médicale en R.I.F.

.../...

- Valeurs en milliers de francs - Année 1974 -
(France entière)

Secteur NAP 600 d'entreprise (1) →	2912	3404
Nombre d'entreprises	29	130
Ventes hors taxes	1.110.004	1.025.484
Effectif total	5.428	8.717
Rémunérations	191.813	270.747
Achats hors taxes	646.120	484.958
Investissements	33.385	35.891
(2) VABCF (entreprises de 50 salariés et plus)	345.502	314.438
Dépenses totales de recherche-développement.	44.388	58.358
Effectifs affectés à la recherche développement	381	413
Exportations de la branche (3)	302.328	279.327
Ventes hors taxes de la branche	763.235	961.640
Exportations/ventes de la branche	39,6 %	29,0 %

Activité 2912 fabrication d'appareils de radiologie et d'électronique médicale.

Activité 3404 fabrication d'instruments d'optique et de précision (sauf lunettes).

(1) Le secteur d'entreprise est l'ensemble des entreprises ayant la même activité principale.

(2) Les entreprises de moins de 50 salariés représentant 8,2 % en effectifs employés du secteur 2912 et 29 % pour le secteur 3404.

(3) La branche se compose de l'ensemble des fractions d'entreprises correspondant à une activité économique donnée (une entreprise peut exercer plusieurs activités).

- Valeurs en milliers de francs - 1974 -

Secteurs d'établissements NAP 600 (1)	2912		3404	
	R.P. (2)	France entière	R.P. (2)	France entière
Nombre d'établissements	30	61	90	152
Effectifs	4.696	5.416	4.836	9.610
Rémunérations	162.850	191.409	183.984	297.500
Investissements	30.128	33.385	27.176	38.390

L'établissement est une unité géographique appartenant à une entreprise.

(1) Le secteur d'établissement est l'ensemble des établissements ayant même activité principale (une entreprise peut avoir un ou plusieurs établissements). Secteur d'établissement et secteur d'entreprise ne sont donc pas identiques et c'est ce qui explique les écarts entre ces chiffres et ceux donnés à la page précédente.

(2) R.P. : région parisienne.

SECTEUR NAP 600 2912 au 31 décembre 1974

QUALIFICATIONS

1 Dirigeants et cadres supérieurs
2 Techniciens et Agents de maîtrise
3 Employés
4 O.S. + O.Q. + manoeuvres
5 Autres

Secteur d'Etablissements 1974

	1	2	3	4	5	Hommes %	Femmes %
Région parisienne	9,8	36,9	16,2	36,7	0,4	73,6	26,4
Ensemble France	10,2	39,2	16,6	33,7	0,4	74,3	25,7

N.B. : O.S. = ouvriers spécialisés
O.Q. = ouvriers qualifiés

SECTEUR NAP 600 3404 au 31 Décembre 1974

QUALIFICATIONS

1 Dirigeants et Cadres supérieurs
2 Techniciens et Agents de maîtrise
3 Employés
4 O.S. + O.Q. + manoeuvres
5 Autres

Secteur d'Etablissements 1974

	1	2	3	4	5	Hommes %	Femmes %
Région parisienne	10,8	24,6	13,7	50,5	0,4	72,0	28,0
Ensemble France	7,5	18,8	10,4	62,9	0,4	66,2	33,8

IV.2.3. Examen plus détaillé de quelques thèmes.

IV.2.3.1. Recherche et innovation

Dans le secteur de l'instrumentation scientifique et médicale il semble que la recherche soit assez largement autofinancée et que l'innovation soit surtout le fait de grosses entreprises. Ce dernier point s'explique par la lourdeur des investissements à réaliser et des dépenses commerciales ou liées au service après vente qu'il faut consentir pour le lancement d'un nouvel appareil. Un argument souvent évoqué pour justifier la nécessité de centraliser les activités de recherche est celui de l'effet de synergie dont il convient de tirer partie au mieux (ex: l'application de l'informatique à de nombreuses disciplines). Ceci paraît d'autant plus fondé qu'existent dans ce type de recherche de gros problèmes de communication interne. Une tendance artisanale d'ingénieurs bricoleurs subsiste ainsi qu'un risque important de dispersion des efforts si l'on n'exerce pas une réelle fonction de surveillance et de coordination.

Examinons successivement les problèmes particuliers de la recherche dans les secteurs de l' "Instrumentation médicale" et de l' "Instrumentation scientifique".

. L'activité de recherche dans le secteur de l'instrumentation médicale est très liée par tradition au milieu médical parisien. La présence de l'Assistance Publique avec laquelle ce secteur travaille en étroite collaboration, joue, semble-t-il, un rôle très important. Cette tendance a été un peu freinée en 1970 avec la réforme régionale des centres hospitaliers universitaires : des contrats de recherche plus nombreux ont pu être signés avec les facultés de médecine implantées en Province. Mais un autre élément contribuera sans doute dans l'avenir à renforcer, au contraire, la part de marché localisée en R.I.F. : c'est le passage à des équipements plus lourds, à des appareils plus complexes (exemple de l'accélérateur linéaire remplaçant la cobalthérapie dans le traitement du cancer) ; ces appareils, achetés à un très petit nombre d'exemplaires ne pourront guère servir à la recherche dans les universités de Province et ceci diminuera d'autant les possibilités de contrats passés avec ces universités.

. En ce qui concerne l'Instrumentation scientifique, une opinion a été souvent émise suivant laquelle le personnel chargé de la définition des études et des produits doit rester en région parisienne où le recrutement de techniciens et les différents contacts nécessaires (DGRST, Centres techniques...) sont grandement facilités.

Contacts scientifiques, industriels et administratifs nécessaires à l'innovation.

D'une façon générale, les contacts avec les universités - surtout en ce qui concerne les P.M.E. - paraissent assez restreints. Il semble, qu'à la différence de ce qui se passe aux U.S.A., il y ait une distance psychologique considérable entre l'industrie et la recherche universitaire. Même les relations des entreprises avec les centres techniques ne sont pas ce qu'elles devraient être. Ceci explique qu'aucun phénomène du type " Route I28 " ne se soit spontanément développé.

../..

Un certain nombre d'exceptions méritent cependant d'être signalées

- entreprises de la zone industrielle de Courtaboeuf travaillant en liaison avec l'université d'Orsay qui leur fournit des techniciens et ingénieurs qualifiés (fabrication de lasers spéciaux, notamment)
- entreprises travaillant en relation étroite avec SUPELEC
- liens unissant l'Institut Pasteur avec le monde industriel
- etc ....

Notons pour conclure sur ce point que l'action des délégués à la recherche industrielle est perçue comme se situant encore trop dans l'orbite des universités, malgré l'importance des efforts consentis.

En ce qui concerne les contacts industriels (clients essentiellement) nécessaires à l'innovation, la localisation ne semble pas être un élément déterminant, l'entreprise innovatrice ayant la même connaissance de son marché et de ses concurrents, quel que soit son lieu d'implantation.

Il n'en est pas de même pour les contacts administratifs. Ces derniers sont en effet grandement facilités lorsque l'on est sur place à PARIS et le seront tant qu'il n'y aura pas de véritable décentralisation des aides au développement. Le coût d'obtention de ces aides de l'Etat est sans doute actuellement pour une entreprise de province fort important, vu le nombre de services à consulter. Même problème lorsque l'on sollicite la DGRST ou le Crédit National.

Finalement la présence d'une entreprise en R.I.F. est tout de même, en général, un atout pour l'innovation. Bertin est installé à Paris car sa clientèle est surtout parisienne, mais une entreprise de microfonderie d'aluminium de très haute technicité vient de se créer à Laval et l'Ecole Centrale de Lyon commence à susciter autour d'elle des activités industrielles. Cependant, il semble que même dans les régions françaises qui ont commencé à acquérir un début de spécialisation, les problèmes des P M E innovatrices soient nombreux, en dépit de la réussite des grosses entreprises (Merlin-Gérin à Grenoble).

En tout état de cause, il faudrait, pour bien étudier ce type de problème, mettre en évidence - ce qui n'a jamais été fait - des indicateurs pertinents de l'innovation (les brevets ne peuvent être considérés comme tels car une innovation n'est pas une nouvelle idée mais une nouvelle technique mise sur le marché).

.../...

IV.2.3.2. Financement

Il semble qu'il faille distinguer, pour juger du caractère favorable ou non d'une implantation en R.I.F. quant à l'obtention des crédits, suivant la nature de ces crédits :

- il n'est pas plus facile d'obtenir des prêts à court terme à Paris qu'en Province malgré la plus forte densité du réseau bancaire et la présence de presque tous les sièges sociaux des banques. En effet, ce type de négociation, en Province, est mené au niveau de l'agence locale entre l'industriel et un responsable qui le connaît bien et qui a davantage tendance à chercher à satisfaire ses clients, moins nombreux ;

- en revanche, il paraît beaucoup plus facile, lorsque l'on est à Paris, d'obtenir rapidement des crédits de nature plus complexe, tels que des crédits faisant intervenir l'Etat (procédure COFACE, crédits BFCE) ou des crédits spéciaux à l'exportation que l'on ne peut négocier qu'avec les services spécialisés des banques, peu représentés en Province.

D'une façon plus générale, l'obtention de crédits à moyen et long terme (auprès du Crédit National, du Crédit hôtelier Commercial et Industriel, de la Caisse Nationale des marchés de l'Etat, etc...) est simplifiée lorsque l'on bénéficie de l'environnement parisien.

Pour l'acquisition de fonds propres et bien que les entreprises parisiennes semblent souvent tout aussi ignorantes des possibilités qui leur sont offertes en ce domaine que leurs homologues de Province, l'implantation parisienne est un élément favorable. En effet, il arrive que des organismes, comme l'I.D.I. ou SOFINOVA investissent plus facilement à Paris où la surveillance de l'utilisation des fonds est rendue plus aisée. Notons que les décrets de 1976 obligeant les sociétés de développement régional à investir en fonds propres ont tout de même facilité ce type d'opérations en Province.

IV.2.3.3. Emploi - qualifications

Le personnel employé dans le secteur de l'Instrumentation scientifique et médicale possède les caractéristiques suivantes :

- part importante de "matière grise", ingénieurs et techniciens de bon niveau nécessaires, en particulier, pour assurer la maintenance du matériel. Or on trouve en R.I.F., plus facilement qu'ailleurs, des ingénieurs ou techniciens de formation assez pratique qui ont le goût du concret. En effet s'y sont développées de nombreuses écoles (cf. Ecole Violet, Ecole de TSF) qui forment, immédiatement après les études secondaires, des spécialistes de différents domaines techniques. D'autre part, des cours de perfectionnement sont dispensés à maints endroits et de nombreux salons et expositions permettent aux ingénieurs et techniciens de compléter leurs connaissances.

.../..

- peu de personnel féminin (le personnel féminin de haut niveau se retrouvant fréquemment dans l'informatique). Notons que la main-d'oeuvre féminine est, de toute façon, plus facile à trouver en Province.

- Peu de travailleurs immigrés et corrélativement, parmi le personnel de main-d'oeuvre, part importante de main-d'oeuvre très spécialisée dont une fraction non négligeable ne peut se trouver que dans l'agglomération centrale (cas des polisseurs de verre autour d'Arcueil où existe une tradition locale pour les métiers de l'optique). La moyenne d'âge dans ce type de spécialité, correspondant à une forte spécificité parisienne est d'ailleurs assez élevée (alors qu'elle est beaucoup plus faible en électro-optique). Leur compétence confère à ces ouvriers hautement qualifiés une position assez forte au sein des entreprises qui les emploient. Ils sont généralement bien payés car ils manifestent, de l'avis même de leurs employeurs, une agilité intellectuelle, une capacité d'autonomie et d'imagination que l'on ne retrouve que dans d'autres grandes agglomérations françaises à tradition industrielle ancienne (comme Lyon, Lille, Grenoble).

  Et d'ailleurs, si dans ces agglomérations, on a peu de difficultés pour trouver un personnel très qualifié dans le domaine du montage et du cablage des composants, dans l'informatique ou l'électronique fine (cf. fabrication de scanners); il n'en va pas de même pour les régleurs en mécanique de précision qui doivent avoir une vue globale des systèmes sur lesquels ils travaillent (cf. réalisation de sondes à ultrasons). Or, dans l'hypothèse d'une décentralisation réelle, il semble qu'on puisse s'attendre à une perte de l'ordre de 80 % du personnel de fabrication (qui redoute de ne plus bénéficier de la présence de plusieurs employeurs potentiels).

La formation dans l'entreprise (en particulier la formation de techniciens) est relativement développée dans ces "secteurs de pointe". Des actions de formation sont lancées à la sortie de chaque nouveau produit ou à l'apparition d'une nouvelle technologie. La maîtrise est très souvent issue du milieu ouvrier.

Le personnel en R.I.F. connaît sans doute un renouvellement plus accentué qu'ailleurs et dans certains créneaux de qualification, le bon professionnel retrouve facilement du travail, ce qui diminue sa dépendance vis-à-vis de l'entreprise qui l'emploie. L'action syndicale n'est peut-être pas ressentie de la même manière que dans les autres régions françaises (les grèves dirigées sont moins systématiquement suivies alors que des conflits très localisés peuvent se déclencher rapidement à propos de tel ou tel problème spécifique). Il y a un brassage social important, ce qui facilite le dialogue professionnel.

Finalement, la richesse du bassin de l'emploi, surtout dans le domaine des hautes qualifications, rend l'implantation en R.I.F. très favorable pour la fabrication de prototypes et de petites séries, mais constitue plutôt un handicap pour les fabrications de grande série dans la mesure où les salaires élevés pèsent sur la rentabilité.

.../..

IV.2.3.4. Organisation interne des entreprises - Sous-traitance.

Nous avons analysé les raisons qui étaient avancées pour justifier la concentration des activités de recherche (profiter des effets de synergie, diminuer le risque de dispersion des efforts consentis, lié à l'individualisme des chercheurs). Nous avons vu également que la main d'oeuvre très qualifiée que l'on peut trouver en région Ile de France e un atout de première importance pour développer des fabrications de petites séries ou des prototypes. Il reste à constater un autre élément qui intervie pour ce type de fabrication dans le choix de la localisation : le passage de la recherche-développement, à l'atelier pilote, puis à la production, se fait presque de façon insensible; dans une fabrication de petite série, le matérie est toujours en évolution, un ingénieur méthode suit le projet de bout en bou et conserve des contacts étroits avec le centre de recherche. Parallèlement il faut pour la première série, que les ingénieurs de recherche et développe ment assistent l'équipe de production. Ce type d'interactions autour d'un projet donné, milite en faveur d'un rapprochement géographique des équipes de recherche et de production.

Enfin, une usine décentralisée nécessite un contrôle de la direction générale que l'éloignement rend parfois délicat (trajets continuels des responsables " horizontaux ", difficultés de coordination). Mais, pourrait-on dire, pourquoi ne pas décentraliser les services généraux et le " management " ?

Essayons donc d'aborder avec plus de précision le problème de la décentralisation des services de l'entreprise.

A - On doit considérer de façon un peu particulière la question de l'implantation du réseau commercial : si la direction commerciale est au siège social, les bureaux commerciaux, entrepôts et ateliers de réparation sont forcément décentralisés.

B - En ce qui concerne la direction générale et les services qui lui sont attachés, on peut citer les éléments d'appréciation suivants qui reflètent les préoccupations des chefs d'entreprise face à l'éventualité d'une décentralisation :

./ on ne négocie pas par télex, on sent mal un climat psychologique par téléphone;

./ dans l'hypothèse d'une décentralisation, subsiste toujours la crainte de voir certains cadres supérieurs participant à l'élaboration de la politique générale de l'entreprise, refuser de suivre le mouvement ;

../..

./ au niveau des employés, l'action syndicale joue toujours en faveur du maintien dans les lieux et les chefs d'entreprises ne sont guère enclins à ajouter ce motif de discussion aux autres déjà existants ;

./ des raisons techniques contribuent aussi à expliquer que la décentralisation des services soit rare : en effet, la croissance industrielle s'opère souvent par sauts : on crée une nouvelle ligne de produits, une nouvelle chaîne, un nouveau point de vente, etc... Mais, en revanche, la croissance des services d'une entreprise - comptabilité, service commercial ou juridique - s'effectue généralement d'une manière continue par développement de services existants qui ont leurs habitudes antérieures de travail et de localisation ; il y a donc rarement création d'un service entièrement nouveau pour lequel on pense d'emblée à une implantation nouvelle.

Enfin :

./ l'Etat, par ses services acheteurs civils et militaires, comme par les services financiers de ses organismes de crédit ne donne pas l'exemple ;

./ le lieu de travail, le bureau est encore considéré en France (à la différence des U.S.A.) sous le double aspect du prestige et du placement et non comme un outil de travail dont la productivité et le prix de revient sont déterminants.

Sous-traitance

La sous-traitance parisienne est chère (prix souvent supérieur de 20 % à la moyenne nationale), mais la grande densité du réseau de sous-traitance, son extrême diversification et sa haute technicité apparaissent indiscutablement comme un atout très important de la Région d'Ile de France, en particulier à l'occasion de créations d'entreprises.

Notons cependant que l'instrumentation médicale fait moins appel à la sous-traitance que l'instrumentation scientifique. Les entreprises de ces secteurs en R.I.F. font, par ailleurs, appel à des entreprises sous-traitantes d'autres régions françaises lorsqu'il s'agit de travaux de basse qualification dans lesquels le coût de la main-d'oeuvre est prédominant (réalisation de pièces mécaniques ou de certains types de cartes électroniques, toujours assemblées en R.I.F.).

IV.2.3.5. - Exportation

Le secteur de l'instrumentation scientifique et médicale est caractérisé par des flux importants d'importations et d'exportations (exportations = 50 % du C A en instrumentation médicale et pourtant la balance commerciale est déficitaire).

.../..

On exporte par avion ou par voies routières (rarement par chemin de fer) essentiellement en direction de la Hollande, R.F.A., G.B., U.S.A., Japon et pays de l'Est. La commercialisation est effectuée par les sociétés elles-mêmes (sans passer par des sociétés de distribution). Dans ce type de fabrication à forte valeur ajoutée, le coût du transport représente une part faible du coût total du produit. Malgré cela, la proximité d'un aéroport international avec des lignes régulières d'avions cargos et de grands dépôts douaniers constitue un avantage appréciable. De plus, différents groupements à l'exportation (ex : COMEF pour les pays de l'Est et du Moyen-Orient dans le domaine de l'instrumentation scientifique) ont leurs bureaux à Paris.

Le rôle du Centre français du Commerce Extérieur (connaissance des marchés) et de la COFACE (aides financières) dans les procédures d'exportation n'est pas négligeable et renforce l'intérêt d'une présence dans l'agglomération centrale. Telle entreprise important des lasers américains a tout à fait intérê à négocier directement avec le représentant pour la France qui est installé dans la capitale ....

Notons qu'à l'occasion de commandes particulières correspondant à une fabrication originale, le client étranger vient fréquemment voir l'appareil en cours de montage et souhaite perdre le moins de temps possible dans ses déplacements. Enfin, chaque année se tiennent à Paris des salons et expositions (semaine de la Radiologie) qui donnent lieu à de nombreux contacts avec des missions étrangères.

N.B./ Les développements qui précèdent résultent d'entretiens avec des industriels du secteur de l'instrumentation scientifique et médicale (échantillon de 6 entreprises de tailles très différentes allant de la firme multinationale à l'établissement unique nouvellement créé) ainsi qu'avec le syndicat professionnel de l'instrumentation médicale (SEMRAD) et différents responsables intéressés par les problèmes évoqués (dont M. Lethomas : délégué régional à la formation professionnelle et M. Marbach, P.D.G. de SOFINNOVA.

.../...

V. ELEMENTS POUR LA DEFINITION D'UNE VOCATION INDUSTRIELLE REGIONALE.

V.I. Quelles entreprises ? Quelles industries ?

Si nous examinons la structure actuelle de l'industrie de la région Ile de France nous constatons l'existence d'un certain nombre de points forts du secteur secondaire régional; pour ne citer que les branches dans lesquelles les effectifs régionaux représentent au moins I/4 de l'emploi national, nous nous limiterons à : l'édition et les industries polygraphiques, l'aéronautique, la construction électrique et électronique, l'automobile, la chimie fine, l'industrie mécanique. Nous avons vu par ailleurs (cf panorama de l'industrie régionale) que l'ensemble des industries mécaniques et électriques forme le pivot essentiel de l'industrie régionale. C'est comme le dit F. Derot (réf bib n°(9)) " un véritable pôle de croissance entraîné par une série de grandes entreprises motrices liées par de multiples relations interindustrielles avec un ensemble d'établissements de plus petite taille - fournisseurs, sous-traitants ou clients ". Cet ensemble représente plus du tiers des effectifs industriels régionaux.

Parallèlement, il faut souligner l'importance plus qualitative d'un certain nombre de branches considérées traditionnellement comme spécifiquement parisiennes : haute couture, industries de presse et d'édition, métiers d'art et de création, pour ne citer que ces exemples, toutes activités liées au rôle artistique et culturel de la capitale et qui participent à son rayonnement national et international.

Quant aux autres activités industrielles régionales, on peut grossièrement les classer en deux catégories :

I les branches industrielles dont l'essentiel des établissements en région Ile de France est fait de sièges sociaux (combustibles minéraux solides, sidérurgie, construction navale par exemple).

2 les industries servant à satisfaire aux besoins de la population régionale (bâtiment et pour une part habillement et industries agro-alimentaires).

../..

Il faut en outre remarquer, au terme d'une analyse plus fine, que certaines branches d'activités spécialisées, faisant partie des grandes branches précédemment citées constituent de quasi-monopoles parisiens. Ce sont, par exemple, l'édition (74,8 % des effectifs nationaux) la parfumerie (66,I %), la pharmacie (46,3 %) ou la mécanique de précision (3I,4 % des effectifs nationaux). Notons que les " grandes branches " évoquées initialement recouvrent des ensembles industriels très hétérogènes par leurs caractéristiques techniques et humaines et seule la prise en considération de branches fines permet de saisir des ensembles plus homogènes pouvant éventuellement servir à mettre en évidence, de véritables " créneaux industriels régionaux ".

Enfin, il est clair que l'analyse serait incomplète et même partiellement biaisée si l'on ne prenait pas en compte la nature de l'activité exercée. Un établissement industriel correspondant à un numéro détaillé de la nomenclature peut en effet exercer des activités très différentes : fabrication en série (usine ou atelier), gestion (bureau), commercialisation (entrepôts), direction (siège social), recherche-développement (laboratoire), conception de prototypes (centres d'essais). Or, comme le souligne F. Derot - réf bib n°(3) -, " les études concernant le cycle du produit ont révélé que ces diverses opérations avaient tendance à se localiser différemment, les grandes agglomérations attirant ou retenant les tâches les plus sophistiquées, conception et finition, les travaux les plus banaux ayant au contraire une certaine tendance à la dispersion géographique ".

Ainsi, 49 % des ingénieurs et cadres techniques supérieurs nationaux exercent leur profession en Ile de France. De façon, plus precise, la Région regroupe 58 % des ingénieurs et cadres supérieurs spécialisés dans la gestion, 46 % de ceux de la chimie, 65 % de ceux de l'électronique, et 67 % des ingénieurs et cadres supérieurs français de l'informatique. En construction électronique, on observe fréquemment que les études et les recherches se font à Paris ou autour de Paris et les fabrications en province. Parallèlement, les larges possibilités de sous-traitance, la richesse et la complexité des relations inter-établissements, en région Ile de France favorisent la concentration d'activités d'assemblage de composants fabriqués en dehors de l'entreprise.

Enfin, le tissu industriel de la région est marqué par la place très importante qu'occupe la petite et moyenne entreprise. La proportion des établissements de moins de I00 salariés dans les effectifs d'emplois, est, en région d'Ile de France, supérieure de 22 % à ce qu'elle est dans le reste du pays; les éléments qui jouent en faveur de l'implantation des petites et moyennes industries sont principalement : un bassin de l'emploi riche et diversifié (y compris dans le domaine des hautes qualifications), l'importance du marché de consommation, la qualité des

../..

équipements d'infrastructures et souvent la présence d'interlocuteurs spécifiques.

Les petites et moyennes entreprises constituent donc un élément essentiel de l'industrie régionale. En outre, il est plus facile de décentraliser une grosse entreprise qu'une petite. En effet, comme le fait remarquer F. Derot - réf bib n°(2)-le degré de mobilité des activités industrielles varie suivant la taille de l'entreprise. Une étude effectuée en 1968 par l'I. A. U. R. I. F sur la mobilité des établissements industriels en région parisienne a souligné les difficultés, voire les impossibilités auxquelles se heurtaient les établissements de taille modeste lorsqu'ils cherchaient à dissocier leurs différentes fonctions, lesquelles sont souvent mal différenciées, parfois imbriquées les unes dans les autres, et par conséquent peu susceptibles de fractionnement géographique. Pour une petite entreprise, la meilleure solution s'inscrit nécessairement dans la proximité la plus immédiate d'un ensemble de services et d'équipements permettant la réalisation d'économies externes ou jugées telles. La taille moyenne des établissements qui ont été décentralisés est environ de 150 emplois et parmi ceux-ci, la taille moyenne des établissements qui ont disparu est de 80 salariés ce qui tend à prouver que les petites unités sont globalement plus fragiles.

Nous avons vu que, ne disposant pas comme d'autres régions françaises, d'importantes ressources naturelles, l'Ile de France est avant tout un lieu privilégié d'échanges de toutes natures. Les activités qui, dans le secteur secondaire, trouvent leurs conditions optimum d'épanouissement à Paris ou autour de Paris sont à rechercher parmi celles qui nécessitent un important marché de main d'oeuvre qualifiée et diversifiée et réclament un environnement administratif, scientifique et technique très dense et de haut niveau. Ainsi, les activités mettant en oeuvre une forte technicité évoluant rapidement et qui construisent des prototypes et de petites séries ou fabriquent, à la demande, des pièces très élaborées valorisent le réservoir de main d'oeuvre très qualifiée et profitent de l'environnement intellectuel parisien qui rend plus facile le renouvellement des idées et du personnel. Elles peuvent bénéficier du service apprécié d'instituts de recherche et de laboratoires, avec lesquels elles se mettent directement en relation. Comme le souligne le rapport du groupe II " Développement économique " chargé de la préparation du VIIème Plan au niveau régional, ce type d'entreprises porte en lui de grandes possibilités d'expansion. Son développement irait dans le sens du redéploiement qualitatif et quantitatif souhaité sur le plan national et répondrait à un besoin pressant en cette période de reconversion technologique. On en trouve dans diverses branches des constructions mécaniques (petite mécanique de haute précision), électriques et électroniques ainsi que dans le plastique. Elles peuvent concourir notamment à fabriquer des machines-outils spécialisées, des matériels médicaux sophistiqués, des instruments de mesure ou des matériels pour l'informatique, des sous-ensembles complexes destinés au génie atomique, etc....

Signalons également l'importance d'une implantation parisienne pour des productions de qualités issues d'unités de petites dimensions ayant des relations étroites et complexes entre elles (haute couture, meubles, joaillerie, etc....). Les nécessités de diversification de l'emploi, d'adaptation de l'industrie aux contraintes du marché local du travail, la tradition parisienne parlent en faveur de ces activités très légères, travaillant à la demande et qui profitent du rôle international de Paris.

Par ailleurs, certaines branches d'activité à forte valeur ajoutée (parmi lesquelles on peut citer la presse, l'imprimerie, la mécanique de précision) méritent d'être conservées dans l'agglomération centrale pour le rôle qu'elles jouent dans la vie urbaine ou en raison de leur imbrication étroite avec d'autres fonctions urbaines (certaines décentralisations de l'activité de presse ont néanmoins été tentées et réussies).

../..

Il en va de même pour le service rendu aux ménages ou à l'économie tel le dépannage, l'entretien, et dans une certaine mesure le B. T. P. On retiendra, par exemple, les activités économiques suivantes :

N° I.N.S.E.E.	Activités
264	Réparations véhicules automobiles
280	Entreprises d'installations électriques
289	Réparateurs d'appareils électriques
299	Réparateurs de ma chines de bureaux
46	Industrie du froid
609	Artisan réparateur
3I à 34	Bâtiment et Travaux Publics Construction

La Région, compte tenu de ses énormes besoins en services de tous ordres peut être considérée comme sous-équipée en métiers artisanaux; c'est-à-dire qu'elle offre au développement du secteur des Métiers des marges potentielles importantes. Mais du fait des incertitudes qui pèsent sur la conjoncture et des aléas propres à l'artisanat, les perspectives sont incertaines. Tous essai de projection doit prendre en considération les éléments suivants, mis en lumière par le rapport du groupe II " Développement économique " chargé de la préparation du VIIème Plan au niveau régional :

. <u>éléments défavorables :</u>

- la pression technologique qui place certains métiers en position défavorable par rapport aux entreprises bien équipées.

../..

- l'importance des apports financiers initiaux en cas de création d'entreprises individuelles (charge foncière, etc..

- la difficulté pour les artisans en place de trouver de jeunes continuateurs quand ils veulent assurer leur succession (désaffection des jeunes pour les métiers manuels),

- la lourdeur des charges sociales ,

- le plafonnement à dix compagnons des salariés pouvant être employés par les entreprises artisanales ,

- le trop important développement du " travail noir ".

. éléments favorables :

- le sous-équipement relatif de la région Ile de France,

- les besoins croissants d'entretien et de réparation d'un parc de logements de qualité souvent médiocre et d'un parc de voitures appelé à une plus grande longévité,

- les besoins spécifiques des zones en cours d'urbanisation (villes nouvelles),

- les dispositions prises par les Professions, certains organismes financiers, les Pouvoirs Publics pour apporter une aide appropriée à l'Artisanat et la volonté des Pouvoirs Publics de promouvoir les métiers manuels.

Des critères à ne pas perdre de vue pour apprécier l'implantation d'activités en région Ile de France sont bien entendu l'emprise foncière (valeur ajoutée ou chiffre d'affaires par m2 de surface occupée) et la pollution (un recul global est probable dans la fonderie, en raison notamment des sujétions provoquées par la lutte anti-nuisances).

../..

La facilité des liaisons internationales continuera de profiter aux activités industrielles très exportatrices, en particulier à celles qui doivent assurer rapidement un service de maintenance à l'étranger.

Certains secteurs de la chimie bénéficieront sans doute encore longtemps en région d'Ile de France de leur meilleur fer de lance pour des raisons spécifiques : liens avec le milieu médical parisien en ce qui concerne la pharmacie, contacts commerciaux - notion d'image de marque - pour la parfumerie.

Enfin, les activités liées au marché de l'antipollution et les activités de récupération pourraient trouver respectivement en région Ile de France des débouchés certains et un approvisionnement facile. Il semble ainsi que l'intérêt économique de la mini-sidérurgie réside dans la possibilité d'une implantation proche à la fois d'une source d'approvisionnement en ferraille - sa matière première - et d'un débouché pour sa production (essentiellement du rond à béton), comme cela est le cas près de grandes concentrations urbaines. La proximité de la clientèle ne jouerait plus de la même façon pour des produits moins banaux que le rond à béton par exemple pour les demi-produits de plus en plus diversifiés qui sont livrés par la grande sidérurgie.

V.2. Réflexion sur les moyens de la politique industrielle régionale.

On peut concevoir la politique industrielle à l'échelon régional sous deux formes essentielles : une politique d'aménagement industriel privilégiant l'aspect géographique; une politique de développement industriel mettant l'accent sur l'aspect économique. La réflexion qui suit distingue les deux catégories de moyens correspondants. On s'interroge sur l'adaptation des moyens actuels aux buts recherchés, et on suggère des moyens nouveaux dont l'utilisation pourrait être envisagée. Comme on l'a vu précédemment (voir III.2), les moyens qui existent actuellement sont surtout des moyens d'aménagement.

V.2.I. Les moyens d'aménagement (voir III.2).

Les moyens d'aménagement constituent un cadre très perfectionné conçu en fonction des objectifs nationaux (la décentralisation industrielle) et adapté dans une optique d'aménagement régional.

V.2.I.I. Un agrément plus sélectif.

On constate aujourd'hui (voir annexe I) que le Comité de Décentralisation n'est plus aussi contraignant que par le passé, notamment en cas de compensation. Il ne faut toutefois pas négliger l'effet dissuasif qu'entraîne l'existence même de la procédure. L'agrément pourrait être assoupli (relèvement du seuil) voire supprimé, dans certaines zones géographiques, en fonction de considérations d'aménagement : par exemple, suppression de l'agrément dans les villes nouvelles. Une possibilité consiste en l'établissement d'une carte des agréments (seuils ou suppression de l'agrément déterminés par secteurs géographiques conformément au schéma directeur). Parallèlement, le Comité de Décentralisation pourrait pratiquer une politique plus sévère dans les zones où on ne souhaite pas d'implantations industrielles.

../..

V.2.I.2. Une redevance aménagée.

Certains responsables s'interrogent sur le caractère dissuasif de la redevance. Elle fait l'objet d'attaques de plus en plus nombreuses. Les représentants des industriels lui reprochent d'entraîner une sélection des implantations en fonction des critères purement financiers (disponibilités des entreprises) au détriment de critères rationnels et demandent sa suppression pure et simple, au moins pour les locaux industriels (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris). A tout le moins il conviendrait de supprimer la redevance dans certains secteurs géographiques (villes nouvelles) : on souligne à ce propos l'incohérence apparente aux yeux des industriels d'un système dans lequel une entreprise peut recevoir une prime de création d'activités industrielles de 50 000 F et payer une redevance du même montant si elle occupe 670 m2 dans une zone à 75 F/m2; l'industriel a ainsi l'impression d'utiliser sa prime pour financer sa redevance..... On pourrait imaginer des exonérations de redevance pour certaines entreprises répondant à des critères à déterminer (taille de l'entreprise, pollution, nature des emplois créés.....).

V.2.I.3. Une programmation plus stricte.

Trop de zones d'activités (I/3 des surfaces programmées) sont situées en dehors des villes nouvelles, en position de concurrence par rapport à celles-ci.

V.2.I.4. Moyens nouveaux.

Il faut se persuader que l'octroi d'une prime joue, notamment pour les grandes entreprises, un rôle relativement marginal dans le choix d'une implantation - le processus de décision fait souvent intervenir des éléments irrationnels plus ou moins explicités.

Les travaux préparatoires pour le 7ème Plan recommandent d'atténuer dans la mesure du possible les différences de traitement entre le région d'Ile de France et les autres régions; la suppression de la redevance industrielle s'inscrit dans cette ligne de pensée. De même, les zones d'activités de la région d'Ile de France devraient pouvoir bénéficier de prêts bonifiés du Fonds National de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme.

../..

Il est sans doute possible de sensibiliser les entreprises aux villes nouvelles en installant un " Comité de Desserrement " qui examinerait les projets d'extension ayant reçu un avis favorable du Comité de Décentralisation, ou en mettant en oeuvre avec les entreprises des " contrats de desserrement " engageant la puissance publique.

Comme il ne saurait y avoir dans les villes nouvelles de développement des activités industrielles sans un développement concomitant du tertiaire, une telle politique suppose une action parallèle sur l'activité tertiaire (comprenant par exemple une pratique plus rigoureuse de l'agrément du tertiaire). La création d'une agence foncière industrielle devrait permettre l'information des chefs d'entreprises sur les possibilités d'implantation. Une politique de structures d'accueil (hôtels industriels banalisés) dans le centre de l'agglomération y favoriserait le maintien ou le développement des petites et moyennes industries.

On mentionne un dernier élément qui mériterait une étude plus approfondie : l'unification du prix de la communication téléphonique dans la région (ou peut-être dans toute la France), et non seulement dans la ville de Paris. Ainsi, le réseau Transpac (transmission de données) fonctionnera sur la base d'un prix d'accès unique, indépendant de l'emplacement géographique de l'utilisateur.

V.2.2. Les moyens de développement.

Si les moyens d'aménagement constituent un arsenal important, les moyens de développement industriel sont nettement plus limités. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement, alors que les objectifs de la politique de développement industriel n'ont pas encore été définis ?

On distinguera deux types de politiques de développement industriel : une politique " horizontale " s'attachant à créér les conditions optimales de développement industriel en mettant à profit les atouts régionaux ; une politique "verticale" visant à favoriser les branches industrielles spécifiquement intéressantes pour la Région. Les moyens d'intervention peuvent être soit directs (politique d'entraînement agissant sur l'industrie elle-même) soit indirects (politique d'accompagnement agissant sur l'environnement de l'industrie).

../..

V.2.2.I. Pour une politique horizontale.

V.2.2.I.I. Moyens directs.

La mise en place de la SOFIPARIL (voir III.2.2.8.2), société de développement régional à compétence limitée, est souvent considérée par les responsables régionaux comme une demi-mesure, qui va dans le sens souhaité, mais est insuffisante. On rappelle l'existence de la prime régionale à la création d'industries (voir III.2.2.9). Deux moyens envisageables ont déjà été mentionnés : l'agence foncière industrielle, et le " Comité de desserrement ". Plus généralement, on peut envisager de développer l'information des entreprises.

V.2.2.I.2. Moyens indirects.

On pense aux moyens suivants : simplifier les procédures administratives (expérience de " guichet unique "); renforcer les moyens de formation professionnelle et les adapter à la situation économique actuelle; améliorer l'infrastructure (transports); organiser des structures d'accueil aux entreprises dans la Région; promouvoir l'innovation; renforcer l'assistance technique des petites et moyennes industries; faciliter la mobilité des salariés (primes, bourse d'échanges de logements).

V.2.2.2. Pour une politique verticale.

V.2.2.2.I. Moyens directs.

Il s'agirait ici de tenir compte des spécificités sectorielles de la région d'Ile de France : affichage des branches industrielles à promouvoir; suppression de l'agrément et éxonération de la redevance pour les entreprises appartenant à ces branches; encouragements financiers pour certains secteurs. En outre, un éventuel " Comité de desserrement " pourrait introduire des considérations sectorielles dans ses choix.

../..

V.2.2.2.2. Moyens indirects.

On pourrait essentiellement ici développer les formations techniques spécifiques correspondant aux secteurs retenus, promouvoir la recherche et l'innovation dans ces secteurs.

V.2.3. Conclusion.

Sans vouloir nier l'intérêt, en période de difficultés économiques, d'une politique industrielle régionale sélective visant à aider le développement en Ile de France de certaines activités dont la croissance est difficile dans les autres régions françaises, il faut prendre conscience des limites d'une telle action qui ne pourrait concerner quantitativement qu'une faible part du secteur secondaire régional . Si pour certains secteur la région d'Ile de France dispose d'atouts indiscutables, il convient de ne pas faire de ces secteurs un monopole de la Région et de laisser à la province et aux métropoles régionales en particulier toutes leurs chances dans ce domaine.

Enfin, il importe d'assurer la cohérence d'une telle politique industrielle avec les objectifs nationaux tels qu'ils résultent du Plan ou des orientations définies par le gouvernement. En raison de son poids économique, la région d'Ile de France continue en effet à assumer des responsabilités particulières vis à vis des autres régions françaises.

ANNEXE 1. STATISTIQUES SUR LES TRAVAUX RECENTS DU COMITE DE DECENTRALISATIO

Les statistiques qui suivent se rapportent exclusivement aux dossiers examinés par le Comité de Décentralisation qui relèvent du Ministère de l'Industrie (c'est-à-dire 90 % des dossiers industriels ; on exclut essentiellement ainsi les industries agro-alimentaires, ainsi que les dossiers non industriels).

En 1977, le Comité s'est réuni seize fois. Il a examiné 267 dossiers se répartissant comme suit entre les différentes directions du Ministère de l'Industrie :

- Direction des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electriques (D I M M E)	128
- Direction des Industries Chimiques, Textiles et Diverses (D I C T D)	75
- Direction des Mines	29
- Direction des Industries Electroniques et de l'Informatique (D I E L I)	28
- Direction des Carburants (D I C A)	7
	267

12 dossiers ont reçu un avis défavorable - 57 ajournements ont été demandés, soit 21 % des dossiers examinés. On remarque que la DATAR est à l'origine de 27 % des ajournements, tandis que la Préfecture de Région d'Ile de France est responsable de 44 % des ajournements (chiffre en augmentation sur l'année précédente : 38 % en 1976).

Pour les trois dernières années, l'activité du Comité en ce qui concerne le secteur privé, tient dans les chiffres suivants :

	1975	1976	1977
Nombre de dossiers examinés	242	306	267
Avis favorables	226	285	255
Avis défavorables	16	21	12
Ajournements	59	56	55
Superficie accordée	667 408 m2	1028 293 m2	988 463 m2
Superficie nette (*)	349 496 m2	501 829 m2	554 418 m2
Superficie nette moyenne par dossier	1 546 m2	1 760 m2	2 174 m2
Superficie en villes nouvelles	146 362 m2	233 621 m2	161 580 m2
Nombre de dossiers en villes nouvelles	24	37	35

(*) après compensation par la superficie libérée.

.../...

La surface moyenne des opérations en villes nouvelles (4 616 m2) est supérieure à celle des opérations hors villes nouvelles (3 758 m2).

En outre, 43 dossiers du secteur public ont été examinés en 1977. On enregistre un avis défavorable et 15 ajournements. Ces dossiers représentent 160 526 m2 de surface nette accordée ; plus de la moitié d'entre eux proviennent d'E.D.F.-G.D.F., et de Renault et ses filiales.

Annexe 2 Données statistiques sur les demandes d'emplois.

Chiffres issus du fichier ASSEDIC (Direction régionale de l'Emploi)

Fin Février 1978, à l'échelon national, il y avait :

1.099.877	demandeurs d'emplois inscrits, dont	107.273	Manoeuvres)	29,6 %
		218.792	O.S.)	
		206.962	O.Q.	18,8 %
		52.389	Cadres	4,7 %
		40.488	Agents maîtrise	3,7 %
		155.690	Employés non qualifiés	14,1 %
		309.428	Employés qualifiés	28,1 %
		8.855	non précisés	0,8 %

Fin Février 1978, en Région Ile de France :

228.768	demandeurs d'emplois inscrits, dont	17.613	Manoeuvres)	20,8 %
		30.137	O.S.)	
		44.593	O.Q.	19,5 %
		23.750	Cadres	10,4 %
		12.006	Agents maîtrise	5,2 %
		22.482	Employés non qualifiés	5,2 %
		75.978	Employés qualifiés	33,2 %
		2.209	non précisés	0,9 %

Annexe 3 - source bibliographique (2)

Branches employant les plus forts effectifs de travailleurs immigrés :

Les travailleurs étrangers, travaillant en Région d'Ile de France, représentent 15 % de l'ensemble de la main d'oeuvre industrielle (Algériens, Portugais, Espagnols et Italiens).

Les branches industrielles qui occupent le plus de travailleurs immigrés sont, dans l'ordre d'effectifs globaux décroissants :

- le B.T.P. (31,4 % des effectifs de la branche)
- les industries mécaniques, métalliques et électroniques (12 % de leurs effectifs)
- les industries chimiques, du pétrole et du tabac (8,8 % de leurs effectifs)
- le textile-habillement (12 % des effectifs)
- le verre, la céramique et les matérieux de construction (21,8 % des effectifs).

Annexe 4.

Classement des secteurs industriels nomenclature INSEE NAP 100 suivant différents critères.

Poids de la Région dans l'économie
Classement des secteurs par poids décroissant
(en 1975)

NAB 100	Secteur	Poids %	Rg	NAP 100	Secteur	Poids %	Rg
27	Machines de bureau & matériel informatique	60	1	11	Première transformation de l'acier	11,5	25
19	Industrie pharmaceutique	50,3	2	49	Ameublement	11,3	26
51	Imprimerie-presse-édition	49,5	3	30	Fabrication équipement ménager	9,5	27
18	Parachimie	47,8	4				
33	Construction aéronautique	45,8	5	48	Travail mécanique	8,9	28
29	Matériel électronique	44,7	6	22	Fabrication machines agricoles	6,7	29
31	Construction automobile et matériel de transp.	32,8	7	43	Fils et fibres artificiels & de synthèse	4,7	30
34	Instruments & matériel de précision	30,8	8	44	Industrie textile	4,3	31
23	Fabrication de machines outils	30,3	9	46	Chaussure	3,5	32
28	Matériel électrique	27,4	10	32	Construction navale	2,7	33
24	Prod. équipement industriel	27,0	11	10	Sidérurgie	2,6	34
54	Industries diverses	24,4	12				
21	Travail des métaux	22,8	13				
17	Industrie chimique de base	21,4	14				
53	Transformation matières plastiques	19,1	15				
25	Matériel MTPS	17,7	16				
13	Première transformation des non-ferreux	17,6	17				
50	Papier, carton	17,6	18				
16	Industrie du verre	17,2	19				
20	Fonderie	15,7	20				
47	Habillement	15,3	21				
15	Matériaux de construction et céramique	14,9	22				
45	Industrie du cuir	14,9	23				
52	Industrie du caoutchouc	12,9	24				

Classement des secteurs par taille d'entreprise croissante

NAP 100	Secteur	Taille moyenne	Rg	NAP 100	Secteur	Taille moyenne	Rg
45	Industrie du cuir	58	1	32	Construction navale	258	22
48	Travail mécanique du bois	65	2	11	1ère transformation de l'acier	289	23
49	Ameublement	66	3	16	Industrie du verre	310	24
54	Industries diverses	66	4	29	Electronique	313	25
21	Travail des métaux	67	5	17	Chimie de base	342	26
51	Imprimerie, presse, édition	67	6	30	Equipement ménager	407	27
47	Habillement	74	7	52	Ind. du caoutchouc	427	28
15	Matériaux de construction et Céramique	82	8	13	1ère transformation métaux non ferreux	450	29
24	Production d'équipements industriels	90	9	31	Construction automobile et matériel de transport	636	30
53	Transformation de matières plastiques	92	10	27	Machines de bureau & matériel informatique	1 251	31
34	Instruments et matériel de précision	94	11	33	Construction aéronautique	1 265	32
23	Fabrication de machines outil	108	12	43	Fils et fibres artificiels synthètiques	3 228	33
22	Fabrication de machines agricoles	122	13	10	Sidérurgie	4 670	34
44	Industrie textile	124	14				
46	Chaussure	137	15				
50	Papier, carton	139	16				
25	Fabrication matériel MTPS	148	17				
18	Parachimie	156	18				
20	Fonderie	160	19				
19	Industrie pharmaceutique	194	20				
28	Matériel électrique	234	21				

Classement des secteurs par spécialisation Française décroissante
(en 1975)

Dans l'OCDE			Par rapport à USA, RFA, Japon		
NAP 100	Secteur	Indice	NAP 100	Secteur	Indice
20	Fonderie	18,8	46	Chaussure	13 6
16	Industrie du verre	17,5	47	Habillement	62,4
			16	Industrie du verre	50,6
52	Industrie du caoutchouc	16,9	20	Fonderie	44,9
47	Habillement	15,3	19	Industrie pharmaceutique	42,00
19	Industrie pharmaceutique	13,6	52	Industrie du caoutchouc	40,9
45	Industrie du cuir	12,4	45	Industrie du cuir	38,4
18	Parachimie	12,2	44	Industrie textile	29,7
28	Matériel électrique	11,5	13	Première transformation non ferreux	28,3
31	Construction automobile et autres matériels de transport	11,2	18	Parachimie	27,5
51	Imprimerie, presse, édition	11,1	15	Matériaux de construction, céramique	26,9
53	Transformation matières plastiques	10,8	51	Imprimerie, presse, édition	26,9
10	Sidérurgie	10,7	53	Transformation matières plastiques	25,5
46	Chaussure	10,6	30	Fabrication équipement ménager	25,2
25	Matériel MTPS	10,1	28	Matériel électrique	24,4
44	Industrie textile	10,0	49	Ameublement	23,05
15	Matériaux construction et céramique	9,6	54	Industries diverses	22,9
30	Fabrication équipement ménager	9,6	10	sidérurgie	22,0
			21	Travail des métaux	21,3
21	Travail des métaux	9,5	31	Construction automobile et autres	20,9
11	Première transformation de l'acier	8,9	17	Industrie chimique de base	20,7
17	Industrie chimique de base	8,9	50	Papier, carton	18,3
43	Fils et Fibres synthétiques ou artificiels	8,7	25	Matériel MTPS	17,9
13	Première transformation métaux non ferreux	8,5	43	Fils et Fibres synthétiques ou artificiels	17,1
24	Prod. équipements industriels	8,2	24	Prod. équipements industriels	15,6
27	Machines de bureau et	8,2	27	Machines de bureau matériel	11,4

Dans l'OCDE			Par rapport à USA, RFA, Japon		
33	Construction aéronautique	7,6	48	Travail mécanique du bois	14,4
34	Instrument et matériel de précision	7,3	11	Première transformation de l'acier	14,3
23	Fabrication machines-outils	7,3	34	Instruments & matériel de précision	13,5
49	Ameublement	7,1	23	Fabrication de machines-outils	13,4
54	Industries diverses	6,8	22	Fabrication de machines agricoles	12,3
22	Fabrication machines agricoles	6,5	33	Construction aéronautique	11,6
29	Matériel électronique ménager et professionnel	6,3	29	Matériel électronique ménager et professionnel	11,0
48	Travail mécanique du bois	5,6	32	Construction navale	9,6
32	Construction navale	5,2			
50	Papier , carton	4,3			

Classement des secteurs selon l'effort d'exportation

(Données de 1975)

NAP 100	Secteur	P1 (%)	Rg	NAP 100	Secteur	P2 (%)
25	Fabrication matériel MTPS	59	1	25	Fabrication matériel MTPS	33,9
13	1ère transformation métaux non ferreux	48	2	11	1ère transformation de l'acier	23,5
32	Construction navale	45	3	31	Const. automobile & mat. de transport	22,3
43	Fils et Fibres artificiels et synthétiques	45	4	32	Construction navale	18,4
11	1ère transformation de l'acier	42	5	16	Industrie du verre	13,0
31	Const. automobile & matériel de transport	37	6	28	Matériel électrique	13,0
34	Instruments de matériel de précision	37	7	19	Industrie pharmaceutique	12,8
24	Prod. équipements industriels	36	8	24	Prod. équipements industriels	11,9
17	Industrie chimique de base	35	9	20	Fonderie	9,3
23	Fab. machines-outils	35	10	47	Habillement	8,6
10	Sidérurgie	33	11	33	Construction aéronautique	5,8
16	Industrie du verre	28	12	18	Parachimie	5,7
45	Industrie du cuir	27	13	10	Sidérurgie	5,5
22	Fab. machines-outils	26	14	46	Chaussure	4,2
44	Ind. textile	26	15	21	Travail des métaux	3,1
27	Machines bureau & matériel informatique	25	16	45	Industrie du cuir	2,0
30	Equipement ménager	23	17	17	Industrie chimique de base	1,35
46	Industrie chaussure	23	18	44	Industrie textile	1,16
28	Mat. électrique	22	19	51	Imprimerie, presse, édition	0,1
33	Construction aéronautique	22	20	43	Fils & Fibres artificiels & de synthèse	0
18	Parachimie	20	21	15	Matériaux de construction & céramique	- 0,5
47	Habillement	20	22	34	Instrument & matériel de précision	- 0,9
29	Fab. matériel électronique	19	23	48	Travail mécanique du bois	- 1,16
53	Transformation matières plastiques	18	24	53	Transformation matières plastiques	- 1,5
54	Industries diverses	18	25	54	Industries diverses	- 1,7

.../...

NAP 100	Secteur	P1 (%)	Rg	NAP 100	Secteur	P2 (%)
21	Travail des métaux	16	26	29	Matériel électronique	- 1,8
19	Ind. pharmaceutique	14	27	23	Machines outils	- 3,1
20	Fonderie	14	28	30	Equipement ménager	- 4,6
50	Papier, carton	14	29	22	Machines agricoles	- 7,5
15	Matériaux de construction, céramique	9	30	49	Ameublement	-10,8
48	Travail mécanique du bois	9	31	50	Papier, carton	-12,7
51	Imprimerie presse édition	6,6	32	27	Machine de bureau & matériel informatique	-12,7
49	Ameublement	6	33	13	ère transformation des non ferreux	-20,1

N.B. (1) Données du secteur 52 (caoutchouc) non communiquées.

(2) $P1 = \frac{\text{Exportations}}{\text{Production}}$

$P2 = \frac{\text{Exportation nette}}{\text{Production}}$

Classement des secteurs selon l'effort de R & D industrielle (en 1974/75)

Indicateur : $\frac{\text{Dépenses intérieures de recherche}}{\text{Valeur ajoutée}}$ (moyenne 1974/75)

NAP 100	Secteur	Indicateur	Rg	NAP 100	Secteur	Indicateur	
33	Construction aéronautique	34,8	1	11	1ère transformation de l'acier	0,5	24
29	Matériel électronique	17,1	2	20	Fonderies	0,3	25
27	Machines de bureau & Matériel informatique	12,5	3	21	Travail des métaux	0,3	26
19	Industrie pharmaceutique	9,6	4	32	Construction navale	0,3	27
17	Industrie chimique de base	7,6	5	48) 49)	Industrie du bois	0,1	28
52	Industrie du caoutchouc	7,5	6	50) 51)	Industrie du papier et polygraphique	0,1	30
31	Const. automobile et matériel de transport	5,6	7				
28	Matériel électrique	5,5	8	54	Industries diverses	0,1	32
18	Parachimie	4,7	9	45) 46)	Industrie du cuir	0,05	33
13	1ère transformation métaux non ferreux	3,1	10				
16	Industrie du verre	3,1	11				
34	Instruments et matériel de précision	2,4	12				
25	Fab. matériel MTPS	1,7	13				
22	Fab. machines agricoles	1,5	14				
24	Prod. équipements industriels	1,5	15				
23	Fab. machines outils	1,3	16				
10	Sidérurgie	0,9	17				
30	Fab. équipement ménager	0,8	18				
53	Transformation matières plastiques	0,7	19				
15	Matériaux de caoutchouc & céramique	0,6	20				
43) 44) 47)	Textile et habillement	0,6	21				

Classement des secteurs selon la marge brute (moyenne 1974 / 1975)

NAP 100	Secteur	MB	Rg	NAP 100	Secteur	MB	Rg
27	Machines de bureau & matériel informatique	21,5	1	49	Ameublement	5,2	22
43	Fils et fibres artificiels & de synthèse	17,8	2	53	Transformation matières plastiques	5,2	23
17	Industrie chimique de base	10,1	3	23	Machines outils	5,1	24
32	Construction navale	9,9	4	25	Matériel MTPS	4,8	25
15	Matériaux de construction, céramique	9,2	5	13	1ère transformation non ferreux	4,6	26
30	Fab. d'équipement ménager	9,2	6	46	Industrie chaussure	4,3	27
11	1ère transformation de l'acier	8,8	7	10	Sidérurgie	4,0	28
18	Parachimie	8,3	8	31	Const. automobile & matériel de transport	3,9	29
29	Matériel électronique	7,9	9				
50	Papier, carton	7,4	10	19	Industrie pharmaceutique	3,7	30
34	Instrument et matériel de précision	7,2	11	47	Habillement	3,7	31
54	Industries diverses	7,2	12	44	Industrie textile	3,4	32
16	Industries du verre	7,0	13	45	Industrie du cuir	1,3	33
20	Fonderie	6,1	14	48	Travail mécanique du bois	1,3	34
28	Matériel électrique	6,1	15				
33	Construction aéronautique	6,0	16				
52	Industrie du caoutchouc	5,7	17				
21	Travail des métaux	5,6	18				
22	Machines agricoles	5,5	19				
51	Imprimerie-presse-édition	5,4	20				
24	Equipements industriels	5,2	21				

Classement des secteurs par indicateur "services" décroissant

NAP 100	Secteur	TFSE / CA	NAP 100	Secteur	TFSE / CA
19	Industrie pharmaceutique	0,635	30	Fabrication équipement ménager	0,194
32	Construction navale	0,615			
17	Industrie chimique de base	0,469	45	Industrie du cuir	0,188
43	Fils & Fibres artificiels & de synthèse	0,395	46	Chaussure	
51	Imprimerie, presse, édition	0,377	50	Papier, carton	0,186
25	Fabrication matériel MTPS	0,364	54	Industries diverses	0,183
33	Construction aéronautique	0,354	34	Instruments et matériel de précision	0,160
24	Equipements industriels	0,346	52	Industrie du caoutchouc	0,152
44	Industrie textile	0,322			
18	Parachimie	0,294			
47	Travail mécanique du bois	0,286			
48	Ameublement	0,285			
15	Matériaux de construction aéronautique	0,282			
16	Industrie du verre	0,268			
53	Transformation matières plastiques	0,267			
29	Matériel électronique	0,266			
20	Fonderie	0,258			
27	Machines de bureau, matériel informatique	0,251			
21	Travail des métaux	0,247			
28	Matériel électrique	0,247			
23	Machines - outils	0,238			
31	Construction automobile & autres matériels de Transport	0,223			
22	Machines agricoles	0,215			

Classement selon le capital investi par emploi
(année : 1974)

n° NAP	Secteur	Capital investi par emploi 1 000 F/homme	
43	Fils et Fibres artificiels et de synthèse	13,0	1
29	Matériel électronique ménager et professionnel	13,6	2
47	Industrie de l'habillement	15,9	3
33	Construction aéronautique	18,6	4
27	Machines de bureaux et matériel informatique	20,4	5
46	Chaussure	23,1	6
49	Ameublement	29,1	7
45	Cuir	31,5	8
54	Industries diverses	35,7	9
24	Production d'équipements industriels	38,2	10
25	Fabrication matériel MTPS	42,2	11
28	Matériel électrique	42,9	12
21	Travail des métaux	43,6	13
34	Instruments et matériel de précision	44,1	14
22	Fabrication de machines agricoles	44,8	15
20	Fonderie	45,4	16
30	Fabrication d'équipement ménager	45,7	17
44	Industrie textile	48,1	18
51	Imprimerie, presse, édition	49,7	19
48	Travail mécanique du bois	50,6	20
19	Industrie pharmaceutique	52,4	21
23	Fabrication machines outils	53,7	22
32	Construction navale	56,5	23
53	Industrie transformation matières plastiques	62,2	24
16	Industrie du verre	68,3	25
31	Construction automobile et autres matériels de transport	69,3	26
18	Parachimie	74,2	27
52	Industrie du caoutchouc	77,5	28
50	Papier - carton	91,8	29

./...

n° NAP	Secteur	Capital investi par emploi 1 000 F/hommes	
15	Matériaux de construction et céramique	115	30
13	Première transformation non ferreux	159	31
17	Industrie chimique de base	203	32
10	Sidérurgie	221	33
11	Première transformation de l'acier	308	34

Classement des secteurs selon les variations d'effectif (74/76)

NAP 100	Secteur	$\frac{\Delta T_{74}^{76}}{T74}$ (%)	NAP 100	Secteur	$\Delta T/T$
24	Prod. équipements industriels	9,6	50	Papier, carton	- 5,9
54	Industries diverses	5,3	25	Fabrication matériel MTPS	- 6,1
11	1ère transformation de l'acier	4,1	27	Machines bureau & matériel informatique	- 9,3
34	Instruments & matériel de précision	3,7	44	Industrie textile	-10,4
31	Const. automobile & matériel de transport	3,5	13	1ère transformation non ferreux	-10,5
32	Construction navale	3,1	28	Matériel électrique	-11,0
49	Ameublement	2,4	43	Fils & Fibres artificiels & de synthèse	-15,2
33	Construction aéronautique	2,1			
18	Parachimie	- 0,1	23	Machines outils	-17,6
19	Ind. pharmeceutique	- 0,6			
22	Machines agricoles	- 0,7			
53	Transformation matières plastiques	- 2,3			
47	Habillement	- 3,0			
21	Travail des métaux	- 3,1			
15	Matériaux de construction, céramique	- 3,6			
45	Industrie du cuir	- 3,8			
51	Imprimerie, presse, édition	- 3,9			
30	Equipement ménarger	- 4,0			
16	Industrie du verre	- 4,1			
20	Fonderie	- 4,5			
17	Industrie chimique de base	- 4,6			
29	Matériel électronique	- 4,8			
10	Sidérurgie	- 5,2			
46	Industrie chaussure	- 5,5			
48	Travail mécanique du bois	- 5,9			

Classement des secteurs industriels selon les rémunérations moyennes versées en 1975

(ordre décroissant)

NAP 100	Secteur	Rénumération 1975	Rg	NAP 100	Secteur	Rénumération 1975	Rg
27	Machines de bureau et matériel informatique	65,2	1	53	Transformation matières plastiques	31,5	23
33	Construction aéronautique	48,5	2	15	Matériaux de construction, céramique	31,4	24
19	Industrie pharmaceutique	48,2	3	62	Industrie du caoutchouc	31,4	25
17	Industrie chimique de base	45,4	4	11	1ère transformation de l'acier	31,1	26
51	Imprimerie, presse, édition	41,1	5	54	Industries diverses	29,9	27
18	Parachimie	40,9	6	30	Fabrication d'équipement ménager	28,5	28
43	Fils et Fibres artificiels & de synthèse	39,1	7	48	Travail mécanique du bois	26,8	29
16	Industrie du verre	38,6	8	44	Industrie textile	26,2	30
23	Fabrication de machines outils	37,3	9	49	Ameublement	25,6	31
10	Sidérurgie	37,1	10	45	Industrie du cuir	25,1	32
13	Première transformation métaux non ferreux	37,1	11	46	Chaussure	23,4	33
50	Papier, carton	37,1	12	47	Habillement	22,6	34
32	Construction navale	37,0	13				
24	Production d'équipements industriels	36,3	14				
25	Matériel MTPS	36,0	15				
29	Matériel électronique	35,3	16				
21	Travail des métaux	34,7	17				
22	Machines outils	34,1	18				
31	Construction automobile et autres matériels de transport	33,9	19				
20	Fonderie	33,1	20				
28	Matériel électrique	33,0	21				
34	Instruments et matériel de précision	32,0	22				

Classement des secteurs selon la proportion de personnel féminin

NAP 100	Secteur	P_3	Rg	NAP 100	Secteur	P_4
47	Habillement	44,1	1	47	Habillement	89,4
19	Industrie pharmaceutique	36,2	2	29	Matériel électronique	80,1
51	Imprimerie, presse, édition	19,5	3	46	Industrie de la chaussure	70,4
45	Industrie du cuir	17,4	4	54	Industries diverses	67,5
54	Industries diverses	16,8	5	27	Machines bureau et matériel informatique	66,8
44	Industrie textile	16,5	6	19	Industrie pharmaceutique	66,1
46	Industrie chaussure	16,2	7	34	Instrument et matériel de précision	61,0
18	Parachimie	16,0	8	44	Industrie textile	58,5
29	Matériel électronique	12,0	9	45	Industrie du cuir	55,7
30	Equipement ménager	11,1	10	28	Matériel électrique	51,9
43	Fils & fibres artificiels ou synthètiques	11,0	11	30	Fabrication d'équipement ménager	51,6
17	Ind. chimique de base	10,4	12	53	Transformation matières plastiques	49,7
50	Papier, carton	10,1	13	50	Papier, carton	43,3
49	Ameublement	9,3	14	18	Parachimie	41,5
53	Transformation matières plastiques	9,0	15	51	Imprimerie, presse, édition	41,1
34	Instruments & matériel de précision	8,9	16	21	Travail des métaux	35,5
52	Ind. du caoutchouc	8,4	17	49	Ameublement	33,0
13	1ère transformation non ferreux	8,0	18	52	Industrie du caoutchouc	27,7
28	Matériel électrique	7,6	19	48	Travail mécanique du bois	27,4
27	Machines de bureau, matériel informatique	7,4	20	31	Const. automobile & matériel de transport	25,9
16	Industrie du verre	6,8	21	43	Fils & fibres artificiels & de synthèse	23,4
21	Travail des métaux	6,1	22	16	Industrie du verre	23,1
33	Construction aéronautique	5,5	23	23	Machines outils	19,7
15	Matériau de construction & céramique	5,2	24	33	Construction aéronautique	17,1
48	Travail mécanique du bois	4,9	25	15	Matériaux de construction & Céramique	15,9

.../...

31	Construction automobile & matériel de transport	4,7	26	13	1ère transformation non ferreux	14,4
20	Fonderie	4,6	27	24	Equipements industriels	13,5
23	Machines-outils	4,5	28	20	Fonderie	12,9
11	1ère transformation de l'acier	4,4	29	17	Industrie chimique de base	12,8
24	Prod. équipements industriels	4,3	30	11	1ère transformation de l'acier	8,2
22	Machines agricoles	3,6	31	25	Matériel MTPS	4,7
25	Matériel MTPS	3,3	32	22	Machines agricoles	4,6
10	Sidérurgie	3,1	33	10	Sidérurgie	2,9
32	Construction navale	2,7	34	32	Construction navale	2,8

N.B. P_3 = Proportion de femmes dans l'effectif dirigeants + cadres supérieurs et moyens + techniciens (en France en 1974)

P_4 = Proportion de femmes dans l'effectif ouvrier non qualifié (en France en 1974)

Classement des secteurs selon les qualifications (ordre croissant)

Classement selon la proportion de cadres supérieurs + dirigeants (en France, 1974)				Classement selon la proportion d'OQ dans l'effectif ouvrier (en France, 1974)			
NAP 100	Secteur	Proportion	Rg	NAP 100	Secteur	Proportion	Rg
27	Machines de bureau et matériel informatique	24,2	1	33	Construction aéronautique	88,8	
33	Construction aéronautique	12,4	2	32	Construction navale	85,0	
29	Matériel électronique	8,3	3	47	Habillement	73,7	
18	Parachimie	8,0	4	17	Industrie chimique	72,9	
17	Industrie chimique de base	7,5	5	51	Imprimerie, presse, édition	69,2	
19	Ind. pharmaceutique	6,3	6	25	Fabrication matériel MTPS	69,1	
25	Fab. matériel MTPS	6,2	7	44	Industrie textile	69,0	
24	Equipements industriels	6,1	8	23	Fabrication machines Outils	67,2	
51	Imprimerie presse édition	5,3	9	24	Equipements industriels	67,0	
23	Fabrication de machines outils	4,7	10	19	Industrie pharmaceutique	64,0	
28	Matériel électrique	4,6	11	46	Industrie de la chaussure	62,6	
34	Instruments et matériel de précision	4,6	12	43	Fils et fibres artificiels & de synthèse	62,0	
13	1ère transformation non ferreux	4,3	13	16	Industrie du verre	54,7	
15	Matériaux de construction & céramique	4,2	14	10	Sidérurgie	53,8	
21	Travail des métaux	4,1	15	13	1ère transformation non ferreux	53,6	
53	Transformation matières plastiques	4,0	16	27	Machines de bureau et matériel informatique	53,0	
22	Fabrication machines agricoles	4,0	17	15	Matériaux de construction & céramique	48,0	
16	Industrie du verre	3,9	18	18	Parachimie	48,0	
43	Fils & fibres artificiels et de synthèse	3,9	19	22	Machines agricoles	46,1	
50	Papier, carton	3,8	20	45	Industrie du cuir	45,8	
54	Industrie diverses	3,8	21	21	Travail des métaux	45,3	
45	Industrie du cuir	3,7	22	28	Matériel électrique	41,2	
32	Construction navale	3,4	23	50	Papier, carton	40,4	
20	Fonderie	3,3	24	20	Fonderie	38,9	

.../...

31	Construction automobile et matériel de transport	3,3		31	Construction automobile et matériel de transport	38,4
52	Industrie du caoutchouc	3,3		29	Fab. matériel électronique	38,0
48	Travail mécanique du bois	3,2		53	Transformation matières plastiques	37,6
44	Industrie textile	3,1		11	1ère transformation de l'acier	37,4
49	Ameublement	3,0		49	Ameublement	37,2
11	1ère transformation de l'acier	2,9		34	Instruments et matériel de précision	36,3
10	Sidérurgie	2,8		48	Travail mécanique du bois	35,8
30	Fabrication équipements ménagers	2,8		52	Industrie du cacutchouc	33,2
46	Chaussure	2,6		54	Industrie diverses	30,9
47	Habillement	2,5		30	Fab. équipement ménager	19,2

Annexe 5 - Questionnaire à l'usage des industriels.

I - Description de l'Entreprise -

A/ Structure de l'entreprise :

. Date de création de l'entreprise; composition du capital; part des capitaux étrangers.

. Liens avec différents groupes ou avec d'autres entreprises. Evolution des structures au niveau national et régional.

. Localisation géographique des différentes activités de l'entreprise (siège social, services commerciaux, unités de production, laboratoires de recherche); taille en effectifs des établissements; perspectives de restructuration.

. Mouvements récents (vingt dernières années) des établissements : décentralisation, desserrement ou implantation en région Ile de France. Influence ressentie de la politique de décentralisation. Problèmes posés éventuellement par un desserrement ou une décentralisation (en particulier capacité d'investissement).

. Emprise foncière; prévisions des besoins d'extension.

. Nature des productions : productions isolées, en petites ou grandes séries.

. Diversification des activités ; part des activités de service.

. Chiffre d'affaires ; valeur ajoutée par type de produit.

. Structure des réseaux de commercialisation et de distribution : présence de services commerciaux ou de sociétés de distribution; organisation du marketing ; poids de la publicité et des charges commerciales en général dans le budget.

. Main d'oeuvre utilisée :

- structure des emplois par qualification ;
- pourcentage de main d'oeuvre féminine;
- pourcentage de main d'oeuvre immigrée;
- fluidité du marché de l'emploi et mobilité de la main d'oeuvre
- possibilité de reconversion de l'emploi(intégration verticale);
- part de la formation professionnelle assurée par l'entreprise; adaptation des perspectives d'emploi à la formation acquise et dispensée en région Ile de France.
- évaluation du temps de trajet moyen habitat-emploi.

../..

. Evolution de l'outil technologiqua ; s'agit-il d'une technologie en mutation rapide ? Efforts consacrés à la recherche-développement.

. Origine des approvisionnements.

B/ Etat du marché par type de production :

. Demande internationale, nationale et régionale. Chiffres actuels et perspectives d'évolution. Part de marché détenue par l'entreprise à ces différents niveaux (en particulier part à l'exportation).

. Etat de la concurrence à l'échelon international, national et régional, perspectives d'avenir dans l'hypothèse d'un renforcement des concurrences.

. Efforts à consentir pour parvenir au niveau mondial.

C/ Aspects financiers :

. Etat agrégé du bilan permettant de porter un diagnostic sur la structure financière de l'entreprise.

ACTIF	Sommes %	PASSIF	Sommes %
Frais d'établissements		Capitaux propres	
Immobilisations		Dettes à plus d'un an	
Autres valeurs immobilisées (Participations....)		Dettes à moins d'un an	
Stocks		Résultat net comptable	
Réalisable et disponible			

Evaluation des huit ratios que la centrale de Bilans de la Banque de France fait figurer dans son fascicule "Résultats condensés de la publication sectorielle".

1°) Valeur ajoutée / Effectifs

2°) Frais de personnel / Valeur ajoutée

3°) Capitaux permanents / Valeurs immobilisées nettes ; ce ratio indique dans quelle mesure les valeurs immobilisées nettes sont financées par le total des capitaux propres et des dettes à plus d'an an.

.../...

4°) Capitaux propres / Capitaux permanents ; ce ratio mesure la part des fonds propres (capital, réserves et provisions) dans l'ensemble des capitaux à long ou moyen terme dont dispose l'entreprise.

5°) Résultat brut d'exploitation avant frais financiers / Ventes de biens et services ;

ce ratio mesure, pour 100 F de ventes, les sommes qui restent à la disposition de l'entreprise pour couvrir ses frais financiers, effectuer ses dotations aux comptes d'amortissements et de provision et rémunérer les capitaux engagés dans l'affaire.

6°) Résultat brut d'exploitation après frais financiers / Ventes de biens et services

7°) Dotations aux amortissements et provisions / Veleur ajoutée ; ratio relativement faible si la marge d'autofinancement est satisfaisante.

8°) Créances sur la clientèle × 360 / Ventes de biens et services TTC ; ce ratio mesure le nombre de jours de crédit moyen consenti aux clients. Cette mesure est effectuée à la date du bilan et ne tient pas compte des facteurs saisonniers.

II. RELATIONS DE L'ENTREPRISE ET DE SON ENVIRONNEMENT

. Relations avec la sous-traitance : régionale ; -
nationale
internationale
biens inter-entreprises.

. Part de la sous-traitance de charge et de la sous-traitance de spécialité. Nécessité d'un contact direct avec les sous-traitants.

. Existence parmi les sous-traitants de petites entreprises à main-d'oeuvre variable.

. Utilisation des réseaux de communication : SNCF, routes, voies d'eau, aéroport.

. Utilisation des télécommunications (téléphone, télex).

. Relations avec les administrations.

. Relations avec les banques, assurances, bureaux d'études; possibilités de prêts à court, moyen et long terme, auprès de quelques organismes financiers.

. Relations avec les centres de recherche et les universités.

. Relations avec l'étranger en matière de R.D.

. Evaluation des nuisances crées vis-à-vis de l'environnement.

III. APPROFONDISSEMENT DE QUELQUES THEMES DE REFLEXION CONCERNANT LA SPECIFICITE DE LA REGION ILE DE FRANCE EN MATIERE D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE

1°) Les créations d'entreprises :

. Sont-elles plus faciles en agglomération parisienne qu'ailleurs en France ? Si oui, analyse des causes qui pourraient expliquer ce phénomène.

. Poids des charges fiscales et parafiscales. Comparaison région Ile de France - autres régions.

. Importance ressentie de l'aide des pouvoirs publics en ce domaine.

. Quelles seraient parmi les propositions suivantes celles qui seraient susceptibles de favoriser le plus efficacement la création de nouvelles entreprises :

- limiter la pression fiscale sur les jeunes entreprises ;
- promouvoir un service de renseignements rapides ;
- développer à des prix raisonnables des services intégrés de logistique ;
- permettre aux jeunes dirigeants de cotiser aux allocations chômage ;
- faciliter l'accès aux marchés publics ;
- améliorer la défense de la propriété industrielle ;
- faire intervenir le paiement de la TVA à l'encaissement non à la facturation ;
- simplifier les procédures TVA ;
- rendre plus fluide le marché des matériels d'occasion ;
- favoriser l'accès aux crédits à moyen et long terme pour des personnes privées.

2°) Rôle de l'innovation :

. L'agglomération parisienne est-elle un lieu privilégié pour l'innovation et pour la création d'activités nouvelles ? Analyse des raisons qui militent en faveur de cette thèse ou qui tendent à l'infirmer. En particulier, analyse des relations entre les universités, centres de recherches et les entreprises en fonction de la taille de celles-ci.

. Passage de la Recherche-développement à l'innovation.

. Rôle des PME dans l'innovation technique.

. Comment les entreprises se procurent-elles l'information technique ?

IV. ASPECTS POSITIFS DE L'ENVIRONNEMENT PARISIEN

Il paraît important de tester auprès des chefs d'entreprises, la validité des idées suivantes, en ce qui concerne les atouts parisiens.

. Complexe riche en efficacité (proximité clients, commanditaires).

. Paris, place internationale, est un lieu privilégié pour l'exportation.

. L'agglomération parisienne est un cadre particulièrement favorable pour la conduite des actions de marketing, publicité, lancement de produits nouveaux ou pour la gestion de la force de vente (il serait intéressant de savoir si la Région Ile de France est utilisée fréquemment comme région test pour la lancement de nouvelles gammes).

. L'image de marque liée à l'implantation parisienne est un argument commercial non négligeable.

. La densité du réseau bancaire permet d'obtenir plus facilement des crédits, qu'en toute autre région.

Enfin, il paraît souhaitable d'interroger les chefs d'entreprises sur les difficultés spécifiques qu'ils peuvent rencontrer en région Ile de France et sur les actions que devraient, selon eux, entreprendre les pouvoirs publics pour aider l'industrie régionale à se développer.

Annexe 6 - quelques chiffres sur la recherche en France

. Le nombre des chercheurs est égal à 85.000, dont 28.000 dans le secteur des entreprises.

. La dépense nationale pour la recherche atteignait, en 1974, un montant de 23 milliards de francs.

. La France est avec le Royaume-Uni le pays où le financement public de la recherche est le plus important (58 % contre 53 % aux U.S.A., 49 % en R.F.A. et 27 % au Japon). Cependant cette proportion tend à diminuer depuis une dizaine d'années.

Le financement public atteignait 30,3 % des dépenses totales de recherche des entreprises industrielles qui s'élevaient en 1975 à 15,19 milliards de francs, dont 10,2 % seulement étaient sous-traitées à l'extérieur.

. Les dépenses intérieures de recherche des entreprises industrielles s'élevaient, en 1975, à 13,64 milliards de francs, qui se découpaient en :

- 3,8 % pour la recherche fondamentale
- 32,8 % pour la recherche appliquée
- 63,4 % pour le développement.

. La recherche dans les entreprises industrielles est très concentrée : en 1975, 20 entreprises ont effectué 49,6 % de l'ensemble des dépenses intérieures de recherche et 100 entreprises 79;9 % tandis que 88 % du financement public est allé à 20 entreprises seulement.

Annexe 7 : Note sur le contenu actuel des opérations INDUSTRIE 85, dans les Régions Nord - Pas de Calais et Rhône Alpes.

En octobre I975, le Ministère de l'Industrie demandait à huit régions d'effectuer une approche des perspectives d'évolution de l'Industrie régionale à l'horizon I980-I985. La présente note a pour objet la présentation succincte du contenu de ces travaux en ce qui concerne les régions Nord - Pas de Calais et Rhône Alpes.

A. L'opération INDUSTRIE 85 dans la Région NORD - PAS-DE-CALAIS.

A.1. Généralités. Objectifs de l'opération. Organisation des travaux.

Lancée en février 1976 par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche, cette opération expérimentale vise à répondre aux interrogations des chefs d'entreprises, des élus et des pouvoirs publics concernant l'orientation du développement industriel de la Région NORD -PAS-DE-CALAIS. L'objectif est double :

. objectif opérationnel : monter des actions au niveau régional pour améliorer le devenir économique du NORD - PAS-DE-CALAIS,

. objectif méthodologique : étudier les types d'action qu'il est possible d'entreprendre au niveau régional et les méthodes de travail pouvant être utilisées pour déboucher sur des réalisations concrètes.

Il ne s'agit donc pas d'établir une fresque de ce que serait l'état idéal de l'industrie régionale dans dix ans, ni de bâtir un plan industriel régional, mais d'aller jusqu'à la réalisation effective des actions proposées.

L'opération regroupe, dans une structure souple et non institutionnalisée, un certain nombre de spécialistes et d'animateurs régionaux de l'industrie, du secteur bancaire, des Chambres de Commerce et d'industrie, des organismes professionnels, de l'administration. Pour traiter des sujets choisis par le groupe synthèse, pivot central, une vingtaine de groupes de base ont eté constitués, avec des durées de vie variables, les présidents et rapporteurs sont des professionnels compétents disposant d'une expérience pratique certaine. Les groupes réunissent de nombreux industriels et représentants d'organismes régionaux disposant, au moins partiellement, des moyens nécessaires pour faire aboutir les propositions d'actions retenues. Leurs débats se sont tenus avec une très grande liberté de fonctionnement, tant pour le choix des thèmes que pour les méthodes de travail, ce qui est la meilleure garantie d'une participation active et volontaire des membres de ces groupes. Le groupe de synthèse permet la concertation et les confrontations nécessaires (exposés des présidents de groupes sur l'état d'avancement de leurs travaux, les problèmes rencontrés, les axes de réflexion), en s'assurant que les réflexions engagées sont orientées vers un objectif concret. Le secrétariat, émanant d'un organisme de recherche universitaire non directement impliqué dans les réalisations proposées, fait circuler les informations et veille au respect des délais. La mission économique régionale, terrain neutre où tous les partenaires peuvent se rencontrer, constitue la structure d'accueil de l'opération.

Deux types de groupes ont été créés :

. 9 groupes thématiques :

- création d'entreprises,
- difficultés administratives,
- entreprises en difficulté,
- exportations des P.M.E.,
- financement des P.M.E.,
- récupération des déchets et lutte contre la pollution,
- sous-traitance,
- tertiaire industriel,
- problèmes d'infrastructure.

.../...

. 11 groupes sectoriels :

- chimie fine,
- électronique,
- fonderie,
- formation des soudeurs haute pression,
- industries agricoles et alimentaires,
- industrie nucléaire,
- machines-outils,
- matériel agro-alimentaire,
- mécanique,
- pétrochimie,
- textile.

A.2. Premiers résultats

A l'issue de 18 mois de travail, un rapport est élaboré, et fait l'objet d'une large diffusion dans la région et auprès des ministères concernés. Les propositions s'orientent autour de deux grands thèmes : la création de nouvelles entreprises et de nouvelles activités, et le renforcement et le développement du tissu industriel existant. Certeines propositions ont déjà été mises en oeuvre.

1. La création d'entreprises

La création d'entreprises apporte un élément appréciable de solution au problème de l'emploi. La région NORD - PAS-DE-CALAIS n'est pas particulièrement bien placée à cet égard sur le plan national. Deux remarques dépassent le cadre d'action régional : il faudrait une modification profonde du climat qui entoure l'entreprise à l'heure actuelle; la mise en place d'incitations fiscales devrait favoriser la création d'entreprises nouvelles et diminuer les risques de mortalité durant les toutes premières années.

Différentes actions sont en cours de réalisation pour aider les créateurs d'entreprises :

a) Appuis des Chambres de Commerce et d'Industrie et de l'Association M.P.I. aux créateurs d'entreprises par la création de bureaux d'accueil, la mise à disposition de documentation pratique et régionale (guide des formalités), l'installation de groupes d'entraînement à la création d'entreprises (programmes de formation) et de clubs de nouveaux chefs d'entreprises.

b) Installation d'une Agence Régionale d'Information Scientifique et Technique (ARIST) pour soutenir les créations d'entreprises innovatrices.

c) Sensibilisation des élèves des grandes écoles et de l'Université à la création d'entreprises, avec installation d'une association des directeurs d'écoles d'ingénieurs de la région.

d) Mise à disposition rapide du téléphone pour les créateurs d'entreprises (procédure décidée en liaison avec le Directeur Régional des Télécommunications).

e) Propositions concernant les problèmes financiers des créateurs et les incitations juridiques et fiscales aux nouvelles entreprises (projet, repris au niveau national, de constitution d'une société de caution mutuelle ayant pour objet de garantir des prêts à moyen terme).

.../...

De nombreuses propositions visent à la détermination de créneaux sensibles susceptibles d'être occupés par des entreprises régionales existantes ou naissantes : par exemple, fabrication de matériel pour les industries agricoles et alimentaires (dans 13 créneaux très fins), produits chimiques élaborés (chimie fine), analyse de la situation régionale de certains secteurs de l'industrie mécanique (matériel ferroviaire, machine-outil, matériel aéraulique et thermique) ; développement de la sous-traitance régionale et du tertiaire industriel (prestations de services aux entreprises : publicité, marketing, informatique...).

2. Le renforcement et le développement de l'activité industrielle du NORD - PAS-DE-CALAIS.

La réflexion a été conduite autour de neuf thèmes :

a) Les problèmes de financement des Petites et Moyennes Entreprises

On propose la promotion du marché hors cote de la Bourse de Lille, la création d'une société régionale d'investissement privée, la création d'une société immobilière pour résoudre les problèmes posés par les successions, La création par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'un bureau de rapprochement des entreprises pour favoriser toute demande de rapprochement (fusions, filiales communes, apports de capitaux, recherche, exportation, développement conjoint d'activités).

b) Les problèmes de formation : comment améliorer la formation de certains personnels.

c) Les débouchés, notamment au niveau international. On organise la participation collective d'entreprises régionales dans des foires et salons spécialisés à l'étranger, l'assistance individuelle à la prospection du marché/allemand et à l'exportation vers les pays de l'Est, un service de secrétariat trilingue pour les groupements d'exportateurs, des journées de contacts sectoriels entre des entreprises régionales et des acheteurs étrangers On compte améliorer les débouchés régionaux en éditant un annuaire des services aux entreprises et un inventaire de la sous-traitance régionale.

d) Les problèmes d'infrastructure ont fait l'objet de deux études : possibilités de transport des produits nouveaux, transports à grand gabarit.

e) La recherche : outre la création de l'ARIST déjà mentionnée, quelques travaux ponctuels ont été effectués.

f) L'environnement. Les réflexions ont porté sur le problème des décharges, le recyclage des déchets, la récupération d'énergie, le développement des industries régionales de matériel anti-pollution.

g) Les conditions de travail. Des assistants en gestion industrielle seront installés progressivement par les Chambres de Commerce et d'Industrie.

h) Les relations entreprises-administrations. Une enquête sera effectuée pour examiner en allègement des formalités administratives, particulièrement en ce qui concerne les procédures régionales.

i) Le développement de services aux entreprises. On s'efforcera de procéder à une meilleure information des entreprises régionales sur les possibilités d'assistances qui leur sont offertes.

.../...

A.3. Réflexions sur le déroulement de l'opération

La caractéristique dominante de l'opération a été sa souplesse. Les groupes de travail ont fonctionné de manière décentralisée, tantôt sous forme d'une discussion au niveau régional, tantôt en ayant recours à des organismes spécialisés sur un problème d'ampleur nationale. Parmi les conditions favorables au fonctionnement de l'opération, on note la disponibilité des animateurs, l'existence de virtualités d'action reconnues compte tenu du poids économique et industriel de la région, la richesse des informations disponibles, la prise en compte du contexte international. Contrairement à ce qu'on pouvait craindre, le climat économique peu favorable n'a pas empêché une réflexion en profondeur sur le moyen terme. Le déroulement de l'opération INDUSTRIE 85 est au total jugé satisfaisant ; cette expérience ne prétend cependant pas se substituer à un programme de développement régional.

B. L'opération INDUSTRIE 85 dans la Région RHONE-ALPES.

B.1. Déroulement de l'opération industrie 80-85 dans la Région Rhône-Alpes ;

elle s'est déroulée sur deux ans ; notons que :

* les travaux ont été définis par le Comité Directeur,
* la réalisation concrète a été assurée par un Comité technique d'études placé sous l'autorité de la mission régionale, animé par l'OREAM Rhône-Alpes, il comprenait en outre des représentants du Service Interdépartemental de l'Industrie et des Mines, des deux Chambres régionales de Commerce et d'Industrie Rhône-Loire-Alpes, du Centre Interconsulaire d'Etudes (CERAL), de la Direction régionale de l'INSEE et de son observatoire économique, enfin des spécialistes en économie industrielle des universités de Saint-Etienne(CRESAL) et de Grenoble (IREP).

* Au fur et à mesure de la sortie des dossiers sectoriels, le Comité technique a été élargi aux représentants du Commerce extérieur, du Ministère de l'Agriculture, de la Chambre de Commerce de Lyon, aux Délégué aux Relations industrielles enfin aux représentants des Fédérations Professionnelles

* Ce Comité technique s'est réuni sous forme restrainte ou élargie, près d'une vingtaine de fois pour impulser les travaux.

L'accent a été mis, davantage semble-t-il que dans le cadre des travaux menés par la Région NORD - PAS-DE-CALAIS, sur l'acquisition d'une connaissance approfondie de l'industrie régionale.

Ont été élaborés : un rapport de synthèse, un rapport descriptif, qui est une présentation des rapports sectoriels, et un ensemble de rapports sectoriels détaillés.

.../...

* Le rapport de synthèse sur le contenu duquel nous allons insister dans la présente note, comprend quatre parties :

1°) Comment s'est constitué le potentiel industriel régional

2°) Points forts et points faibles de l'industrie régionale

3°) Les enjeux régionaux

4°) Lignes d'action proposées

* Le rapport descriptif comporte :

1°) Une présentation générale de l'industrie régionale (répartition sectorielle et géographique)

2°) Une analyse de la place respective des groupes et des P.M.I.

3°) Une présentation des secteurs, au nombre de 23.

* Rapports sectoriels

L'approche effectuée par le Comité technique sur la plupart des secteurs s'articule en deux phases conjointes :

- découpage en niveaux d'activité correspondants à la restructuration économique en cours et à la nouvelle division internationale du travail ; mise en évidence de grandeurs et d'évolutions significatives sur la base de ce découpage.

- approche plus fine sur des sous-secteurs fins choisis en raison de leur importance en termes d'emplois ou de leur position privilégiée dans le cadre du redéploiement industriel ; ex. : machine outil, matériel textile, matériel frigorifique, etc...

Plan type d'étude sectorielle (emprunté à l'étude du secteur des machines pour les industries chimiques, alimentaires et du cuir.

Première partie : Description des activités du secteur national et régional.

A) Analyse statistique du secteur au niveau national.

1°) Grandeurs commerciales et financières relatives au secteur

2°) Données structurelles

B) Analyse régionale

1°) Grandeurs caractéristiques régionales

2°) Appréciation de la spécialisation sectorielle et géographique

.../...

Deuxième partie : Problèmatique actuelle du secteur et perspectives d'évolution.

A) Caractéristiques de l'activité des secteurs concernés

B) L'évolution des structures

C) Conditions de développement des entreprises du secteur

Troisième partie : l'exemple de quatre firmes rhônalpines. Description des entreprises enquêtées.

Quatrième partie : Propositions visant à favoriser le développement du secteur en région RHONE-ALPES

N.B. L'étude qualitative s'appuie d'une part sur l'interprétation des statistiques existantes d'autre part sur les information reçues au cours d'entretiens avec des représentants du MICA, des syndicats professionnels et certaines entreprises. Ces entreprises ont été choisies comme exemples particuliers, illustratifs de situations fortement typées et se situant parmi les plus performantes de la Région RHONE-ALPES, appartenant au secteur d'étude. Les conclusions tirées de ces entretiens ne reflètent pas la situation de l'ensemble de la profession mais caractérisent des modes de développement diversifiés.

Nous nous proposons maintenant de faire une analyse plus approfondie du rapport de synthèse.

B.2. Analyse du rapport de synthèse

L'opération industrie 80-85 a pour but de déterminer les points forts et les points faibles de l'industrie régionale et de proposer certaines lignes d'action pour la conforter. Le rapport de synthèse répond à cet objectif par une démarche que l'on peut caractériser brièvement comme suit :

a) la mondialisation de la production et des échanges placent notre industrie au plan régional comme au plan national dans un contexte nouveau. Comment prendre en compte ce contexte ? Il faut voir :

- sur quelles bases et avec quels facteurs d'évolution s'est constitué le potentiel industriel régional.
- quels sont à l'heure actuelle les facteurs d'évolution déterminants (renforcement des concurrences, rôle nouveau de la main d'oeuvre, des approvisionnements...).
- comment se placent les différents secteurs par rapport à ces facteurs actuels d'évolution. On en déduit les secteurs qui sont bien placés et ceux qui sont mal placés vis à vis de ces perspectives d'évolution. Précisons les limites de l'appréciation

.../...

"bien ou mal placé" : bien placé veut dire qu'il y a une chance à saisir dans le contexte d'internationalisation de la production et des échanges, mal placé signifiant qu'il ne faut pas compter globalement sur ce secteur pour assurer l'expansion industrielle.

b) Les lignes d'actions proposées sont précédés d'un chapitre sur "les enjeux régionaux". Cette expression correspond à deux idées :

1°) l'activité considérée est importante au plan régional, en raison de son poids absolu (effectifs concernés par exemple), de sa part dans l'ensemble du secteur au plan national, ou de ses possibilités de développement.

2°) si l'on suit les tendances actuelles, l'évolution de cette activité peut être positive, mais ne l'est pas de manière automatique un virage est à prendre, une politique volontariste à mettre en oeuvre. Donc il semble exister trois limites principales à ce rapport :

1) dans le diagnostic, l'analyse et les perspectives en termes d'emplois ne sont pas traitées en tant que telles ; il n'est pas possible de déduire de manière mécanique, des perspectives d'emplois à partir des conclusions sectorielles.

2) tous les secteurs n'ont pas été traités : les 3/4 des emplois industriels régionaux ont été couverts de manière plus ou moins approfondie.

3) les lignes d'actions proposées sont elles-mêmes sélectives et ne reprennent pas systématiquement les actions thématiques développées ou susceptibles de l'être dans la région : innovation, exportation, assistance aux entreprises, adéquation entre l'emploi et la formation, amélioration des conditions de travail, développement des fonds propres. Elle ne sont reprises que si elles concourent à la réalisation d'une ligne d'action qui reste à dominante sectorielle.

Examinons maintenant, de façon plus précise, le contenu du rapport de synthèse :

I Comment s'est structurée l'industrie régionale ? : sont traités successivement les points suivants :

1°) les étapes du développement industriel régional

2°) les différentes logiques à l'oeuvre :

* le rôle de l'énergie et des matières premières
* les effets de la complémentarité industrielle
* le rôle du capital financier avec le début de la concertration.

.../...

3°) l'ère de la concentration : trente ans de restructuration industrielle.

Etude du redéploiement industriel plus récent, lié à la crise de l'énergie et aux effets de l'industrialisation des pays en voie de développement.

Ce redéploiement se traduit notamment par de nouvelles logiques de localisation des unités de production :

- les productions à fort coût de Main d'Oeuvre subissent la concurrence des pays à bas salaires (Extrême Orient, mais aussi Afrique Noire et Pays de l'Est).

- les industries lourdes comme la sidérurgie et la pétrochimie cherchent à économiser l'énergie et le capital et s'orientent vers des sites portuaires (concentration et bas coût des transports).

- la concentration aborde une nouvelle phase : après la constitution de grands groupes par fusions et absorptions successives vient la phase de restructuration de l'appareil de production. Les nouveaux groupes sont amenés à choisir entre les différents sites industriels appartenant aux entreprises qu'ils ont absorbées.

II Points forts et points faibles de l'industrie régionale

1°) Facteurs actuels d'évolution

- renforcement des concurrences
- rôle croissant des transferts de technologie et de l'ingénierie
- proximité des marchés nouveaux
- rôle nouveau de la main d'oeuvre comme facteur de production
- importance du problème des approvisionnements pour certains secteurs
- rôle croissant de la distribution, en particulier pour les biens de consommation.

2°) Points forts et points faibles de l'industrie régionale

La démarche adoptée pour présenter les points forts et les points faibles de l'industrie régionale privilégie deux critères sans cependant considérer qu'ils déterminent de manière exclusive l'évolution des secteurs industriels :

* le renforcement des concurrences entre pays développés et pays en voie de développement et entre pays développés eux-mêmes.

* le degré de concentration du secteur ; la concentration est ici prise dans son sens le plus large : dimension des établissements, dépendance financière ou même dépendance d'une logique de production.

La prise en compte du critère de concentration tient aux possibilités d'action qui sont en général très différentes au niveau régional entre un secteur très concentré et un secteur peu concentré.

.../...

Une classification des différents secteurs selon ces deux critères est alors effectuée :

2.1. Secteurs à priori bien placés par rapport au renforcement des concurrences, très concentrés.

2.2. Secteurs à priori bien placés par rapport au renforcement des concurrences, peu concentrés.

2.3. Secteurs à priori mal placés par rapport au renforcement des concurrences très concentrés

2.4. Secteurs à priori mal placés par rapport au renforcement des concurrences peu concentrés

III Enjeux régionaux

La consolidation du potentiel industriel régional nécessite une politique de valorisation des points forts et de confortation des points faibles.

Les enjeux régionaux, au sens où nous les avons définis plus haut sont pour la Région Rhône-Alpes :

1°) La valorisation de la présence des grands groupes industriels

2°) La valorisation du potentiel de construction de machines.

3°) Le développement de l'articulation entre la chimie lourde et son aval.

4°) La recherche d'une politique de production sélective dans les secteurs menacés.

IV Lignes d'action

En fonction des enjeux précédemment définis, plusieurs lignes d'action peuvent être proposées ; s'y ajouteront d'autres propositions, parfois plus ponctuelles émises dans les rapports sectoriels réalisés par ailleurs.

Les propositions d'action susceptibles de passer rapidement au stade opérationnel sont rares. Cela tient essentiellement au caractère stratégique de la politique industrielle régionale proposée. La mise en oeuvre concrète de ces propositions nécessitera un débat entre les organismes parties prenantes à leur réalisation potentielle.

Sans entrer dans les détails de leur définition, citons l'ensemble de ces propositions d'action :

1°) engager le dialogue avec les principaux groupes industriels

2°) promouvoir un développement régional du secteur des machines

3°) développer le technologie

4°) développer dans la région une recherche de haut niveau

5°) développer l'ingénierie et le transfert de technologie

6°) réorienter les activités de sous-traitance en construction mécanique

.../...

7°) Définir et mettre en oeuvre une politique de production sélective pour le textile et les cuirs et peaux

8°) Conforter le potentiel régional des PME du papier-carton

9°) Favoriser l'articulation entre la chimie et son aval

10°) Mettre en oeuvre des politiques particulières pour certaines industries agricoles et alimentaires

11°) Corriger au plan local les conséquences négatives de certaines évolutions industrielles

12°) Valoriser et prolonger les études industrie 80/85

12.1 disposer au plan régional, d'un outil statistique et documentaire utilisable et adapté

12.2 valoriser les conclusions de l'étude industrie 1980/85

12.3 déterminer les secteurs prioritaires pour la prospection d'activités nouvelles : complémentarités à rechercher avec les activités existantes dans la région afin de favoriser l'intégration de l'industrie régionale

12.4 promouvoir une animation industrielle

12.5 prolonger les études sur des problèmes importants et mal connus (incidences industrielles du programme électronucléaire par exemple)

12.6. éclairer les actions thèmatiques menées au niveau régional

En effet les perspectives sectorielles ouvertes dans le cadre de la présente étude peuvent éclairer d'un jour nouveau les actions thèmatiques entreprises :

- sur le plan de l'emploi : adéquation emploi-formation (perspectives quantitatives et qualitatives)
- amélioration des conditions de travail
- développement des fonds propres des entreprises
- exportation
- innovation
- assistance à la gestion des entreprises.

ANNEXE n° 8

Analyse des branches les plus touchées après décentralisation. Réf bib n° 2

Il y a eu en tout 370 établissements disparus, depuis vingt ans, après décentralisation ; une entreprise française sur 230 fait faillite chaque année, à comparer à une entreprise sur 160 pour des entreprises ayant subi une ou plusieurs décentralisations.

L'analyse des branches les plus touchées après décentralisation fait apparaître la plus grande fragilité de certaines branches. Ainsi, en ce qui concerne les industries alimentaires et le textile-habillement, 24 % des établissements décentralisés ont disparu ; viennent ensuite la petite métallurgie (13 %), la construction électrique (15 %), puis l'électronique, le bois et l'ameublement. L'automobile, la chimie, le papier perdent chacune de 6 à 10 % de leurs établissements décentralisés.

Annexe 9.

LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES AU COURS DE CE TRAVAIL

M. ALTERSOHN	Ministère de l'Industrie (Direction des Mines)
M. AMOUYEL	Ministère de l'Industrie (Direction des Mines)
M. APPERT	Préfecture de la Région Rhône-Alpes (Mission régionale)
M. ARROYO	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
M. ASTORG	Préfecture de la Région d'Ile de France (Service du Plan)
M. de BANDT	Université de Paris X (Institut de Recherche en Economie de la Production)
M. BARBATO	Service de l'Industrie et des Mines d'Ile de France
M. BLANGY	Préfecture de la Région d'Ile-de-France (Cabinet du Préfet)
M. BOISSIER	Commissariat Général du Plan et de la Productivité (Service régional et urbain)
M. BOST	Banque de France (Délégation régionale pour l'Ile de France)
M. CHANOURDIE	Président de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole d'Electricité et de Mécanique Industrielles (Violet)
M. de CHOMEREAU	Groupe Rhône-Poulenc
M. COGNAT	Setaram
M. COTON	Directeur Général de l'Association Bureaux-Provinces
M. COURAU	Ministère de l'Industrie (Direction des Industries Mécaniques, Métallurgiques et Electriques)
M. COURBIS	Université de Paris X (Groupe d'Analyse Macroéconomique Appliquée)
M. COKIERMAN	Soro Electro-Optics
M. DANCOISNE	Ministère de l'Industrie (Direction des Mines)

.../...

M. DEROT	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France
M. DEVAUD	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
M. DUMONT	Ministère de l'Industrie (Direction des Industries Mécaniques, Métallurgiques et Electriques)
M. ESNAULT	Vice Président du Comité Economique et Social de la Région d'Ile de France
M. ESPERANDIEU	Préfecture de la Région d'Ile de France (Mission Economique et Sociale)
M. ETEVE	Syndicat de l'Electronique médicale et de la Radiologie
M. FILIATRE	Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
M. FISCHESSER	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris
M. FONTAINE	Direction Régionale de l'Institut National des statistiques et des Etudes Economiques (Nord-Pas-de-Calais)
M. FOUQUET	Union patronale de la Région d'Ile de France
M. FOURT	Président Directeur Général de Instruments S.A.
M. GAUBAN	Syndicat national de la Petite et Moyenne Industrie
M. GAUDIN	Ministère de l'Industrie (Direction des Mines)
M. GERARD	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France
M. GERARD	Commissariat Général du Plan et de la Productivité (Service industriel)
M. GOULEE	Intertechnique
M. HIRSCH	Préfet, Directeur Régional de l'Equipement d'Ile de France
M. HORS	Ministère de l'Industrie (Direction Générale de l'Industrie
M. JACAMON	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
M. JOURDAN	Chef du Service de l'Industrie et des Mines d'Ile de France
M. JOUVE	Ministère de l'Industrie (Direction des Industries Electroniques et de l'Informatique)
M. de JOUVENCEL	Direction régionale de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (Ile de France)

.../...

M. KERGALL	Conseil Régional d'Ile de France (Cabinet du Président)
M. LECHANTEUX	Ministère de l'Industrie (Direction des Mines)
M. LETHOMAS	Délégué Régional à la Formation Professionnelle (Ile de France)
M. MAGDELAINE	Chambre régionale de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas-de-Calais
M. MAHL	Ministère de l'Industrie (Direction des Industries Electroniques et de l'Informatique)
M. MAILLARD	Préfecture de la Région d'Ile de France (Mission de l'Aménagement des Equipements et des Transports)
Mme MAINGAUD	Union patronale de la Région d'Ile de France
M. MARAT	Groupe Rhône Poulenc
M. MARBACH	Président-Directeur Général de la Société pour le Financement de l'Innovation (SOFINNOVA)
M. MAZERAND	Préfecture de la Région d'Ile de France (Mission Economique et Sociale)
M. MERRIEN	Service de l'Industrie et des Mines d'Ile de France
M. MOREAUX	Intersmat
M. NEVEU	Ministère de l'Industrie (Direction des Industries Chimiques, Textiles et Diverses)
M. PERNOTTE	Compagnie Générale de Radiologie
M. PISTRE	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris
M. POINSSOT	Ministère de l'Industrie (Direction des Mines)
M. POULET-MATHIS	Commissariat général du Plan et de la Productivité (Service régional et urbain)
M. RAYNAUD	Service de l'Industrie et des Mines d'Ile de France
M. RIVELINE	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris
M. ROBERT	Comité Economique et Social de la Région d'Ile de France
M. ROBIN	OREAM Rhône-Alpes

.../...

M. RODIER	Ministère de l'Industrie (Direction des Mines)
M. ROUSSEL	Service de l'Industrie et des Mines d'Ile de France
M. ROUX	Préfecture de la Région Rhône-Alpes (Mission régionale)
M. STOFFAES	Ministère de l'Industrie (Direction Générale de l'Indsutrie
M. VENTRE	Vice-Président du Comité Economique et Social de la Région d'Ile-de-France
M. WEYMULLER	Cabinet du Premier Ministre
M. YOLIN	Chef du Service de l'Industrie et des Mines du Nord-Pas-de-Calais

BIBLIOGRAPHIE

1. La Région d'Ile-de-France en bref. Préfecture de la Région d'Ile-de-France. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France. (I.A.U.R.I.F. décembre 1977).

2. La décentralisation industrielle. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (novembre 1976).

3. Réflexions sur la politique industrielle de l'Ile-de-France. Bilans et propositions. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (2e édition - décembre 1977).

4. Elaboration d'une politique industrielle de l'Ile-de-France. Présentation d'ensemble. Service de l'Industrie et des Mines d'Ile-de-France . Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France. Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France. (I.A.U.R.I.F. - avril 1978 - note provisoire).

5. La décentralisation des bureaux. Association Bureaux-Provinces. (1975).

6. Pour une politique de soutien des petites et moyennes entreprises industrielles dans l'agglomération parisienne. Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. (septembre 1976).

7. Place, vocation et avenir de Paris et de sa région. Rapport présenté par Jacqueline Beaujeu-Garnier au Comité consultatif économique et social de la Région Parisienne. (La documentation française - notes et études documentaires - décembre 1974).

8. Le desserrement des activités en Région Parisienne. Guide de l'entreprise pour une nouvelle implantation. Préfecture de la Région Parisienne. Chambre de commerce et d'industrie de Paris (avril 1975).

9. L'emploi dans les industries d'Ile-de-France. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France. (n° 1 janvier 1978).

10. Communication sur la situation de l'emploi et sur la conjoncture économique en Région d'Ile-de-France (2ème semestre 1977). Commission du Développement Economique Régional et de l'Emploi. Comité Economique et Social de la Région d'Ile-de-France.